

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Il est 18h30 lorsque M. P. ISWALA,  
1<sup>er</sup> vice-président, ouvre la séance.**

**Sont présents** : Mmes et MM. D. BOCCARD, Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART, M. CHAMBERS, T. CHAROLLAIS, J. CHARPIER, P. DOUDIN, D. DUAY-DURAN, M. DUMALLE, R. ECUYER, C. EYHOLZER, M. GIRARDET, L. GREMAUD, F. HALDEMANN, P. HAMANN, S. HAYES, F. HERNOT, E. HUBERT, J.-P. HULLIGER, P. ISWALA, A. MIZRAHI, Y. de PREVILLE, F. OSMANI, J. REVILLET, A. RIMAN, J. ROBERT A. SCHWEIZER, D. SCHWEIZER, L. TREMBLET et P.-A. TSCHUDI.

Mme M. BOGET, maire, MM. J.-M. DEVAUD et R. SANSONNENS, conseillers administratifs, assistent à la séance.

\* \* \*

**ORDRE DU JOUR** :

1. Point de situation sur les démissions enregistrées.
2. Assermentation de M. Claude Eyholzer, parti radical, en remplacement de M. Didier Schweizer, démissionnaire.
3. Assermentation de M. Didier Schweizer, Union démocratique du centre, en remplacement de M. Didier Jordan, démissionnaire.
4. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 4 mars et 8 avril 2008.
5. Communications du Bureau.
6. Communications du Conseil administratif.
7. Parlement des jeunes.
8. Election du président de la commission de sécurité, en remplacement de M. Didier Schweizer, démissionnaire.
9. Nomination du représentant du parti radical à la CICT (commission intercommunale consultative des transports) en remplacement de M. Schweizer.

10. Délibération n°2008-16 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 116'916.- destiné à effectuer un diagnostic amiante sur l'intégralité des bâtiments, propriété de la commune de Meyrin.
11. Délibération n° 2008-17 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° DD 101'974 – 30-32, chemin des Picottes.
12. Délibération n° 2008-18 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 182'000.- destiné à l'élaboration des PLQ aux Vergers.
13. Délibération n° 2008-19 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'051'600.- destiné aux aménagements extérieurs et aux accès de la patinoire couverte de Meyrin (secteur 1).
14. Délibération n° 2008-20 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'379'800.- destiné à la réalisation d'un accès au quartier des Vergers et à la patinoire couverte, ainsi qu'aux aménagements extérieurs (secteur 2).
15. Délibération n° 2008-22 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 34'700.- destiné à l'aménagement et au fonctionnement d'un lieu de rencontre pour les aînés.
16. Délibération n° 2008-23 relative à la création d'un poste à 100% à durée déterminée de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés pour un crédit de CHF 45'000.- destiné au paiement du salaire et des charges sociales.
17. Délibération n° 2008-24 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 185'000.- destiné à l'aménagement d'un espace intergénérationnel d'exercice physique pour les personnes du 3ème âge, d'une place de jeux pour les jeunes enfants et d'une zone de détente équipée de mobilier urbain à proximité du centre commercial de la cité.
18. Délibération n° 2008-25 présentée par Janine Revillet, au nom des socialistes de Meyrin Cointrin, demandant l'ouverture d'un crédit de CHF 7'500'000.- destiné à l'achat de terrains au lieu-dit Les Vergers sur la commune de Meyrin.
19. Délibération n° 2008-12a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2007. Rapport de la commission des finances (M. de Préville, Ve).
20. Délibération n° 2008-13a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2007. Rapport de la commission des finances (M. de Préville, Ve).
21. Délibération n° 2008-14a relative à l'approbation du rapport de gestion 2007 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). Rapport de la commission des finances (M. de Préville, Ve).

22. Délibération n° 2008-08a relative à la création d'un poste à 100% de chef-fe de projet à durée indéterminée au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie pour un crédit de CHF 120'000.- destiné au recrutement et au paiement du salaire et des charges sociales sur le solde de l'exercice 2008. Rapport de la commission des finances (Mme Ecuyer, R).
23. Délibération n° 2008-09a relative à la création d'un poste à 50% à durée déterminée d'assistant-e informatique au secrétariat général pour un crédit de CHF 30'000.- destiné au paiement du salaire et des charges sociales sur le solde de l'exercice 2008. Rapport de la commission des finances (Mme Ecuyer, R).
24. Délibération n° 2008-05a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 340'000.- destiné à la fourniture et à l'aménagement de places d'urnes supplémentaires au columbarium du cimetière de Feuillasse. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Hulliger, AIM).
25. Délibération n° 2008-11a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 785'000.- destiné aux aménagements extérieurs du quartier des Champs-Fréchets. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Hulliger, AIM).
26. Résolution n° 2008-14, présentée par A gauche toute (AGT), relative à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du Lac des Vernes.
27. Résolution n° 2008-17 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'Alliance des indépendants meyrinois, demandant au Conseil administratif de présenter dans les plus brefs délais un projet de délibération chiffrée destinée au financement d'une navette de bus TPG réservée aux étudiants devant se rendre aux collèges Rousseau et André-Chavanne, ainsi qu'à l'école de culture générale (ECG) Henry-Dunant tant que la future ligne du TCMC ne sera pas mise en service.
28. Résolution n° 2008-18 présenté par Janine Revillet, au nom des socialistes de Meyrin Cointrin, demandant au Conseil administratif d'entreprendre des démarches auprès de coopératives d'habitations et de fondations publiques intéressées par la réalisation de logements au lieu-dit Les Vergers, afin de négocier avec elles l'octroi d'un droit de superficie sur des parcelles propriétés de la Commune.
29. Rapport de la déléguée au comité du Jardin Robinson (Mme Boccard, DC).
30. Projets de résolutions.
31. Projets de motions.
32. Propositions individuelles.
33. Questions.
34. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2008-2009.

En préambule, **M. Iswala** salue l'assemblée et le nombreux public présent et annonce le dépôt d'un projet de résolution relative à l'interprétation du règlement du Conseil municipal concernant le nombre de sièges attribué par parti en commission. Il ajoute que le Bureau propose l'insertion de ce nouveau sujet après le point 3 de l'ordre du jour.

**M. Iswala** soumet au vote la proposition de traiter cette résolution entre les points 3 et 4 de l'ordre du jour. Cette proposition **EST ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

1. **Point de situation sur les démissions enregistrées**

**M. Iswala** fait remarquer que la place du président est vide et que lui-même officie en tant que vice-président du Conseil municipal.

**M. Tremblet** donne lecture du point de situation sur les démissions enregistrées:

*Mesdames et Messieurs,*

*Le Bureau du Conseil municipal a décidé de débiter cette séance en mettant à l'ordre du jour un point de situation sur les démissions qui ont été enregistrées ces derniers jours au sein du Conseil municipal et leurs implications sur son fonctionnement.*

*Voici les faits qui nous ont été rapportés:*

- *Le Conseil administratif a été informé, par courrier daté du 25 avril, de la démission avec effet immédiat de M. Didier Schweizer du parti radical de Meyrin-Cointrin et de sa fonction de conseiller municipal et par conséquent président du Conseil municipal;*
- *Le Conseil administratif a été également informé, par courriers reçus le lundi 28 avril, des démissions avec effet immédiat du parti radical de Meyrin-Cointrin de Mesdames Adriana Schweizer et Sasà Hayes. Elles précisent qu'elles souhaitent poursuivre leurs mandats de conseillères municipales comme indépendantes (ou hors-parti) et conserver leurs représentations dans toutes les commissions;*
- *En attendant le renouvellement du bureau élu chaque année lors de la séance du Conseil municipal du mois de mai et entrant en fonction au mois de juin, il a été convenu que M. Placide Iswala, vice-président du bureau, assure durant un mois l'intérim de la présidence du Conseil municipal;*
- *Une première information a été donnée oralement aux conseillers municipaux présents lors de la double séance de commission des finances du mardi 29 avril;*
- *Le Conseil administratif a été informé par un courrier du groupe UDC reçu le 2 mai que Mesdames Schweizer et Hayes avaient rejoint les rangs de l'UDC et étaient admises au sein du groupe UDC du Conseil municipal de la Commune;*
- *Cette deuxième information a été donnée oralement aux membres du bureau du Conseil municipal du jeudi 8 mai;*

- *Entre-temps, le Conseil administratif a sollicité l'avis du service de la surveillance des communes au département cantonal du territoire concernant la situation juridique de Mmes Schweizer et Hayes et, notamment, leurs revendications de conserver leurs sièges respectifs dans les commissions où elles représentaient jusqu'alors le parti radical;*
- *Dans un courrier reçu le 13 mai, M. Guillaume Zuber, directeur du service de la surveillance des communes précise notamment (je cite) : "Tout d'abord, il convient de relever qu'au sens de la Loi sur les droits politiques, le nombre de sièges attribués par parti est lié à une liste et non pas à une personne. Toutefois, rien n'interdit à un conseiller municipal de quitter son parti et d'adhérer à un autre ou de rester indépendant en cours de législature. Sur le plan de la répartition des sièges en commission, en application de l'article 61 du règlement du Conseil municipal, celle-ci s'effectue pour une durée de quatre ans lors de la séance d'installation et au prorata du nombre de sièges obtenus lors des élections.*

*Le départ des conseillers municipaux d'un groupe politique ne remet pas en cause cette répartition et ne permet pas d'augmenter ou de diminuer le nombre de sièges des représentants des divers partis dans les commissions. Si un conseiller municipal change de parti en cours de législature, il reviendra à son nouveau groupe de déterminer si, oui ou non, il siègera en commission dans la limite des places qui lui ont été attribuées lors de la séance d'installation";*

- *Le courrier de M. Zuber a été distribué et commenté lors de la commission de liaison élargie du 14 mai 2008;*
- *Le Conseil administratif a reçu un courrier daté du 15 mai 2008 de Maître Jacques Pagan qui intervient au nom et pour le compte de Mesdames Adriana Schweizer et Sasà Hayes ainsi que du parti UDC-Genève auquel elles appartiennent. Il est notamment dit dans ce courrier (je cite): "Un élu est un élu avec toutes les prérogatives qui lui sont institutionnellement attachées dans l'exercice de son mandat officiel public. Il n'existe pas de demi-conseillers municipaux qui jouiraient de l'entièreté de leurs droits et obligations lors des débats du plénum du Conseil municipal, mais à qui l'on refuserait en commission une pareille autonomie juridique. Cela choque la raison...". Il est ajouté un peu plus loin (je cite): "L'article 61 al. 2 incriminé ne pose pas, de son côté, le principe selon lequel cette représentation équitable doit impérativement perdurer pendant toute la législature. Cette représentation ne doit être assurée qu'au moment de la nomination des membres de la commission, laquelle nomination, une fois intervenue, emporte, à teneur de l'alinéa premier, un caractère définitif pour les personnes ainsi désignées".*
- *La surveillance des communes, après avoir pris connaissance à son tour de l'intervention de Maître Pagan, maintient sa position notamment par le fait que tout loisir est donné à l'UDC, dans la limite du siège qui lui a été attribué en commission en début de législature, de se faire représenter soit par Mme Hayes, soit par Mme Schweizer. On ne peut donc pas parler de demi-conseiller.*
- *Il est à relever que l'UDC, depuis le 2 mai, se présente dans les commissions permanentes concernées avec deux membres, occupant ainsi deux sièges.*

*Se considérant dans leurs droits, aucune des deux personnes ne souhaite quitter la séance. Les séances sont donc annulées, bloquant ainsi le fonctionnement du Conseil municipal.*

- *On peut préciser qu'un groupe de projet mandaté le 11 juin 2007 par la commission de liaison a travaillé depuis sur la révision complète du règlement du Conseil municipal. Ce mandat est arrivé à son terme et leur projet a été présenté le 14 mai 2008 en commission de liaison élargie. Il doit maintenant être étudié et préavisé par la commission de liaison avant d'être voté par le Conseil municipal. Ce projet de règlement, dans son état actuel, précise sans ambiguïté possible les différents cas de figure auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Si la qualité du projet a été saluée par les commissaires, il est dommage qu'il n'a pas pu être validé, quel que soit son contenu, avant ces événements.*
- *Pour terminer, on peut encore ajouter que l'assermentation de M. Didier Schweizer sur la liste UDC, en remplacement de M. Didier Jordan, démissionnaire, est conforme à la loi sur l'exercice des droits politiques. Elle précise notamment que si la liste des "viennent-ensuite" est épuisée, les signataires de celle-ci sont seuls admis à déposer une nouvelle candidature pour autant que cette dernière comporte le nombre de signatures requises. Dans ce cas, le candidat est déclaré tacitement élu sans scrutin.*

\* \* \*

2. **Assermentation de M. Claude Eyholzer, parti radical, en remplacement de M. Didier Schweizer, démissionnaire**

Il est procédé, entre les mains de M. Iswala, vice-président, à l'assermentation de **M. Claude Eyholzer**, remplaçant M. Schweizer, démissionnaire.

**M. Iswala** lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal tout en lui recommandant de privilégier l'écoute, la tolérance et le dialogue pour les intérêts prioritaires et le bien-être des Meyrinois.

**M. Eyholzer** prend place à la table du Conseil.

*(Applaudissements)*

\* \* \*

3. **Assermentation de M. Didier Schweizer, Union démocratique du centre, en remplacement de M. Didier Jordan, démissionnaire**

Il est procédé, entre les mains de M. Iswala, vice-président, à l'assermentation de **M. Didier Schweizer**, remplaçant M. Jordan, démissionnaire.

**M. Iswala** lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal tout en lui recommandant de privilégier l'écoute, la tolérance et le dialogue pour les intérêts prioritaires et le bien-être des Meyrinois.

**M. Schweizer** prend place à la table du Conseil.

*(Applaudissements)*

\* \* \*

3b **Résolution n° 2008-19 relative à l'interprétation du règlement du Conseil municipal concernant le nombre de sièges attribués par parti en commissions**

**M. Iswala** tient à rappeler à tout le monde que lors du début de la législature en juin 2007, le Conseil a été amené à se conformer au règlement du Conseil municipal. Il rappelle également que lors de la séance d'installation, il a été déterminé le nombre de commissaires par commission, soit 11 commissaires répartis de la façon suivante: A gauche toute (1 représentant), démocrate-chrétien (2 représentants), l'Alliance des indépendants meyrinois (1 représentant), les Verts (2 représentants), les radicaux (2 représentants), les socialistes (2 représentants) et l'UDC (1 représentant). De plus, il relève que tout le monde avait accepté par vote cette répartition de sièges à la majorité évidente.

Il estime qu'il ne doit pas être dérogé à cette règle et qu'il faut être conséquent de ses choix. C'est pourquoi cette résolution est proposée aujourd'hui par le Bureau.

**M. Tschudi** déclare qu'avant de prendre position pour la résolution proposée, il désire faire la déclaration suivante, au nom des Verts, sur le point 3:

"S'il ne nous appartient pas de juger le tourisme politique que pratique le nouveau conseiller municipal que nous venons d'assermenter, si la légalité de sa démarche est indiscutable puisqu'il a logiquement démissionné du Conseil municipal ne se reconnaissant plus dans le programme radical sur lequel il s'était fait élire, qu'il a ensuite seulement rejoint l'UDC qui l'a immédiatement choisi comme viennent-ensuite ayant épuisé la liste de ses candidats. Cela ne nous concerne pas. Nous n'avons pas élu ce monsieur au Conseil municipal, puisque nous n'avons pas voté radical. Si tel avait été le cas, nous nous sentirions sans doute floués, trompés et de ce fait méprisés.

Cela ne nous regarde donc pas, mais ne nous empêche pas de penser très fort, que des ambitions personnelles priment sur toute autre considération.

En revanche, nous aimerions nous exprimer sur le président du Conseil municipal que nous avons tous élu l'an dernier. Nous l'avons élu, rappelons-le, parce que nous avons respecté un engagement de début de législature, celui de considérer le rapport de force de ce Conseil tel que le souverain l'a exprimé dans les urnes.

Du vote populaire résultait que l'honneur et la responsabilité de présider notre Conseil revenait au cours de cette législature à un membre du parti radical, puis du parti socialiste, puis des Verts et enfin du PDC. L'électorat en élisant quatre partis à force quasi égale, a exprimé une diversité politique que nous nous devons de respecter. Si l'on attend de nous que nous confrontions nos points de vue et nos préoccupations avec conviction, on attend également des élus la capacité de faire fonctionner nos institutions en bonne intelligence pour que des projets aboutissent, pour que des décisions se prennent. Nous avons donc, il y a une année, tous élu M. Didier Schweizer, pour qu'il préside et représente notre Conseil municipal dans son ensemble. Il nous a profondément déçus. Il s'est montré incapable de mettre sa cuisine politique et ses ambitions personnelles en sourdine pour se mettre au service de la collectivité tel que le prévoyait la charge qu'il était sensé assumer.

En décembre dernier déjà, il a participé en sa qualité de président du Municipal à un meeting politique sur une question qui divisait notre Conseil. Plus qu'un faux pas, c'était une erreur politique grave. Lors des quatre derniers événements associatifs auxquels j'ai participé ce printemps, trois assemblées générales et un repas, le Président du Municipal était invité, mais il n'était ni présent, ni excusé, bien trop occupé sans doute à se préoccuper de ses affaires personnelles. Et cerise sur le gâteau, il déserte le poste que nous lui avons confié, alors qu'il ne lui restait qu'un mois à tenir. Et même si son départ ne sera pas regretté, il est important de souligner qu'il a failli à sa tâche, qu'il n'a pas été capable d'assumer la responsabilité de président jusqu'au bout. Et cela oui, nous sommes en droit de le lui reprocher vivement et publiquement."

**Mme Riman** déclare qu'elle a bien reçu la lettre de la surveillance des communes, mais qu'elle désire également recevoir la question qui lui avait été posée. Elle affirme qu'il lui est difficile de juger la réponse, sans avoir eu connaissance au préalable de la question.

Elle affirme qu'elle n'est ni juriste, ni avocate, qu'elle réfléchit avec sa tête et demande si le parti radical, qui a perdu deux sièges, a le droit de remplacer les conseillers municipaux au Conseil municipal. De plus, elle se demande comment le parti radical peut remplacer ses sièges en commission.

**Mme Boget** relève que la question soulève la différenciation entre une personne et un siège. Elle précise que le parti radical n'a perdu aucun siège, mais que des élus ont démissionné pour rejoindre un autre groupe. Elle rappelle que ce parti a obtenu cinq sièges aux dernières élections et que les sièges acquis sont attribués pour la durée de la législature.

**M. Mizrahi** estime que les propos de M. Tschudi sont malhonnêtes et diffamatoires. Il s'adresse alors au Bureau en déclarant qu'il aurait souhaité une distribution de la lettre de Me Pagan, au même titre que celle de la surveillance des communes. De plus, il souhaiterait que la réponse de la surveillance des communes à la suite de la lettre de Me Pagan soit envoyée à Me Pagan qui ne l'a pas reçue à ce jour.



**Mme Boget** tient à signaler que le public présent ce soir n'a eu connaissance ni de la lettre de la surveillance des communes, ni de celle de Me Pagan, et que le point de situation qui a été fait en début de séance permettait au public de suivre les débats. Elle ajoute que si cela s'avère nécessaire, la lettre de Me Pagan sera envoyée à tous les conseillers municipaux.

**M. Schweizer** déclare que le plébiscite des Verts vis-à-vis de sa présidence était assez éloquent et critique. Il estime que lorsque quelqu'un change de famille, cela implique de se poser des questions, car quand cela ne va plus au sein d'une famille, on a la possibilité de divorcer. Vu les menaces et les pressions qui lui ont été faites, il explique qu'il ne se sentait plus bien au sein de son parti. Il ajoute qu'il est prêt à montrer des preuves à qui le demande pour démontrer comment un parti agit en bassesse.

A propos des remarques des Verts concernant sa présence à la séance du 19 décembre, il relate qu'il y avait un conseiller d'Etat présent venu écouter les Meyrinois, et qu'il fallait l'accueillir dans notre commune. Il relate que le Conseil administratif n'était pas favorable à son accueil et qu'il n'a pas tenu compte de son avis, car étant le 1<sup>er</sup> citoyen de la Commune, étant le représentant de tout le monde et surtout travaillant pour la population meyrinoise, il se devait d'être là et de participer au débat.

Il explique qu'il ne voulait pas que cette séance ressemble à celle du 15 novembre qui avait été houleuse car M. Müller venait pour discuter avec la population et essayer de revoir une situation plus correcte à la demande de la population.

Il fait part de son étonnement à cette séance où les Verts se sont permis de traiter de Bolchevik une partie du public présent. Il termine en déclarant qu'il ne va pas épiloguer plus longtemps contre les Verts car il a de quoi écrire un roman sur cette équipe de fanfarons.

Il déclare que dorénavant le Conseil municipal devra composer avec son groupe qui est bien là et ajoute que son groupe suit les règles établies par les lois.

**M. Haldemann** déclare:

"Certains évènements de la législature en cours et de la précédente m'ont conduit à engager une réflexion sur la motivation de l'engagement en politique, de la loyauté de l'individu envers un parti et du respect envers les électeurs.

Tout engagement dans une formation politique peut être motivé par le désir de réaliser un parcours personnel mais aussi, et surtout, par la volonté de défendre des valeurs auxquelles on tient.

Aucun candidat et, a fortiori aucun élu, ne peut prétendre avoir ignoré la tendance, le programme et surtout les valeurs politiques d'une formation pour laquelle il souhaite se faire élire.

Quitter une formation, après avoir été élu, pour en rejoindre une autre afin de nourrir ses propres ambitions personnelles, est une attitude indigne qui répond sans conteste à la hiérarchie de ces motivations.

Cependant, chaque élu est redevable de la confiance que les électeurs ont placée en eux et nul élu de cet hémicycle ne peut ignorer le mode de scrutin proportionnel qui prévaut lors des élections municipales.

"En grande pauvreté ne gît pas grande loyauté" est une citation qui m'inspire l'idée que la pauvreté n'est pas que matérielle.

Quelle opinion a-t-on de ses électeurs pour agir de la sorte, si ce n'est de l'indifférence?

Quelle attitude affiche-t-on envers la démocratie, si ce n'est du mépris?

En cas de désaccord profond avec sa formation, le seul comportement loyal et adapté envers ses électeurs devrait être la démission de son groupe et, partant, du Conseil municipal jusqu'à la fin de la législature.

Il ne s'agit pas de fair-play, il s'agit de respect."

*[Applaudissements.]*

**M. Schweizer** déclare que, question loyauté, il l'a été jusqu'au bout car il a cédé son siège aux radicaux. Il ajoute qu'il aurait pu, à l'instar de Mmes Hayes et Schweizer, quitter le parti radical en emportant son siège. Vis-à-vis des élus qui l'ont mis en place, il estime qu'il a respecté ce qu'il pensait être juste.

**M. Brulhart** désire que la discussion relative à la résolution puisse reprendre car elle ne fait que confirmer ce qui avait été décidé le 4 juin dernier concernant la composition de ce Municipal.

Au sujet de la résolution n° 2008-19, **M. Gremaud**, au nom du groupe démocrate-chrétien, déclare qu'il y a une année, lors de l'établissement du Conseil municipal et lors de différentes commissions de liaison, il avait été établie une politique à ce sujet, en partie retranscrite dans la résolution présentée ce soir. Il relate que le PDC, fidèle à la ligne qu'il avait adoptée il y a une année, votera favorablement la résolution présentée ce soir.

**M. Mizrahi** déclare que son groupe a été très surpris de trouver ce projet de résolution sur les tables et après une brève étude de ce projet, son groupe maintient qu'elle est contraire au règlement. Il déclare que, par le biais de cette résolution, le Conseil municipal interprète mal le règlement et sombre dans l'arbitraire; l'UDC ne s'inclinera jamais face à cette décision. Il tient à ajouter que son groupe se réservera le droit de contester en lieu et temps voulus, devant les autorités compétentes, pour démontrer une telle violation du règlement. Il conclut en affirmant que le groupe UDC ne soutiendra pas cette résolution.

**M. Tschudi** relate que ce n'est pas la première fois qu'il y a ce type de débat et rappelle la démission, il y a quelques années, d'un conseiller municipal d'un groupe de gauche pour un groupe de droite. A cette époque, tout le monde s'était élevé pour dire que l'on ne respectait pas le vote populaire.

Il y a une année, il rappelle que la population a voté pour cinq radicaux, trois UDC, et que c'est cette décision qui prime sur tout. Le législateur considère d'un côté le parti radical et d'un autre côté la liste radicale et s'il peut comprendre que l'on peut démissionner du parti radical, il ne comprend pas que l'on peut démissionner de la liste pour laquelle on a été élu.

Il argue que le vote populaire ne peut pas être remis en question par une ou plusieurs personnes, car c'est justement en fonction de celui-ci qu'il a été décidé la répartition des sièges de commission par parti.

Il estime que la réponse qui est venue de la surveillance des communes est conséquente et logique avec ça et affirme que cette résolution l'a également surpris car elle n'était pas nécessaire, vu que c'était l'évidence même. De ce fait, il conclut en déclarant que le groupe des Verts la soutient.

**M. Charollais**, au sujet de la conformité du règlement avec la législation, relève que l'on se retrouve en totale opposition aux propos de M. Mizrahi, puisque le projet de résolution va justement dans le sens du règlement. Pour illustrer ses propos, M. Charollais cite l'article 61 du règlement qui stipule: "Lors de sa première séance de chaque législature, le Conseil municipal procède à la nomination des commissions permanentes pour la durée de la législature. Il en désigne les membres, en veillant à assurer à chaque parti ou groupe composant le Conseil une représentation équitable sur l'ensemble de ces commissions".

A partir de cet article, il continue en déclarant que le projet de résolution présenté vise en fait à conforter cet article du règlement et, dans l'attente du futur règlement qui est beaucoup plus précis, permettra d'éviter la reproduction de telle situation très désagréable pour tout le monde.

**M. Mizrahi** relève les propos de M. Charollais faisant mention d'une interprétation de l'article 61 et, à cet égard, il demande que la lettre de Me Pagan soit lue, car cette lettre apporte des explications. Aussi demande-t-il sa lecture ou sa distribution immédiate.

**M. Iswala** déclare que cette lettre sera de toute façon envoyée à tous les conseillers dans les prochains jours et que les principaux passages ont été lus lors du point de situation en début de séance.

**M. Iswala** demande alors à l'assemblée si elle désire une lecture de la lettre de Me Pagan. Cette proposition récolte **15 OUI et 15 NON** et c'est M. Iswala, en tant que président de la séance, qui tranche en défaveur de sa lecture. Il est donc décidé de ne pas lire cette lettre en séance.

S'agissant de la résolution, **M. Iswala** soumet au vote la proposition de vote immédiat qui **EST ACCEPTEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

**M. Schweizer** s'insurge et déclare se trouver dans un complet déni de démocratie, car celle-ci devrait permettre l'écoute de toutes les tendances et de toutes les paroles.

Il fait remarquer que la résolution est portée à la connaissance de toute la population, mais que des informations juridiques importantes ne sont pas communiquées ce soir.

Vu le public présent et le respect des règles démocratiques, il estime que cette information doit être donnée ce soir pour permettre d'ouvrir un peu les lumières du Conseil et de la population. Aussi demande-t-il instamment de donner lecture du courrier de Me Pagan.

**M. Robert** relève que s'il est décidé de donner lecture du courrier de Me Pagan ce soir, il conviendra alors de donner lecture, à chaque séance du Conseil municipal, de toutes les lettres d'avocat pour appuyer telle ou telle position dans les débats démocratiques. Cette solution est difficilement possible car la démocratie, ce sont justement les parlementaires qui l'exercent dans les parlements.

Il insiste et rappelle que le 4 juin 2007 le Conseil a défini la composition des commissions mais il ne s'agissait pas du premier acte, car le premier acte précédant cette répartition c'était le vote du peuple. Il en profite pour rappeler que dans notre système démocratique, nous élisons au système proportionnel. Il s'agit d'abord de déterminer la proportion de représentation et ensuite la répartition des candidats sur les sièges. Cette proportion est arrêtée pour la durée de la législature.

Il conclut en déclarant que c'est cette démocratie en vigueur dans notre pays qui prédomine et qui doit être respectée.

**M. Iswala** rappelle le public à l'ordre en lui demandant de rester à sa place, de ne pas intervenir et de ne pas s'adresser à l'un des conseillers durant la séance. Si ces règles ne sont pas respectées, il annonce qu'il sera dans l'obligation de demander au fautif de quitter la salle.

De plus, il répète qu'il a été décidé de ne pas lire cette lettre et qu'il va être passé au vote de la résolution.

Il déclare que nous devons nous accepter tel que nous sommes et non pas tel que nous voudrions que soit l'autre.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Iswala** soumet au vote la **résolution n° 2008-19**

**relative à l'interprétation du règlement du Conseil municipal concernant le nombre de sièges attribués par parti en commissions**

---

Vu les démissions du groupe radical de deux représentantes du parti radical de Meyrin-Cointrin, reçues le 28 avril 2008 par le Conseil municipal;

Vu que l'UDC a informé le Conseil municipal, par courrier reçu le 2 mai 2008, que ces deux personnes avaient rejoint leurs rangs;

Vu la revendication du parti UDC de permettre à ces deux personnes de continuer à siéger dans les commissions permanentes dans lesquelles elles ont été désignées comme représentantes du parti radical par le parti radical de Meyrin-Cointrin en début de législature, ce qui aurait pour conséquence de modifier la composition des commissions fixée en début de législature;

Vu, depuis ce transfert, la présence systématique dans les commissions permanentes concernées de l'une ou l'autre de ces deux personnes qui refuse de quitter la séance, estimant qu'elles sont dans leurs droits bien que le parti de l'UDC n'ait obtenu qu'un seul siège en commission en début de législature, ce qui perturbe, voire empêche la tenue des commissions;

Vu que cette situation conflictuelle empêche le bon fonctionnement et la tenue des séances de commissions permanentes concernées par ce transfert;

Vu le courrier du service de surveillance des communes reçu le 13 mai 2008 qui confirme notamment, d'une part, que le nombre de sièges attribués par parti est lié à une liste et non pas à une personne ainsi que, d'autre part, la répartition des sièges, en application de l'article 61 du règlement du Conseil municipal, s'effectue pour une durée de quatre ans lors de la séance d'installation et au prorata du nombre de sièges obtenus lors des élections;

Vu que les membres au sein des commissions permanentes ne sont pas élus par le Conseil municipal mais désignés par les groupes politiques et que ces désignations sont du seul ressort de chaque groupe;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et plus particulièrement l'article 10, alinéa 1, qui prévoit que le Conseil municipal désigne dans son sein des commissions permanentes qui sont nommées pour la durée de la législature;

Vu la séance d'installation du Conseil municipal du 4 juin 2007 et sa décision de répartition du nombre de sièges par commission et par groupe politique;

Vu le règlement du Conseil municipal entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1985;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 20 mai 2008,

## **D E C I D E**

### **PAR 19 OUI, 6 NON ET 5 ABSTENTIONS**

1. de confirmer que le nombre de sièges en commissions permanentes attribués par groupe politique au prorata du nombre de sièges obtenus lors des élections est lié à une liste et non à une personne;

2. de confirmer que le départ de conseillers municipaux d'un groupe politique ne remet pas en cause cette répartition et ne permet pas d'augmenter ou de diminuer le nombre de sièges des représentants des divers partis dans les commissions permanentes;
3. de demander au groupe UDC de respecter le règlement en renonçant à se faire représenter dans les commissions permanentes par plus d'un représentant en violation de la répartition effectuée lors de la séance d'installation du Conseil municipal du 4 juin 2007.

\* \* \*

4. **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil municipal des 4 mars et 8 avril 2008**

Concernant le procès-verbal de la séance du 8 avril 2008, à la page 12, **M. Chambers** conteste la phrase stipulant "Faisant suite à une question de M. Schweizer, M. Chambers retire sa proposition tout en regrettant le dépôt de ce projet." En effet, ne regrettant pas le dépôt de ce projet, il demande la suppression de ce passage.

De plus, concernant le procès-verbal du 8 avril 2008, à la page 34, **M. Chambers** fait remarquer que le coût total ne s'élève pas à CHF 1'700'000.-, mais à CHF 2'255'000.-, composé de CHF 1'925'000.- ainsi que du crédit d'une précédente délibération de CHF 330'000.-. il demande que ses propos soient modifiés dans ce sens.

Il n'y a pas d'autre remarque et ces procès-verbaux, mis aux voix par **M. Iswala**, sont **APPROUVES A LA MAJORITE EVIDENTE**.

\* \* \*

5. **Communications du Bureau**

**M. Tremblet** donne lecture:

a) d'un courrier émanant de Mme Carole Abbet, une habitante meyrinoise

*Concerne: abonnement de piscine - saison 2008*

*Madame, Monsieur,*

*J'apprécie le prix très sympathique des abonnements de piscine pour les Meyrinois et vous en remercie, pourtant je suis surprise de constater que les étudiants de plus de 17 ans ne bénéficient pas du même tarif que les personnes au chômage, les retraités et les personnes à l'AI.*

*Ne serait-il pas normal qu'un étudiant paie le tarif réduit?*

*En vous remerciant de votre compréhension, recevez Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.*

*Carole Abbet*

**M. Tremblet** déclare que le Bureau préconise de laisser le Conseil administratif répondre à cette requête.

b) d'une lettre de M. Dominique Perrin

*Subvention pour vélo électrique*

*Monsieur le Président,*

*J'ai relevé sur le site internet que la commune de Meyrin offrait à ses concitoyens une subvention de CHF 500.- à l'achat d'un vélo électrique dans le cadre de la mobilité douce et je vous en félicite.*

*Ne résidant pas sur le territoire de la commune, je pense que je ne devrais pas avoir droit à cette subvention.*

*Néanmoins, je me permets de vous solliciter pour savoir s'il vous était possible de me l'octroyer pour la raison suivante: je suis entré comme sapeur-pompier volontaire au sein du corps de la commune de Meyrin en 1989 et j'œuvre depuis cette date pour le bien de cette commune et de ses concitoyens.*

*En espérant que ma requête trouvera un écho favorable et en restant à votre disposition pour des compléments d'informations si nécessaire, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.*

*Dominique Perrin*

**M. Tremblet** informe que le Bureau a décidé de laisser répondre le Conseil administratif à cette demande.

c) d'un courrier émanant de M. Pierre-François Unger, conseiller d'Etat

*Concerne: fermeture de l'entreprise Reliure SA*

*Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs et municipaux,*

*Votre courrier du 4 mars 2008 concernant la fermeture de l'entreprise Reliure SA m'est bien parvenu, et son contenu a retenu ma meilleure attention.*

*Aussitôt informé de la fermeture de cette entreprise, j'ai immédiatement demandé au Service de la promotion économique d'étudier les différentes options pour sauvegarder les emplois. Celui-ci, en collaboration avec son réseau, et notamment la Fondation d'aide aux entreprises (FAE), a établi un plan de financement viable.*

*Dans le cadre de ses recherches de solutions, le service de la promotion économique a également identifié deux repreneurs potentiels. Ainsi plusieurs alternatives permettaient de garder espoir quant au maintien des emplois et du savoir-faire dans votre commune.*

*Cependant, comme vous le mentionnez dans votre courrier, le succès de ces démarches dépendait à ce stade de la décision du Tribunal de première instance d'annuler la vente des machines. Or, dans son ordonnance du 20 mars, celui-ci a rejeté cette requête. De ce fait, mes services n'ont pu déployer leur soutien pour le projet "Renaissance Reliure SA", mené par M. David Harry.*

*Naturellement, je regrette comme vous la fermeture de cette entreprise artisanale, la perte de ses emplois et d'un savoir-faire précieux. Je regrette également de n'avoir pas été associé plus tôt dans ce processus, ce qui aurait peut-être permis d'infléchir le cours des choses.*

*Dans cet esprit et en vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs et municipaux, mes salutations distinguées.*

*Pierre-François Unger*

\* \* \*

## **6. Communications du Conseil administratif**

**Mme Boget** donne lecture des communications du Conseil administratif:

### **Messages informatiques non désirés ("spams")**

En 2007, le service informatique intercommunal a détecté plus de 21 millions de messages électroniques non sollicités ("spams") sur la messagerie intercommunale. Ce ne sont pas moins de 19 millions de spams qui ont circulé pendant le premier trimestre 2008. En raison de cette considérable augmentation, le SIACG a pris les mesures adéquates pour y parer autant que faire se peut.

Il importe que chaque conseillère et conseiller municipal transmette ses spams directement au SIACG. Pour ce faire, la procédure "Redirection des SPAM" se trouve à la page "Conseil municipal" de CMNet.

### **Course des conseillers du samedi 19 avril dernier à Bernex**

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les trois représentants meyrinois à cette course se sont placés à la 2<sup>e</sup> place à 2 secondes 24 centièmes de la première commune, Thônex, sur 11 communes engagées. Nous tenons à adresser nos félicitations à Ludovic Gremaud qui se place brillamment 2<sup>e</sup> sur 45 coureurs en 15'01", et à Olivier Morand qui, malgré son rhume et son mal de tête, a relevé le défi en se plaçant 8<sup>e</sup> en 17'35", sans oublier Marcel Dumalle qui s'est classé 14<sup>e</sup> en 18'45".



Celui-ci nous a d'ailleurs annoncé que leur objectif pour 2009 était la première place et une deuxième équipe au départ. Nous en profitons pour transmettre ses remerciements pour leur présence à leur fan's club, à savoir M. et Mme Ecuyer ainsi que Mme Dumalle.

S'il était encore nécessaire de démontrer que Meyrin est une ville sportive, une preuve éclatante en aura été donnée samedi!

### **Elections communales 2007, procédure administrative et plainte pénale**

Suite à un courrier de M. Jacques Charpier, réceptionné en mairie le mardi 13 mai, demandant les montants détaillés des dépenses liées à la défense du Conseil administratif de la précédente législature contre MM. Hulliger et Girardet lors de la campagne électorale, nous vous communiquons les éléments financiers suivants:

- impression de 10'000 flyer's en urgence CHF 1'950.-
- distribution tout ménage des flyer's en urgence CHF 5'380.-
- soit un total de **CHF 7'330.-** comptabilisé sous la rubrique "Informations à la population" n° 05.100.310.51
  
- honoraires de l'avocat concernant la procédure administrative et la plainte pénale **CHF 39'227.-** comptabilisé sous la rubrique "honoraires" n°05.100.318.35
  
- émolument de décision du Tribunal administratif **CHF 2'000.-** comptabilisé sous la rubrique "frais de contentieux et procédures" n° 05.100.318.38

### **Reconduction de l'offre promotionnelle des abonnements annuels TPG**

Nous vous informons que nous reconduisons cette année l'offre promotionnelle en partenariat avec les TPG aux conditions suivantes:

- Sont concernés uniquement les nouveaux abonnements annuels (et non le renouvellement des abonnements) pour les habitants meyrinois;
- L'offre porte à nouveau sur toutes les catégories d'abonnement (jeunes, adultes et seniors);
- La promotion correspond à une réduction de CHF 150.- par abonnement sur le prix normal;
- L'offre promotionnelle sera valable du **lundi 2 juin au vendredi 4 juillet**;
- Le public pourra venir retirer l'abonnement du **11 au 29 août**;
- L'abonnement sera valable dès le lundi 25 août 2008 pour une année.

Une information détaillée sera diffusée dans l'édition du mois de juin du journal communal Meyrin Ensemble ainsi que sur notre site internet.

### **TCMC**

#### **TCMC-Tracé du tram**

Le Conseil administratif a été informé du résultat de l'expertise par le Conseil d'Etat dans un courrier daté du 23 avril et par la presse.

Selon les éléments publiés dans les journaux, le groupe d'experts en transport a étudié huit variantes sous les angles de la desserte, de l'impact, des coûts et des délais de réalisation.

Le Conseil d'Etat communique que "L'évaluation multicritère et l'analyse de sensibilité effectuée par le groupement d'experts aboutissent à la conclusion que le tracé autorisé par l'OFT pour la nouvelle infrastructure tramway à travers la cité de Meyrin est celui qui répond le mieux aux intérêts des habitants de la cité, ainsi qu'aux objectifs généraux en faveur d'un réseau de transports publics efficace.

Ce tracé doit être complété sur la route de Meyrin par la "direttissima", avec ou sans le tronçon "ouest" de l'avenue de Vaudagne."

Une commission d'urbanisme élargie a été convoquée pour le 28 mai au cours de laquelle trois experts et un représentant du canton développeront les conclusions de l'expertise.

### **TCMC- "Direttissima" et demande de concession**

La demande fédérale de concession pour la "direttissima" a été déposée le 5 mai à Berne.

La réalisation de ce tronçon, qui était envisagée après la mise en service du tronçon autorisé, a été accélérée par l'expertise mandatée par le canton.

Le Conseil administratif se réjouit de cette réalisation, la "Direttissima" étant sollicitée depuis de nombreuses années par la Commune.

### **TCMC-Oppositions au tram**

Le tronçon situé sur la rue De-Livron faisait toujours l'objet de deux recours au tribunal administratif fédéral au début du mois de mai, recours déposés par l'association des commerçants du centre commercial et sa propriétaire, bloquant ainsi la réalisation de ce tronçon.

Un protocole d'accord a été conclu le 23 mai avec les recourants, dans lequel il est prévu une liaison provisoire entre les parkings P1 et P2 derrière le bâtiment de ForuMeyrin ainsi que des places de stationnement supplémentaires. Les travaux sont à la charge du canton qui les réalise dans le cadre du chantier du tram.

Les recourants se sont engagés en contrepartie à lever le recours au tribunal administratif fédéral.

L'issue trouvée permet d'éviter de forts retards dans la mise en service du TCMC, ce qui aurait prolongé une situation transitoire peu confortable pour les habitants de Meyrin.

### **TCMC-Place de jeux impasse de Vaudagne**

La construction du tram sur l'avenue de Vaudagne rend inévitable le déplacement de la place de jeux située au milieu de la chaussée. L'Etat avait planifié plusieurs mois entre la suppression de la place de jeux et sa construction sur le nouveau site.

Cette solution étant insatisfaisante, la Commune a demandé au Canton le déplacement provisoire des jeux sur un site adjacent. Cette solution permet à la Commune de mener un travail de concertation avec les riverains pour la définition d'une place de jeux et d'un espace de loisirs définitifs qui seront réalisés courant 2009.

Une information sera élaborée à ce sujet à l'intention des habitants du quartier.

### **TCMC-Aménagements du chemin du Grand-Puits**

Un plan de modération de la circulation a été déposé par les mandataires du tram pour une modération du trafic au chemin du Grand-Puits comme mesure de chantier. Ce projet est actuellement à l'examen à l'OCM (office cantonal de la mobilité).

Ceci notamment en réponse à l'augmentation très importante de la charge de trafic sur cet axe et des vitesses mesurées supérieures à celle autorisée de 50km/h.

Parallèlement, l'association des commerçants de Meyrin-Village a adressé une pétition au Conseil administratif pour s'opposer à cette modération. Les motifs invoqués sont principalement que l'accès aux commerces et l'approvisionnement par les véhicules de livraisons soient garantis.

Le Conseil administratif s'engage à suivre attentivement ce projet de modération afin qu'il satisfasse à la fois les objectifs de réduction des vitesses, tout en permettant l'accès aux commerces, aux véhicules de livraison et également aux véhicules de secours.

### **TCMC-Abri bus Vernier**

Plusieurs demandes ont été formulées au Conseil administratif de Vernier afin de couvrir l'arrêt provisoire des bus à l'arrêt "Avanchets".

Aux dernières nouvelles, la commune de Vernier n'entend pas prendre à sa charge cette réalisation qui incombe, selon elle, à l'Etat dans le cadre de mesures de chantiers.

### **Résolution de M. Dumalle relative au renforcement des pistes cyclables le long de la route de Meyrin, sur le tronçon compris entre le chemin de l'Étang et Tag Aviation**

La responsable de la mobilité douce à l'OCM nous a communiqué les éléments suivants concernant la résolution citée en référence, traitant de la problématique de la circulation deux-roues le long de la route de Meyrin.

Le 25 février, l'OCM a fait une proposition d'aménagement cyclable le long de la route de Meyrin à l'Association PRO-VELO.

Par courrier du 21 avril 2008, PRO-VELO prenait position par rapport à cet aménagement, en précisant qu'elle ne pouvait cautionner une telle proposition qui offre une fausse sécurité aux cyclistes qui souhaiteraient emprunter un tel itinéraire.

Actuellement, l'OCM étudie encore différentes possibilités en vue d'améliorer l'insertion d'une bande cyclable le long de la route de Meyrin et transmettra sa position par écrit dans le courant du mois de juin par rapport à l'opportunité d'une telle réalisation.

### Lac des Vernes

Un accord de principe a finalement été trouvé avec le service des opérations foncières de l'Etat. En effet, jusqu'à présent, le projet de réalisation du collège à proximité du lac rendait toute négociation très difficile.

Une solution a été trouvée pour l'acquisition des terrains permettant la construction du lac et n'empêchant pas de poursuivre la négociation avec le Canton pour une meilleure localisation du collège.

### PLQ aux Vergers

Le Conseiller d'Etat, Robert Cramer, s'est exprimé au Grand Conseil sur le manque de résultats en matière de construction de logements à Genève. Cette intervention a été relayée par le journal "le Courrier" du 25 avril. Il a notamment affirmé que certains projets sont ralentis par les autorités communales, à l'image des Vergers, à Meyrin.

Le Conseil administratif tient à rappeler que les PLQ ont été demandés dès le début de l'année 2007 par la Commune mais que le canton n'y était pas favorable tant que les promoteurs n'avaient pas fait valoir leurs intentions à travers des demandes d'autorisations préalables. Ce n'est que fin 2007 que les services du département du territoire ont finalement reçu la consigne de réaliser les PLQ à la hâte. Afin de garantir une réalisation de qualité, la Commune a décidé de prendre en main l'aménagement de son territoire par le biais de la résolution, votée à l'unanimité par le Conseil municipal le 11 décembre 2007, demandant l'élaboration de PLQ d'initiative communale aux Vergers.

Après discussion avec l'Etat, un accord de partenariat a pu être établi afin de suivre au mieux ce dossier.

### Incendie du couvert de la ferme de la Golette

Un incendie a ravagé dans la nuit du mardi 13 mai 2008 le couvert et un petit bâtiment jouxtant la ferme de la Golette utilisé comme dépôt et pour les activités du parascolaire.

Le service cantonal des monuments et des sites a été consulté et doit se déterminer sur la valeur patrimoniale de ce bâtiment.

Les expertises du bâtiment et l'enquête de la police judiciaire sont en cours.

\* \* \*

## **7. Parlement des jeunes**

Néant.

\* \* \*

8. **Election du président de la commission de sécurité, en remplacement de M. Didier Schweizer, démissionnaire**

**Mme Ecuyer** déclare que le groupe radical présente la candidature de **M. François Haldemann**.

**M. Schweizer** déclare qu'il présente sa propre candidature. Il relate le chemin parcouru au sein de la compagnie des sapeurs-pompiers durant plus de 25 ans et rappelle qu'il a présidé la commission sécurité lors de la dernière législature, ainsi que durant une année au cours de cette législature. Il affirme qu'il a pu défendre des dossiers et les mener à terme. Il sait que ce soir, l'assemblée présente a seule le pouvoir de nommer un président et annonce qu'il s'en remettra à sa décision.

**M. Mizrahi** demande, au nom de l'UDC, le scrutin secret selon l'article 47 du règlement du Conseil municipal.

Après dépouillement des votes, **M. Iswala** annonce que M. Haldemann a obtenu 18 voix et M. Schweizer a obtenu 12 voix. Aussi déclare-t-il que M. Haldemann est élu à la présidence de la commission de la sécurité.

\* \* \*

9. **Nomination du représentant du parti radical à la CICT (commission intercommunale consultative des transports) en remplacement de M. Schweizer**

**Mme Ecuyer** annonce que le groupe radical propose la candidature de **M. Claude Eyholzer**.

**M. Iswala** annonce que l'assemblée prend note de la nomination de M. Eyholzer comme représentant du parti radical à la CICT.

\* \* \*

10. **Délibération n°2008-16 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 116'916.- destiné à effectuer un diagnostic amiante sur l'intégralité des bâtiments, propriété de la commune de Meyrin**

**M. Iswala** annonce que le Bureau préconise le vote immédiat de cette délibération.

**M. Sansonnens** rappelle qu'à l'heure actuelle des enquêtes sont menées sur l'ensemble des bâtiments à travers le canton et en Suisse, concernant l'amiante pouvant entrer dans la composition des produits nécessaires à la construction.

De plus, il explique que le Conseil administratif avait déjà fait une première enquête en 2004 pour connaître la présence éventuelle d'amiante dans les bâtiments communaux. A l'époque, la présence d'amiante n'y avait pas été relevée. Compte-tenu des nouvelles réglementations, il est nécessaire de poursuivre et renforcer les analyses sur les matériaux constituant les immeubles communaux.

Pour ce faire, un appel a été lancé et deux lots ont été attribués en fonction du vote de ce soir pour faire les différents essais et vérifier s'il y a véritablement des parties susceptibles d'être porteuses d'éléments d'amiante.

**M. Iswala** soumet au vote la proposition de vote immédiat, proposition qui **EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE**.

**M. Haldemann** déclare:

"La commune de Meyrin, en tant que propriétaire de bâtiments pouvant contenir de l'amiante, doit mener les expertises nécessaires pour savoir si ses bâtiments contiennent ou non des substances dangereuses dont l'amiante.

De plus, la Commune en tant qu'employeur est responsable vis-à-vis de ses employés et du public de mettre en place toutes les mesures nécessaires pour éviter leur exposition à des substances dangereuses.

La présence d'amiante dans un bâtiment n'entraîne pas immédiatement l'obligation d'assainir ce dernier mais seule une expertise est en mesure de le déterminer. En général, c'est le risque d'exposition des occupants, influencé par la nature des matériaux, qui va déterminer les urgences d'assainissement.

Une expertise nous permettra de prendre des mesures immédiates, notamment d'information, afin d'éviter des contaminations accidentelles lors de travaux de maintenance et de rénovation des bâtiments.

Pour toutes ces raisons invoquées, le groupe radical accepte cette délibération."

**M. Chambers** déclare que cette délibération doit être votée vu les effets néfastes causés par l'amiante durant ces dernières années. Il relève que cette délibération découle d'une directive de la commission fédérale de la coordination pour la sécurité au travail de janvier 2000. Aussi déclare-t-il qu'il aurait souhaité que le précédent Conseil administratif soit plus réactif à ce genre de directive fédérale lorsque l'on connaît les dangers de l'amiante. Il annonce que son groupe votera favorablement ce projet de délibération bien qu'il aurait souhaité que celui-ci soit présenté plus tôt.

**M. Hulliger** rappelle que cela fait déjà un certain temps que l'amiante est considéré comme dangereuse et que de nombreuses constructions en ont utilisé. Il se demande si la première expertise réalisée en 2004 était valable et pourquoi il faut refaire une expertise maintenant pour un montant de CHF 116'916.-. Il ajoute néanmoins que son groupe acceptera cette nouvelle délibération sans condition.

**M. Sansonnens** confirme cette première analyse en 2004 mais ajoute qu'il n'y avait pas de règles bien définies par les lois cantonale et fédérale et que cette analyse s'est portée principalement sur les plafonds.

Il explique qu'en 2004, il n'y avait pas de spécialiste s'occupant de problème lié à l'amiante. Maintenant, il y a toute une série de démarches et de règlements qui ont été mis en place rendant les premières analyses insuffisantes, car il s'agit maintenant d'étudier les sols, les murs et les plafonds.

Il ne pense pas que la Commune a fait preuve de lenteur mais il convenait d'établir au préalable un cahier des charges découlant de celui du STIPI (service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures) qui est appliqué par l'ensemble des mandataires s'occupant de ce problème. De plus, il informe que beaucoup de bureaux ont suivi une formation spécifique leur permettant de traiter les problèmes liés à l'amiante.

**Mme Schweizer** fait la déclaration suivante:

"Nous pensons qu'il est important de s'adjoindre des experts compétents pour identifier si un de nos bâtiments, propriété de la commune de Meyrin, contient de l'amiante. Ceci afin d'éviter de dangereuses expositions à ses occupants, locataires, entreprises, ainsi qu'aux ouvriers qui devront entreprendre des travaux de rénovation ou d'entretien.

Le groupe UDC soutient cette délibération."

**M. Hernot** déclare:

"Le groupe socialiste soutiendra cette délibération car, selon le principe de précaution en matière de santé publique, il ne doit pas y avoir d'hésitation. Nous souhaitons toutefois que ce diagnostic, s'il révélait des situations dangereuses, débouche sur des propositions d'action rapides."

**M. Tschudi** rappelle qu'il était déjà intervenu à deux reprises pour demander qu'une telle enquête soit menée. Bien que l'on sache depuis 30 ans que l'amiante est dangereux, il relève que jusqu'à peu l'on pensait que ce n'était que les travailleurs qui y étaient exposés. Or, il s'avère que ce sont également les occupants de ces bâtiments qui sont en danger, d'où la préoccupation des parents d'élève et des enseignants.

Il conclut en déclarant que l'on s'y prend bien tard et qu'il y a lieu maintenant d'agir rapidement.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **M. Iswala** soumet au vote la **délibération n° 2008-16**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 116'916.- destiné à effectuer un diagnostic amiante sur l'intégralité des bâtiments, propriété de la commune de Meyrin**

---

Vu la dangerosité avérée de la manipulation de certains composés amiantés, notamment lors de transformations, rénovations de bâtiments;

Vu la nécessité de connaître la qualité des matériaux utilisés dans la construction, notamment des bâtiments scolaires, afin de prévenir tout risque lié à l'amiante;

Vu la directive n° 6503 de la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail de janvier 2000;

Vu les instructions cantonales du service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures (STIPI);

Vu l'expertise visuelle du bureau Jurr et Cuenat réalisée en mai 2004, ainsi que le descriptif complémentaire établi par le même bureau, reçu le 19 février 2008;

Vu le "Forum Amiante Suisse" (FACH), plate-forme d'information sur l'amiante de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), et de la Suva;

Vu le site de l'Institut national français de recherche et de sécurité (INRS), chargé d'informer et de prévenir tout risque d'exposition à l'amiante;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2008,

## D E C I D E

### A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 116'916.-** destiné à effectuer un diagnostic amiante sur l'intégralité des bâtiments, propriété de la commune de Meyrin,
2. de comptabiliser la dépense nette prévue de **CHF 116'916.-** dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de prélever cette somme sur les disponibilités communales,
4. d'amortir la dépense nette prévue en 5 annuités de 2009 à 2013 qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 08.331.

\* \* \*

#### **11. Délibération n° 2008-17 relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire n° DD 101'974 – 30-32, chemin des Picottes**

**M. Iswala** annonce que le Bureau préconise le vote immédiat de cet objet.



**M. Sansonnens** rappelle que dans les zones de villas pour un IUS (indice d'utilisation du sol) jusqu'à 0,2, les requérants peuvent déposer des projets qui ne posent pas de problèmes du point de vue des autorisations. Il ajoute que pour un IUS jusqu'à 0,25, le Conseil administratif a la liberté d'accepter ou non le projet; au-delà de cette limite, soit de 0,25 à 0,40, c'est le Conseil municipal qui doit se prononcer.

Depuis la dernière législature, il s'est avéré que certains quartiers étaient très sensibles, concernant l'augmentation de l'IUS. Il rappelle que lors d'une séance au mois de janvier, un IUS de 0,386 avait été accepté dans le même secteur, alors que l'indice qui est demandé ce soir ne s'élève qu'à 0,3.

Il déclare que le Conseil administratif propose de faire un vote immédiat, admettant qu'il est difficile d'appliquer des indices différents dans un même secteur. Il s'agit ici du quartier de la Citadelle avec un indice inférieur à celui accordé en janvier 2008.

**M. Iswala** soumet au vote la proposition de vote immédiat qui **EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE.**

**M. Hulliger** rappelle qu'il s'est déjà prononcé à de nombreuses reprises en refusant toute demande d'augmentation d'IUS, tant que le Conseil n'aura pas statué de manière claire et précise sur l'avenir des zones villas. Dès le moment où ces demandes touchent les zones villas, il pense qu'il faut que toutes ces zones aient le même régime. Il relève que le fait d'accepter des dérogations pour des augmentations d'IUS peut avoir des conséquences importantes. Bien qu'un précédent a déjà été créé en accordant un IUS de 0,38, il refusera toute nouvelle augmentation de l'IUS à 0,20 tant qu'il n'aura pas été établi clairement la politique en matière de zones villas par le biais du plan directeur communal.

**M. Charpier** déclare que son groupe a la même position que M. Hulliger. Il rappelle qu'en janvier 2008, le Conseil municipal a accepté une telle demande pour une parcelle déjà située sur le chemin des Picottes et ne peut que constater l'effet pervers des dérogations, car rien ne pourra plus arrêter cette densification.

**M. Dumalle** déclare:

"Mesdames, Messieurs les conseillers, une fois encore une requête en autorisation atterrit sur nos tables demandant une dérogation à la loi autorisant un taux d'occupation de 0,2 dans les régions de villas situées en zone 5.

Toutefois, un article de cette loi prévoit également la possibilité de porter ce taux d'occupation à 0,30 voire plus. Toutes ces demandes de dérogation nous font perdre beaucoup de temps en commission, en plénière et bien entendu à notre administration. Je demande en conséquence que la commission ad hoc chargée de gérer ces cas se penche sur la possibilité d'établir une grille d'évaluation concernant les différentes zones de verdure habitées sur la Commune et fixe par secteur un taux acceptable et accepté par ce conseil afin de rapidement et administrativement régler ces cas.

Je suis tout à fait conscient que Meyrin n'a pas de terrain villa à profusion et que chaque propriétaire veuille en tirer le meilleur profit possible. Il apparaît également que le taux de 0,2 ne soit pas compatible avec la majorité des demandes.

Alors mettons en place cette grille d'évaluation par secteur et arrêtons de travailler au coup par coup, à la tête du client, et en fonction du secteur.

En ce qui me concerne, je voterai contre cette délibération."

**Mme Ecuyer** fait la déclaration suivante:

"Il s'agit d'être cohérent avec nos décisions et d'avoir pour chaque demande similaire une égalité de traitement. Or, comme il l'a déjà été dit, lors du Conseil municipal de janvier 2008, nous avons accordé une dérogation d'IUS à 38,6% dans le même quartier, au chemin des Picottes. De plus la dérogation demandée est plus petite soit à 30%, c'est pourquoi le groupe radical acceptera cette délibération."

**M. Hubert** déclare que le groupe UDC acceptera cette délibération.

**Mme Revillet** annonce que son groupe acceptera la demande d'augmentation de l'IUS.

**M. Tremblet** déclare que son groupe soutiendra cette délibération.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Iswala** soumet au vote la **délibération n° 2008-17**

**relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire No DD 101'974 – 30-32, chemin des Picottes**

---

Vu le dossier de requête en autorisation de construire n° DD 101'974, 30-32, chemin des Picottes;

Vu l'article 59, chiffre 4, alinéa b, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988;

Vu l'article 30, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 20 mai 2008,

**D E C I D E**

**PAR 20 OUI, 6 NON ET 2 ABSTENTIONS**

- de préavis favorablement la requête en autorisation de construire n° DD 101'974, quant à un indice d'utilisation du sol de 30% souhaité par le requérant.

\* \* \*

**12. Délibération n° 2008-18 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 182'000.- destiné à l'élaboration des PLQ aux Vergers**

**M. Iswala** annonce que le Bureau recommande le renvoi de cet objet en commission d'urbanisme.

**M. Sansonnens** rappelle que Mme Boget a annoncé tout à l'heure que l'établissement des PLQ sont d'initiatives communales et qu'un mandat de partenariat avec l'Etat a été trouvé qui participera pour 50% à la réalisation du plan localisé de quartier des Vergers. Il propose de transmettre cette délibération à la commission d'urbanisme afin qu'elle puisse y être traitée.

Personne ne désirant s'exprimer, **M. Iswala** soumet au vote le renvoi de la **délibération n° 2008-18** à la **commission d'urbanisme**.

Cette proposition **EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE.**

\* \* \*

**13. Délibération n° 2008-19 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'051'600.- destiné aux aménagements extérieurs et aux accès de la patinoire couverte de Meyrin (secteur 1)**

et

**14. Délibération n° 2008-20 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'379'800.- destiné à la réalisation d'un accès au quartier des Vergers et à la patinoire couverte, ainsi qu'aux aménagements extérieurs (secteur 2)**

**M. Iswala** annonce que le Bureau préconise le renvoi de cet objet en commission des travaux.

**M. Sansonnens** déclare qu'il s'agit de deux projets de délibérations qui concernent la même zone territoriale et explique que les aménagements extérieurs de la patinoire n'avaient pas été inclus lors de la réalisation de cette dernière. D'autre part, il ajoute qu'il s'agit d'amorcer l'accès routier pour le futur quartier des Vergers.

Il explique que c'est la raison pour laquelle deux projets de délibération sont présentés ce soir, à savoir l'un directement lié aux travaux de la patinoire et qui incombe en totalité à la commune de Meyrin et, le second, qui entrera dans la comptabilité générale pour l'aménagement du quartier des Vergers.

**M. Charpier** déclare qu'il est d'accord pour le renvoi en commission, mais désire un détail des travaux un peu plus élaboré avant la séance de commission. D'autre part, il désire obtenir un plan plus lisible que celui joint à la délibération en format A4.

**M. Sansonnens** lui répond que sa demande a été entendue et que des détails concernant le coût des travaux et le plan seront fournis.

**M. de Préville** rappelle qu'il avait été demandé des CFC à deux chiffres. D'autre part, en tant que président de la commission des travaux publics, il annonce qu'il serait plaisant d'avoir des plans d'exécution au centième à disposition à la mairie afin que l'on sache de quoi l'on parle.

Personne d'autre ne désirant s'exprimer, **M. Iswala** soumet au vote le renvoi de la **délibération n° 2008-19 et n° 2008-20** à la **commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments**.

Cette proposition **EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE.**

\* \* \*

15. **Délibération n° 2008-22 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 34'700.- destiné à l'aménagement et au fonctionnement d'un lieu de rencontre pour les aînés**

et

16. **Délibération n° 2008-23 relative à la création d'un poste à 100% à durée déterminée de coordinateur du lieu de rencontre pour les aînés pour un crédit de CHF 45'000.- destiné au paiement du salaire et des charges sociales**

**M. Iswala** annonce que le Bureau recommande le renvoi de ces deux délibérations en commission action sociale et finances.

**M. Sansonnens** déclare qu'il y a de plus en plus d'aînés dans la commune de Meyrin, ce qui représente environ 3'200 personnes qui sont en âge d'AVS. Il explique que ces délibérations font suite à une motion qui avait été présentée par Mme Ecuyer demandant d'analyser la possibilité d'un lieu de rencontre.

Il relate qu'il s'agit en fait d'un lieu d'animation pour les aînés et qu'il conviendrait d'avoir un coordinateur d'activités en ce lieu. Aussi propose-t-il le renvoi de ces projets de délibération en commission action sociale et finances conjointe.

Personne ne désirant s'exprimer, **M. Iswala** soumet au vote le renvoi de la délibération n° 2008-22 et n° 2008-23 à la commission action sociale et finances conjointe.

Cette proposition **EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE**.

\* \* \*

17. Délibération n° 2008-24 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 185'000.- destiné à l'aménagement d'un espace intergénérationnel d'exercice physique pour les personnes du 3ème âge, d'une place de jeux pour les jeunes enfants et d'une zone de détente équipée de mobilier urbain à proximité du centre commercial de la cité

**M. Iswala** annonce que le Bureau préconise le renvoi de cette délibération en commission conjointe action sociale et environnement.

**M. Sansonnens** déclare que cette zone de détente permettrait d'avoir une liaison entre les jeunes et les aînés sur des terrains de jeux où chacun pourrait s'activer en fonction de ses capacités et surtout donner confiance à des personnes à mobilité réduite.

Il relate qu'il s'agit d'une nouvelle possibilité, qui n'a jamais été expérimentée en Suisse, mais qui a déjà été réalisée à plusieurs endroits en Espagne.

Après analyse de la situation, il déclare qu'il semble intéressant que la commune de Meyrin puisse également offrir à ses aînés ce terrain d'exercices physiques avec l'accompagnement de moniteurs.

Il conclut en appuyant la demande de M. Iswala de renvoyer ce projet en commission action sociale et environnement conjointe.

Personne ne désirant s'exprimer, **M. Iswala** soumet au vote le renvoi de la délibération n° 2008-24 à la commission action sociale et environnement conjointe.

Cette proposition **EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE**.

\* \* \*

**18. Délibération n° 2008-25 présentée par Janine Revillet, au nom des socialistes de Meyrin Cointrin, demandant l'ouverture d'un crédit de CHF 7'500'000.- destiné à l'achat de terrains au lieu-dit Les Vergers sur la commune de Meyrin**

**M. Iswala** annonce que le Bureau propose le renvoi de cette délibération en commission des finances.

**Mme Revillet** déclare:

"Je ne vais pas vous relire l'exposé des motifs demandant l'ouverture d'un crédit de CHF 7'500'000.- destiné à l'achat de terrains au Vergers, mais je voudrais insister sur l'importance pour la Commune de maîtriser une majorité des terrains des Vergers, non seulement pour l'influence que nous pourrions avoir sur l'élaboration de ce nouveau quartier mais également pour les collaborations que nous pourrions établir avec des coopératives d'habitations et des fondations publiques.

Cela permettrait surtout de mieux répartir les logements sociaux, les fameux LUP (logements d'utilité publique), qui seront construits dans ce nouveau quartier. Nous pourrions ainsi éviter de former des ghettos de bâtiments bon marché qui, à long terme, posent de graves problèmes aux collectivités locales. La mixité dans l'habitat pourrait être mieux réalisée.

Cette somme ne pèsera pas dans le budget communal puisque l'amortissement pourra être intégralement financé par le recouvrement des droits de superficie. Ces droits de superficie permettent de préciser plus finement les règles du jeu que par les PLQ, allant de l'intégration de certains locaux collectifs au service des habitants dans les bâtiments jusqu'à la réalisation des espaces entre les immeubles ainsi que leur entretien.

De cette manière, nous souhaitons renforcer la capacité de la Commune à réaliser un quartier exemplaire sur le plan urbanistique et environnemental comme souhaité ici par tous et nous espérons que vous accueillerez positivement cette démarche."

**M. Hulliger** annonce qu'il ne s'opposera pas à la délibération mais fait part de son inquiétude car il s'étonne que cette délibération ne vienne pas du Conseil administratif. Il relève l'inactivité du Conseil administration par rapport à l'acquisition de ces terrains et des démarches y relatives.

**M. Charpier** déclare que son groupe accepte le principe de la délibération, ainsi que son renvoi en commission. Cependant, il rappelle qu'au 6<sup>ème</sup> "vu", il avait été voté une délibération relative au droit de préemption et estime qu'il faut attendre le résultat du recours pendant entre les promoteurs et les vendeurs de cette parcelle. Comme le tribunal administratif avait donné raison à la Commune en confirmant son droit de préempter et que les recourants ont porté le dossier au tribunal fédéral, il vaut mieux attendre le résultat de la décision du tribunal fédéral.

**M. Iswala** met au vote la proposition de renvoi en commission des finances de la **délibération n° 2008-25**.

Cette proposition **EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE.**

**M. Sansonnens** déclare qu'à l'heure actuelle la Commune est propriétaire de 40% des terrains des Vergers. Il rappelle à M. Charpier que l'opposition en cours au tribunal administratif fédéral s'intéresse à savoir si la Commune a le droit de préempter sur le terrain; il ne s'agit pas d'une procédure relative au prix du terrain.

Il relève que l'ensemble des propriétaires des terrains sont dans l'attente car le Conseil d'Etat a défini le prix des terrains pour un indice du sol de 1, à savoir CHF 450.-/m<sup>2</sup>; cette attente porte notamment sur la répartition des droits à bâtir. C'est pourquoi il est important d'établir les plans localisés de quartier qui permettront d'avancer dans ce dossier.

**La séance est suspendue de 20h45 à 21h30.**

**M. Iswala** déclare que le Bureau, ainsi que tous les commissaires présents souhaitent un bon anniversaire à M. Hulliger.

*[Applaudissements.]*

19. **Délibération n° 2008-12a relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2007. Rapport de la commission des finances (M. de Préville, Ve)**

20. **Délibération n° 2008-13a relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2007. Rapport de la commission des finances (M. de Préville, Ve)**

et

21. **Délibération n° 2008-14a relative à l'approbation du rapport de gestion 2007 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement). Rapport de la commission des finances (M. de Préville, Ve).**

**M. de Préville** donne lecture de son rapport:

***Rapport des commissions des finances des 9, 10, 17, 22 et 29 avril 2008 concernant les comptes 2007***

*Rapporteur: Yvon Le Chevalier de Préville. Les Verts de Meyrin-Cointrin*

*Notre Conseil a, entre autres, pour mission de s'assurer que les fonds publics ont été dépensés conformément au budget qu'il a voté quelque quinze mois plus tôt. Pour ce faire, notre administration communale nous présente ses comptes ainsi que les principales activités qu'elle a déployées pendant l'exercice comptable précédent et les conseillers municipaux peuvent poser des questions aux différents chefs de service pour s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics et pour comprendre plus précisément les activités et difficultés de chaque service.*

*En introduction de la commission finances élargie du 9 avril, M. Devaud, Conseiller administratif, nous présente les grandes lignes des comptes 2007. Il nous informe que les revenus 2007 ont été supérieurs de 14.2 millions de francs à notre estimation budgétaire, soit +20%. Ceci fait que l'exercice 2007 présente un excédent de plus de 13.3 millions de francs.*

*A l'analyse plus fine de cette augmentation des recettes, on observe que:*

- *Près de la moitié (2.6 millions de francs) de l'augmentation des recettes sur les personnes physiques provient des arriérés des exercices 2003 à 2006 et que le solde (3 millions de francs) provient des revenus des personnes imposées à la source, dont le nombre continue d'augmenter grâce à la loi sur la libre circulation des personnes. Les personnes imposées à la source étant moins attachées à notre commune, les impôts sur leurs revenus sont plus volatils.*
- *Les contributions des personnes morales ont baissé de 3.2 millions de francs par rapport à 2006. Cette baisse est partiellement compensée par une augmentation des recettes de la taxe professionnelle de 1.2 millions de francs. Ce phénomène est dû au fait que la taxe professionnelle est calculée sur la moyenne des deux derniers exercices, alors que les contributions fiscales le sont sur le revenu du dernier. On observe donc un net fléchissement des recettes des personnes morales en 2007.*

*Devant cet excellent résultat de l'exercice 2007, le Conseil administratif nous propose d'augmenter la provision sur le reliquat de 35% à 50%, comme le font de nombreuses communes du canton.*

*A nouveau, on peut constater que les capacités prévisionnelles de notre administration fiscale cantonale deviennent plus fines et plus fiables, mais gardent toutefois une part aléatoire non négligeable induite en premier lieu par la situation économique plutôt fluctuante depuis quelques décennies.*

*Cet excédent accroît notre marge d'autofinancement et par là, nous permet de financer nos investissements en cours sans avoir recours à l'emprunt et donc aux charges d'intérêt qu'il engendrerait.*

*Du côté des charges, M. Devaud signale qu'elles ont été bien maîtrisées puisqu'elles sont de 1% au-dessus du budget et de 3.2 millions de francs par rapport aux charges 2006 (+5.7%), ce qui s'explique facilement:*

- *par l'augmentation de la provision sur le reliquat de 35% à 50%*
- *par l'accroissement proportionnel des frais de perception et des rétrocessions aux communes françaises*
- *par le report des charges du canton aux communes, qui va d'ailleurs encore croître en 2008*

*M. Devaud indique que les importants excédents des derniers exercices peuvent permettre d'envisager une baisse du centime additionnel pour les prochains budgets et que le Conseil administratif est ouvert à cette éventualité.*



*Mais il nous met en garde contre trop d'enthousiasme en nous rappelant que notre plan des investissements sur 7 ans est de 150 millions de francs, que les montants des réalisations en cours en 2008 s'élèvent à 20 millions, que l'assainissement des eaux de la commune représente 35 millions, que les frais de fonctionnement de ces nouvelles installations vont gonfler nos charges de façon durable, que les reports de charges du canton aux communes ne sont pas près de diminuer, avec en sus le risque d'une nouvelle péréquation financière cantonale et finalement que la situation économique peut se détériorer rapidement, comme semble l'indiquer la baisse des recettes sur les personnes morales.*

*Il termine en remerciant le personnel et les chefs de service de notre administration pour leur travail et leurs efforts pour contenir les charges, ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont participé à la bonne santé économique et sociale de notre commune.*

*Sept commissions finances élargies et deux commissions finances ont été nécessaires à cet exercice. Grâce à la diligence des différents présidents des commissions concernées, il n'a pas été nécessaire de recourir aux commissions de réserve.*

**9 avril 2008**

**Dicastère: aînés sous Roland Sansonnens, conseiller administratif**  
**Présidente: Mme Doudin**

*La population de Meyrin vieillit. Plusieurs phénomènes contribuent à ce vieillissement qui peut être dommageable pour notre commune. Le projet des Vergers est une opportunité à ne pas rater pour rajeunir notre population et lui redonner cette énergie qui en a fait la Commune moderne et dynamique que nous aimons et qui est tant appréciée de tous. Mme Cuttelod nous présente ses comptes 2007 et répond à toutes les questions des commissaires à leur pleine satisfaction.*

*Le total des charges est accepté à l'unanimité.  
Le total des revenus est accepté à l'unanimité.*

**Dicastère: Urbanisme, Travaux Publics sous Roland Sansonnens, conseiller administratif**  
**Président: M. Tremblet**

*M. Morand informe les commissaires que son service, le SUTPE, gère des travaux dont le montant total est de plus de 100 millions de francs. 2007 aura été l'année de l'ouverture de nombreux chantiers: tribune du stade de football, patinoire couverte, crèche des Champs-Fréchets, rénovation de la salle Antoine Verchère et arrivée du TCMC sur notre commune. Il a dû également traiter 133 dossiers en autorisation de construire, soit 30% de plus. M. Morand présente et explique les principaux écarts entre le réel et le budget.*

*Un commissaire juge que les efforts pour que Meyrin maintienne son label de Cité de l'Energie doivent être plus importants et que le budget qui leur a été alloué est trop faible.*

*M. Morand partage son point de vue et indique que le budget 2009 sera revu à la hausse en liaison avec l'embauche d'un nouveau collaborateur.*

*Le total des charges est accepté à l'unanimité.  
Le total des revenus est accepté à l'unanimité.*

**10 avril 2008**

**Dicastère: Sécurité municipale sous Jean-Marc Devaud, conseiller administratif**

**Président: M. Schweizer**

*M. Donzé nous présente les activités de son service en 2007. Dans le domaine de l'état civil, le nombre de pièces d'identité est en forte baisse, phénomène amorcé déjà en 2006. Ceci est en partie lié au peu d'attrait du nouveau passeport biométrique: trop cher, et nécessitant un déplacement à Lausanne. En ce qui concerne les amendes, il y a une stabilisation de leur nombre et de leur montant. Les frais de surveillance ont été moins élevés que prévus, cela est dû à la piètre météo de l'été 2007 qui a réduit l'activité du centre sportif. La baisse des revenus des locations de places de marché est due à la nouvelle politique communale qui favorise les abonnements aux locations au coup par coup.*

*Un commissaire s'étonne de la non proportionnalité entre les baisses des revenus et des charges des pièces d'identité. M. Donzé explique que les charges correspondent à la facture de l'Etat adressée à la Commune et les revenus sont les encaissements des ventes des pièces, mais ne peut donner de meilleures explications.*

*Un commissaire demande qui dépose les plaintes qui conduisent à l'enlèvement des véhicules. M. Donzé répond que ce sont principalement des sociétés de sécurité privées, appointées par les régies, qui déposent ces plaintes, mais qu'il y a également des personnes privées.*

*Un commissaire demande des explications sur l'incidence d'une délibération relative à une augmentation de personnel. Il lui est répondu que les problèmes liés aux charges de personnel sont traités dans une autre commission que celle d'aujourd'hui.*

*Un commissaire demande si l'on peut remplacer les frais de surveillance d'une société privée par des caméras de surveillance. M. Donzé ne pense pas que ce soit une bonne idée, car les caméras ne remplaceront jamais le travail de contact avec les jeunes que peut assurer ladite société privée, travail qui est une bien meilleure prévention du vandalisme que n'importe quelle caméra.*

*Ce même commissaire demande si l'on a une idée du coût des déprédations sur la Commune, coût qui pourrait justifier l'acquisition de caméras de surveillance. M. Devaud lui rappelle que le Conseil municipal avait décidé de ne pas budgétiser ces déprédations.*

*M. Donzé estime que ces déprédations s'élèvent à quelque CHF 180'000.-, mais il pense que ce montant est peu parlant, il préfère savoir le nombre de déprédations, car une seule déprédation peut représenter une part énorme des frais. De plus, il rappelle que la Commune a contracté une assurance contre ces déprédations.*

*Des commissaires posent encore quelques questions, principalement en relation avec la prévention canine et la rétrocession du canton à la Commune sur les médailles pour chiens. M. Donzé répond à la satisfaction des commissaires.*

*Un commissaire demande ce que font les ASM par rapport à la mendicité. M. Donzé indique que les instructions du canton n'ont pas été claires en 2007 et que de nouvelles instructions viennent d'être annoncées et pas encore promulguées.*

*Un autre commissaire demande si les ASM interviennent dans les problèmes de voisinage ou de bruit. M. Donzé explique que ce sont des problèmes que doit régler la gendarmerie, mais dans un souci d'efficacité, les ASM essaient dans un premier temps d'apaiser les esprits et seulement s'ils n'y parviennent pas, font alors appel à la gendarmerie.*

*Un commissaire demande ce que fait la sécurité municipale vis-à-vis des véhicules sans plaque. M. Donzé répond que sur le domaine public, son service intervient, mais sur le domaine privé, il doit faire appel à la gendarmerie.*

*Le total des charges est accepté à l'unanimité.  
Le total des revenus est accepté à l'unanimité.*

**Dicastère: Feu sous Jean-Marc Devaud, conseiller administratif**  
**Président: M. Schweizer**

*M. Vouilloz présente les activités de son service en 2007. Le nombre d'heures soldées a été sensiblement le même qu'en 2006 (+1%). L'année 2007 a été marquée par la mise en application du concept Sapeurs Pompiers XXI, la mise hors service du camion tonne-pompe et l'implication des sapeurs dans le groupe de travail pour les mesures de circulation liées aux travaux du tram et de la tranchée couverte. Les revenus et les charges réels sont en ligne avec le budget. Les écarts sont minimes. Le principal concerne les frais divers, FSSP, EM. Il s'explique par les frais d'avocat liés à l'acquisition d'un nouveau camion tonne-pompe et la journée porte ouverte.*

*Un commissaire demande ce que veut dire "heures soldées". M. Vouilloz lui répond que ce sont les heures payées (CHF 23.-/h non imposables), heures comptabilisées dès que la personne est convoquée.*

*Un commissaire s'étonne de ce que les frais d'abonnement téléphonique SIS puissent varier. M. Vouilloz lui explique que ces frais sont proportionnels au nombre de personnes appelées en cas d'alarme. Ce n'est pas un abonnement dont le montant est fixe.*

*Un commissaire demande pourquoi il y a des frais d'avocat liés à l'acquisition d'un camion. Il lui est répondu que cela est dû aux règles complexes des AIMP. Un avocat est nécessaire pour s'assurer que le dossier est inattaquable, qu'il ne peut donner lieu à aucun recours.*

*Des commissaires posent des questions relatives aux cours de tronçonneuse, aux frais de carnotzet et aux subventions accordées aux samaritains. M. Vouilloz répond à la satisfaction de tous.*

*Un commissaire croit savoir qu'un sapeur a été radié récemment et demande quelle est la procédure pour une radiation. M. Vouilloz explique si une personne ne fait pas le minimum requis par son engagement, cela lui est signalé. Si elle ne réagit pas et ne remplit toujours pas ce minimum, elle est radiée, ceci pour assurer la qualité et la solidité du service.*

*Un autre commissaire demande s'il existe un inventaire des bouches à incendie sur la Commune. M. Vouilloz indique que c'est le cas et que cet inventaire est établi et maintenu par le SIS. De plus, les nouvelles réglementations imposent que nombre de ces bouches soient remplacées, ce qui est en cours. Une nouvelle distribution est également induite par l'arrivée prochaine du TCMC.*

*Le total des charges est accepté à l'unanimité.  
Le total des revenus est accepté à l'unanimité.*

**Dicastère: protection civile sous Jean-Marc Devaud, conseiller administratif**

**Président: M. Schweizer**

*M. Brodard présente les activités accomplies par son service en 2007. Le nombre de cours accomplis est passé de 638 en 2006 à 706 en 2007 (+11%). L'année 2007 a été marquée par la démolition d'un pavillon à Riantbosson, la reconfiguration du parcours didactique des marais de Mategnin avec ProNatura, l'organisation de la course cycliste "La Classique Genevoise" et des cours d'aide.*

*M. Brodard explique que le remboursement par Dardagny, Satigny et Russin des frais du groupement intercommunal de protection civile est en baisse, car les charges ont également baissé du fait de subventions fédérales et cantonales. Un commissaire s'étonne que l'on demande de voter les postes relatifs au groupement sans que la commission des finances n'ait pu prendre connaissance et discuter les comptes du groupement et ne se soit prononcée sur ces comptes. Le président de la commission des finances fait distribuer quelques copies de ces comptes, annonce qu'ils seront envoyés dès le lendemain aux commissaires et que lors de la prochaine commission finances du 17 avril, ce point sera traité en préambule.*

*L'armée a loué plus d'abris que prévu, ce qui se traduit par une forte augmentation des revenus. M. Brodard pense que l'armée va poursuivre sa location en 2008.*

*Le total des charges est accepté par 10 oui et 1 abstention.*

*Le total des revenus est approuvé par 10 oui et 1 abstention.*

**Dicastère: sports sous Jean-Marc Devaud, conseiller administratif**  
**Président: M. Hernot**

*M. Genequand présente les faits marquants de 2007: chantier du stade de football, lancement du chantier de la patinoire couverte, installation de 9 pistes supplémentaires pour le minigolf de la piscine de Bois Carré, l'entraînement pour la course de l'Escalade, le grand prix des villes sportives.*

*Les charges ont été contenues au budget (+1%) et par rapport à l'exercice 2006 (+2%) et cela avec deux subventions accordées par le Conseil municipal qui n'étaient pas au budget: CHF 40'000.- pour le club de basket MGS et CHF 36'708 pour le loyer du dojo du Shinbudo de l'Union Sportive de Cointrin. Les revenus sont conformes au budget, mais en nette régression (-8%) par rapport à 2006. Ceci est dû au mauvais temps qui a présidé pendant l'été 2007, affectant fortement les recettes de la piscine de Bois Carré (-16%). En effet, plus de la moitié des précipitations annuelles ont eu lieu pendant la période d'ouverture de cette piscine. Les recettes de cette piscine ont été les plus basses depuis 1997; en revanche celles de la patinoire et de la piscine de Livron ont été pratiquement identiques aux années précédentes.*

*Le mauvais temps de l'été a permis les économies que nous avons vues sur les frais de surveillance, de même que sur les frais de traitement de l'eau de la piscine du Bois Carré. Cependant le manque d'hygiène des personnes qui fréquentent la piscine de Livron a induit une augmentation significative des coûts de traitement de l'eau de cette piscine. Les recettes de la piscine de Livron ont également baissé (-2%) par rapport à 2006 et par rapport au budget (-13%).*

*M. Devaud demande que la commission des finances vote en urgence une subvention de CHF 15'000.- pour le club de basket féminin de Lancy-Meyrin pour qu'il puisse finir sa saison. La commission des finances vote cette subvention par 10 oui et 1 abstention.*

*Les commissaires posent peu de questions qui reçoivent toutes des réponses satisfaisantes.*

*Le total des charges est accepté à l'unanimité.  
Le total des revenus est accepté à l'unanimité.*

**Dicastère: environnement sous Jean-Marc Devaud, conseiller administratif**  
**Président: M. Dumalle**

*M. Châtelain présente les activités déployées par ses services en 2007: participation à la fête du développement durable de Genève, essai d'abaissement de trottoir pour personnes à mobilité réduite (essai concluant qui va donner lieu à plusieurs abaissements de trottoir), accueil de classes de Cointrin au centre de voirie et horticole, cours écodrive, cours de premiers secours, passeport vacances, etc.*

*M. Châtelain détaille les comptes de ses services. Les charges réelles sont inférieures à celles du budget (-3%) et les revenus réels sont supérieurs (+87%) à ceux du budget. Cet excédent de revenus provient principalement des recettes des ventes des déchets triés (verre, aluminium, papier,...); en effet, le cours de ces matériaux a crû mondialement et la Commune a pu vendre ses déchets à bon prix. L'entretien des camions a coûté plus que prévu, mais l'acquisition prochaine de nouveaux camions devrait ramener ce poste à un niveau plus prévisible et plus bas.*

*Les commissaires demandent de nombreuses précisions sur divers postes de ce dicastère. Tous reçoivent les explications attendues.*

*Le total des charges est accepté à l'unanimité.*

*Le total des revenus est accepté à l'unanimité.*

**17 avril 2008**

**Dicastère: protection civile sous Jean-Marc Devaud, conseiller administratif**

**Président: M. Schweizer**

*Comme prévu le 10 avril, la commission Sécurité analyse les comptes du Groupement Intercommunal en préambule. M. Brodard explique que la répartition se fait sur la base du nombre d'habitants de chaque commune.*

*Un commissaire dit ne pas très bien comprendre comment se fait cette répartition, car il ne voit pas de proportionnalité dans les revenus et les charges. Malgré l'explication fournie, ce commissaire ne comprend toujours pas, mais ne persiste pas dans sa demande d'explication.*

*Un autre commissaire demande comment sont fixés les nombres d'habitants qui servent de base à la répartition. Il lui est répondu que ce sont les nombres d'habitants au 31 décembre qui sont retenus.*

*Le total des charges du Groupement intercommunal est accepté à l'unanimité.*

*Le total des revenus du Groupement intercommunal est accepté à l'unanimité.*

**Dicastère: culture sous Monique Boget, maire**

**Présidente: Mme. Bocard**

*Théâtre Forum Meyrin*

*Mme Boget rappelle aux commissaires que le succès que connaît Forum Meyrin est le fruit d'un travail d'équipe entre Théâtre Forum Meyrin, les services de communication, les services financiers et techniques de notre commune. Elle ajoute que les revenus prévus au budget 2007 contenaient un montant de deux cent mille francs qui devaient provenir de la Fondation du Casino. Cette dernière a mis plus de temps que prévu pour devenir opérationnelle et n'a donc pas pu verser cette somme à Forum Meyrin au cours de l'exercice 2007, d'où des revenus réels inférieurs de CHF 198'384.-.*

*M. Menghini se félicite du bon respect du budget en dépit de nombreux facteurs contraires qui ne pouvaient pas être anticipés au moment de l'élaboration du budget 2007. Par exemple, la hausse de l'euro par rapport au franc a représenté un surcoût d'environ soixante mille francs. De plus, de nombreux postes ont connu une forte inflation. Malgré cela, Théâtre Forum Meyrin a réussi à contenir ses dépenses et ses charges réelles sont inférieures de CHF 97'391.- à celles prévues au budget.*

*L'année 2007 a connu un beau succès et cela malgré les travaux qui bouleversent notre commune et qui risquent de décourager des spectateurs.*

*Un commissaire demande pourquoi le poste "Salaires auxiliaires entretien et admin." a tellement dépassé son budget. M. Menghini explique qu'il s'agit de l'embauche d'un stagiaire supplémentaire et de travaux d'entretien du théâtre qui n'ont pu être prévus au moment de l'élaboration du budget 2007. Il en profite pour signaler que les recettes du Club des partenaires sont supérieures de 27% à celles prévues au budget. De plus, dans un souci de faire correspondre les charges avec les exercices fiscaux, le directeur financier de Théâtre Forum Meyrin en a enregistré une "provision" de CHF 20'000.- sur les charges sociales.*

*Un commissaire demande pourquoi les recettes sont si faibles comparé aux dépenses, que ce soit au budget ou aux comptes. Il se demande si nous ne devrions pas augmenter significativement les prix d'entrée du théâtre. M. Menghini lui répond que c'est en effet une décision politique, mais à son avis, c'est le rôle d'une collectivité publique de permettre l'accès à la culture au plus grand nombre et pas seulement à une élite. Ceci est fait par une subvention qui prend la forme d'un déficit dans le budget et les comptes. Cette culture doit offrir au plus vaste public une réflexion sur de grands thèmes. Il rappelle qu'Athènes, où le théâtre est né au siècle de Périclès, non seulement l'entrée des tragédies était gratuit mais qu'en plus les artisans qui devaient y assister recevaient un dédommagement pour leur manque à gagner pendant le temps du spectacle, alors que les comédies, elles, étaient payantes et sans dédommagement. De manière analogue, les écoles paient un tarif réduit.*

*Un commissaire demande comment est attribuée la subvention de la Ville de Genève. M. Menghini explique que cette subvention est réservée aux élèves des cycles d'orientation et du post-obligatoire. La subvention de la Ville de Genève absorbe la différence entre ce que paient les élèves et le prix normal.*

*Un commissaire dit ne pas arriver à savoir combien il y a eu de spectateurs à partir des valeurs des recettes. M. Menghini lui dit qu'il est quasiment impossible d'établir une relation simple entre les recettes et le nombre de spectateurs à cause des différents prix pratiqués.*

*Un commissaire observe un écart d'environ trois mille francs tant pour les revenus que pour les charges entre les tableaux présentés à l'écran par M. Menghini et les montants indiqués dans les comptes fournis par le service financier de la mairie. Il lui est répondu que cela est probablement dû au fait que ces chiffres ont été arrêtés à deux dates différentes.*

*De toutes façons, seuls ceux émanant du service financier sont à considérer pour notre vote, car ce sont ceux qui ont été revus et approuvés par la fiduciaire qui a mené l'audit de ces comptes.*

### Affaires culturelles

*Mme Rémy-Ménétreay succède à Mme Zwiggmann et a donc repris ses fonctions récemment tout en continuant à s'occuper de ses précédentes activités. Elle signale que le seul poste dont les charges sont nettement au-dessus du budget est le poste "Organisation exposition" et ceci est dû à la décision d'organiser une exposition, non prévue au budget, pour la sortie et le lancement du film "1 journée" de Jakob Berger, exposition qui a connu un vrai succès auprès des Meyrinois. De plus, elle indique que la subvention prévue pour l'association "Pour les intérêts de Cointrin" n'a pas été payée en 2007, mais le sera en 2008.*

### Bibliothèque

*M. Pauli explique que la baisse du fonds documentaire est due à un fort désherbage (élimination de quelque quatre mille documents obsolètes ou à faible demande). Le fonds documentaire à destination de la jeunesse a lui crû grâce à de nouvelles acquisitions en plus grand nombre que ce que le désherbage a éliminé.*

*Plus préoccupant est le déclin du nombre de prêts (-5%) qui confirme la tendance observée en 2006. Cela dit, le taux de rotation (= nombre de prêts/nombre de documents du fonds) est largement supérieur (+ 75%) à celui des autres communes suburbaines, ce qui démontre la bonne adéquation du fonds documentaire avec les attentes de la population. Egalement préoccupant est le déclin du nombre des usagers de la bibliothèque, déclin observé depuis 2004.*

*M. Pauli informe les commissaires qu'une enquête de satisfaction va être menée en mai 2008 par des étudiants de HEG pour comprendre les causes de ce phénomène. Toutefois, un déclin similaire est constaté tant dans le reste de l'Europe qu'aux USA.*

*Parmi les autres prestations fournies par la Bibliothèque, il faut souligner le succès rencontré par l'extension des heures d'ouverture de la salle de lecture (lecture des quotidiens): +10% de lecteurs. De même, la borne Wi-Fi de la Bibliothèque est fort utilisée.*

*Un commissaire demande que les chiffres de fréquentation de Théâtre Forum Meyrin soient aussi détaillés et d'aussi bonne qualité que ceux fournis par la Bibliothèque.*

*Un autre commissaire demande pourquoi l'archiviste est rattaché à la Bibliothèque alors que ses services sont demandés par tous les services de l'administration communale. M. Pauli dit que c'est simplement parce que la Bibliothèque et l'archivage sont des activités proches, que leurs collaborateurs ont la même formation et partagent beaucoup d'outils communs.*



*Le total des charges de la culture est accepté par 10 oui et 1 abstention.  
Le total des revenus de la culture est accepté par 10 oui et 1 abstention.*

**Dicastère: information et communication sous Monique Boget, maire**  
**Président: M. Hubert**

*M. Solai détaille les principaux écarts entre les résultats réels et le budget:*

- 1- Le journal Meyrin-Ensemble continue de voir son nombre de pages augmenté (16 pages à 24 pages en moyenne en 2007) de même que son nombre de lecteurs (tirage à 11'100 exemplaires), ce qui a une incidence importante sur les factures d'impression;*
- 2- Deux cahiers spéciaux non prévus au budget, l'un pour le TCMC et l'autre pour les élections municipales de 2007 ont également contribué à ces charges;*
- 3- Il y a eu un dépassement des postes "graphisme" et "imprimeur" dû à la production de brochures, affiches et affichettes pour différentes manifestations meyrinoises, ainsi que des honoraires de la société de publicité;*
- 4- Les revenus réels issus de la vente d'espace publicitaire dans Meyrin-Ensemble sont supérieurs (+7%) au montant prévu au budget.*

*M. Solai signale un certain nombre de travaux entrepris en 2007 qui n'apparaissent pas dans les détails des comptes mais qui ont une incidence future sur les coûts: séparation claire des lignes téléphoniques louées et les lignes informatiques dans le but de payer précisément ce qui se doit; la refonte des répertoires bureautiques de l'administration dans le but de réduire les espaces disques; utilisation plus importante de la fibre optique pour les liaisons informatiques.*

*Un commissaire demande si les frais engendrés par le différend né au moment des élections entre les conseillers administratifs et un groupe politique ont été absorbés par l'administration communale. M. Solai lui répond que le coût des tracts a bien été enregistré sous le poste "Information à la population" et les honoraires d'avocat dans l'un des postes de l'administration générale.*

*Le total des charges est accepté par 8 oui, 2 non et 1 abstention.  
Le total des revenus est accepté à l'unanimité (11 oui).*

**Dicastère: gérance & entretien des bâtiments sous Jean-Marc Devaud, conseiller administratif**  
**Président: M. de Préville**

*M. Devaud explique comment le départ du responsable de service a affecté le service de Gérance et entretien des bâtiments en 2007 et comment M. Châtelain a accepté d'assurer l'intérim de ce service jusqu'à l'arrivée du remplaçant. De plus, il informe que l'ancien responsable de service avait la fâcheuse habitude de peu déléguer et de ne pas mettre ses collaborateurs au courant de ses activités. Il avait développé toute une série de programmes qu'il était le seul à connaître et pouvoir utiliser. La reprise de dossiers par M. Châtelain n'en a pas été facilitée.*

*Certaines activités ont pu être continuées correctement, d'autres partiellement et d'autres probablement pas du tout. Il indique que ce problème de transmission entre chefs de service a incité l'administration communale à mettre en place encore plus d'outils logiciels communs, adaptés et utilisables par tous, à renforcer la centralisation de certaines informations pour que ce genre de situation ne se reproduise plus ou dans tous les cas avec des effets beaucoup plus atténués.*

*La principale conséquence de cette situation est qu'environ CHF 600'000.- n'ont pu être dépensés en 2007 à cause du flou dans lequel baignaient de nombreux dossiers. L'enquête en cours devra permettre de mettre un point final à cette transmission.*

*M. Châtelain présente aux commissaires les différents chapitres de gérance et entretien des bâtiments.*

#### Immeubles du patrimoine administratif.

*Le déficit réel 2007 est inférieur de 6.6% (CHF 33'770.-) à celui budgété. Ceci est dû d'une part à des travaux non réalisés suite au départ du responsable de service de la gérance et entretien des bâtiments et d'autre part à une diminution des frais de mazout induite par un transfert à un chauffage au gaz (moins cher) et un hiver peu rigoureux.*

#### Enseignement et formation (écoles communales)

*Le déficit réel 2007 est inférieur de 12.5% (CHF 283'481.-) à celui budgété. A nouveau, des travaux prévus à l'école des Boudines n'ont pas été effectués (CHF 98'756.-), et ceux, plus modestes, des écoles de Livron, Meyrin-Vaudagne, Champs-Fréchets et Bellavista II n'ont pas été réalisés à cause du départ du responsable de service de la gérance et entretien des bâtiments. Les frais de mazout ont été plus faibles que prévus grâce à un hiver clément.*

#### Encouragement à la culture

*Le déficit réel 2007 est inférieur de 7% (CHF 32'485.-) à celui budgété. Ces économies proviennent de travaux d'entretien non effectués, d'économie d'électricité et de la démolition du Pavillon Riantbosson en avril 2007 qui a libéré CHF 10'000.- budgétés.*

#### Parcs et promenades

*Le déficit réel 2007 est inférieur de 8.3% (CHF 11'132.-) à celui budgété.*

#### Sports

*Le déficit réel 2007 est inférieur de 14.5% (CHF 131'470.-) à celui budgété. Ces économies proviennent principalement des moindres dépenses liées aux stades: économie de cinquante mille francs d'eau à cause d'un été 2007 particulièrement pluvieux; économie de combustible de quinze mille francs*

*probablement pour les mêmes raisons; économie sur l'entretien des bâtiments à cause du départ du responsable de service.*

#### Autres loisirs

*Le déficit réel 2007 est supérieur de 15.5% (- CHF 37'714.-) à celui budgété. Ce dépassement est dû à une délibération du Conseil municipal enjoignant le Conseil administratif à imputer un montant de CHF 81'916.- sur les dépenses de fonctionnement car le montant était inférieur à cent mille francs. Ceci concernait les travaux d'aménagement extérieur de la Maison Vaudagne.*

#### Prévoyance sociale

*Le déficit réel 2007 est inférieur de 15.2% (CHF 39'700.-) à celui budgété. Cette économie provient principalement de mobilier non acheté et les produits de nettoyage pour la crèche des Boudines et la garderie Arc-en-ciel.*

#### Trafic

*Le déficit réel 2007 est inférieur de 12.9% (CHF 38'487.-) à celui budgété. Cette économie provient de baisses de dépenses sur l'éclairage des chaussées et sur la location du parking de Champs-Prévost.*

#### Protection et aménagement de l'environnement

*Le déficit réel 2007 est inférieur de 9.3% (CHF 5'565.-) à celui budgété. Cette économie a été réalisée en dépit du remplacement non prévu d'un disconnecteur de la station de pompage de la Citadelle, grâce à des économies sur l'eau d'arrosage, le gaz et l'électricité des cimetières et l'entretien des chambres mortuaires.*

*Plusieurs commissaires s'émeuvent de dépassements sur les postes "Produits de nettoyage" pour la mairie, la ferme de la Golette et certaines écoles. Il leur est répondu que l'ancien responsable de service avait probablement cru bien faire en faisant des achats en volume pour faire baisser les prix et que comme la comptabilité communale impute les factures payées directement sur les postes de dépenses sans constituer d'inventaire on peut s'attendre à voir ces postes baisser au cours de l'exercice 2008.*

*D'autres commissaires s'étonnent de voir des dépassements sur les postes "Frais de téléphone" et demandent si l'administration compte mettre les opérateurs en concurrence pour faire baisser ces dépenses. M. Devaud les rassure en disant que c'est un processus qu'il a déjà mis en route.*

*Un commissaire ne comprend pas comment se fait la répartition des dépenses de la buvette du point de service de la Zimeysa avec la commune de Satigny. Il lui est répondu que la répartition se fait à parts égales entre les deux communes. Il ne comprend toujours pas mais ne persiste pas dans sa question.*

*Un commissaire suggère que le mot "cabinet" soit remplacé par "clinique" dans l'intitulé du cabinet dentaire de l'avenue de la Prulay qui n'est en fait qu'un local*

*mis à la disposition des écoles pour le contrôle dentaire des écoliers. Selon lui, le terme "cabinet" prête à penser qu'il s'agit d'un cabinet dentaire normal.*

*Le total des charges est accepté par 8 oui et 3 abstentions.*

*Le total des revenus est accepté par 9 oui et 2 abstentions.*

**22 avril 2008**

**Dicastère: petite enfance sous Monique Boget, maire**  
**Présidente: Mme Ecuyer**

*Mme Boget ouvre la session en rappelant que la prochaine ouverture de l'espace de vie infantine (en français, crèche) des Champs-Fréchets a conduit le service en charge de la petite enfance à de nombreuses transformations, matériellement moins visibles que ladite crèche. Le service est devenu un service de la petite enfance à part entière ce qui lui permet de centraliser un certain nombre de tâches et ainsi d'assurer une plus forte cohérence dans la politique menée par notre commune.*

*Mme Kummer, responsable du service de la petite enfance, corrobore les dires de Mme Boget et ajoute que cette centralisation permet une harmonisation des activités. Elle indique quels ont été les faits marquants en 2007:*

- *Nouveaux cahiers des charges de toutes les fonctions, mieux adaptés*
- *Mise en place d'un logiciel*
- *Conférence sur le thème des limites avec les jeunes parents, conférence qui a été appréciée des parents*
- *Cours de soins d'urgence avec les Samaritains pour 17 collaboratrices*
- *Soutien administratif sur sites*

*Elle passe ensuite en revue les différentes crèches et garderies de Meyrin:*

- *Crèche des Boudines:*
  - *Augmentation importante du nombre de fratries, ce dont elle se réjouit mais qui affecte négativement les revenus, le deuxième enfant payant 50% de moins que le premier*
  - *Engagement d'une stagiaire en dual*
  - *Ateliers de musique en lien avec ForuMeyrin*
  - *Auxiliaire en formation*
  - *Formation "Jouer, c'est magique" pour les collaboratrices*
- *Garderie Arc-en-Ciel:*
  - *Programme "Bébé bouquine" contre l'illettrisme*
  - *Ateliers plastiques*
  - *Auxiliaire en formation*
  - *Formation "Jouer, c'est magique" pour les collaboratrices*
- *Espace de Vie Infantile des Champs-Fréchets:*
  - *Inauguration du chantier*
  - *Refonte du règlement de la petite enfance pour le personnel*

- *Développement de jeux au sol en collaboration avec l'école des Champs-Fréchets et l'association Copyrart.*

*A la question d'un commissaire concernant la subvention non budgétée et enregistrée dans les comptes, Mme Kummer explique que cette subvention du DIP est apparue en cours d'exercice 2007, puis a été supprimée ce qui fait qu'elle n'apparaît pas non plus au budget 2008.*

*Suite à une autre question concernant la baisse des revenus de la crèche des Boudines, elle explique que, malgré le nombre important d'inscriptions, les prix de pension ont dû être réduits car beaucoup de parents ont annoncé des baisses de revenus et qu'il y a eu beaucoup de fraties.*

*Le total des charges est accepté à l'unanimité.  
Le total des revenus est accepté à l'unanimité.*

**Dicastère: écoles sous Monique Boget, maire**  
**Présidente: Mme Ecuyer**

*Après une brève introduction de Mme Boget, Mme Rebetez détaille les faits marquants de 2007. L'informatisation des restaurants scolaires se révèle très utile. Plus de 100'000 repas ont été servis en 2007.*

*Mme Rebetez explique que son service est à l'interface entre les divers services techniques de la Commune et les écoles ce qui implique une charge de travail non négligeable.*

*Un commissaire s'étonne de l'augmentation des coûts entre 2006 et 2007 du poste "Les Cyclades". Mme Rebetez lui explique que Les Cyclades remplace le jeu Tribal Poursuite et que ce dernier était mené bénévolement par une habitante de Meyrin, Les Cyclades est une entreprise commerciale qui coûte par définition plus qu'un bénévolat.*

*Un autre commissaire demande pourquoi le réel du poste "Productions/cachets d'orchestre" est supérieur au budget. Il lui est répondu que, comme la Fête des Ecoles se produit à la même date dans tout le canton, il est de plus en plus difficile de trouver des orchestres et que par ce fait les prix montent.*

*Le total des charges est accepté à l'unanimité.  
Le total des revenus est accepté à l'unanimité.*

**Dicastère: jeunesse sous Monique Boget, maire**  
**Présidente: Mme Doudin**

*Mme Rebetez indique que les comités de Undertown, de Maison Vaudagne et du Jardin Robinson ont été très actifs et son service a donc été très sollicité en 2007. Il a également apporté un soutien régulier aux centres FAS'e et aux associations "jeunesse" locales. Elle souligne l'engagement des travailleurs sociaux de la Commune qui ont mené à bien des projets tels que la Fête à Meyrin en juin et une semaine à thème en octobre. En ce qui concerne les*

*travailleurs sociaux hors murs, elle précise que la consolidation d'un mandat à 50% en partenariat avec la FAS'e est conclue.*

*Un commissaire demande pourquoi le budget "Frais d'études, de recherche" n'a pas été dépensé. Il lui est répondu que d'une part il n'y a pas eu de besoin et que d'autre part le montant était trop faible pour entreprendre une étude en profondeur.*

*Un commissaire demande pourquoi le Parlement des Jeunes reçoit une subvention, alors que leur participation aux Conseils municipaux est pratiquement nulle depuis de nombreux mois. Il lui est répondu que, contrairement aux autres subventions qui sont versées intégralement aux autres associations (celles-ci devant fournir des comptes et un rapport à l'administration communale), le Parlement des Jeunes ne reçoit aucun argent de la Commune, il doit soumettre et discuter avec l'administration ses projets et si ceux-ci sont acceptés, alors un montant est pris sur le budget et versé au Parlement des Jeunes.*

*Le total des charges est accepté à l'unanimité.*

**Dicastère: aide au développement sous Monique Boget, maire**  
**Président: M. Brülhart**

*Mme Boget explique aux commissaires que tous les projets ont été approuvés et votés par la commission Aide au développement, à l'exception de trois projets dont les faibles montants (inférieurs à CHF 8'000.-) ne justifiaient pas la tenue d'une commission et qu'elle appelle des projets "coup de cœur".*

*Un commissaire s'étonne de voir la subvention à Sinmartin dans le montant des aides au développement. Il lui est répondu que c'est le résultat d'une délibération votée par le Conseil municipal de janvier 2007.*

*Le total des charges est accepté à l'unanimité.*

**Dicastère: action sociale sous Monique Boget, maire**  
**Présidente: Mme Doudin**

*Mme Boget explique que l'Action sociale se compose de trois volets:*

- 1. Aide sociale individuelle*
- 2. Aide sociale communautaire*
- 3. Solidarités*

*L'aide sociale communautaire est une nouveauté pour Meyrin et a requis un certain nombre d'ajustements au sein du service. Elle se réalise en partenariat avec les associations de la commune et du canton. Elle a réalisé avec 18 associations la 2<sup>ème</sup> édition de Meyrin-les-Bains qui est en progression; elle a participé à des rencontres avec les habitants de l'immeuble de la Golette, dit "la canne de hockey" et a lancé un groupe de réflexion sur les problèmes de la discrimination et du racisme.*

*Mme Rebetez explique aux commissaires ce qui s'est fait dans le domaine de la solidarité: octroi de subventions aux associations oeuvrant dans les domaines socio-sanitaires, "femmes" et "handicap"; conduite d'une étude "L'intégration des immigrés meyrinois: entre mythes et réalités"; démarrage d'une réflexion sur la création de logements-relais ou logements d'urgence.*

*Elle détaille ensuite les efforts entrepris par Meyrin pour aider des jeunes en difficulté à mieux s'orienter professionnellement et si possible à trouver un emploi stable. Une première expérience en collaboration avec l'OSEO (entraide ouvrière) menée avec 8 jeunes a déjà permis à trois d'entre eux de décider d'un apprentissage. Un concept de mentorat est en élaboration pour mieux accompagner ces jeunes.*

*Elle présente les différentes activités assurées par l'action sociale individuelle, dont le rôle est d'apporter un soutien financier à des personnes en difficulté temporaire qui ne peuvent être prises en charge par l'Hospice général ou qui sont en attente de versements par l'AI, l'OCPA, etc.*

*Un commissaire demande ce qui a permis à la Commune de réduire de 70% ses pertes sur débiteurs. M. Cela explique que le montant du budget est fixé en fonction des prêts qui apparaissent au bilan comme provision sur pertes. Le montant qui apparaît au réel représente une nouvelle provision, si applicable, et les pertes effectivement enregistrées. En 2007, ces pertes effectives ont été modestes, environ CHF 9'000.-.*

*De nombreux commissaires regrettent le manque de clarté des explications fournies dans les commentaires des comptes et demandent qu'un effort de clarification soit fait pour l'année prochaine.*

*Des commissaires s'étonnent des faibles dépenses sous la rubrique "Action sociale communautaire". Il leur est répondu que cette activité étant nouvelle est en phase de rodage et que les sommes mises au budget n'ont pas pu être utilisées par manque d'expérience et de personnel dans cette période d'apprentissage. Il en a été de même pour la semaine de la mobilité.*

**29 avril 2008**

**Dicastère: administration générale sous Jean-Marc Devaud, conseiller administratif**

**Président: M. Hamann**

*M. Solai annonce les démissions de leur parti de deux commissaires et la démission d'un commissaire et de son parti et du Conseil municipal. Il rappelle la décision de notre Conseil qui édicte que les personnes hors parti ne peuvent pas faire partie de commissions ordinaires.*

*Une des commissaires démissionnaires insiste pour siéger comme membre du parti qu'elle a rejoint. Le président l'informe que dans ces conditions il va devoir lever la séance. Cette commissaire quitte la salle.*

*Les écarts principaux dans les charges de l'administration générale sont les honoraires, les frais de réception et les frais de votations. L'Etat a fait supporter le coût de l'affranchissement des bulletins de vote aux communes mais ne les en a informées qu'après le vote du budget, d'où dépassement des frais de votations. Les honoraires sont des honoraires d'avocats mandatés pour des affaires principalement liées au SUTPE et aux ressources humaines (licenciement, demandes d'information). De plus, la campagne pour l'élection du Conseil administratif a été particulièrement animée et polémique, avec des attaques judiciaires contre la Commune et son Conseil administratif sortant, attaques qui ont entraîné le recours à un avocat et donc des frais d'honoraires non budgétés.*

*Des commissaires s'émeuvent d'apprendre que les Conseillers administratifs sortants ont pu se défendre par un avocat dont les honoraires ont été pris en charge par la Commune. Il leur est répondu que c'est en qualité de Conseillers administratifs élus qu'ils ont été attaqués et que, comme tels, il est normal que leur défense soit faite aux frais de la Commune.*

*D'autres questions sont posées en ce qui concerne la CCIT, Flexi-card et Unireso. Toutes reçoivent des réponses qui satisfont les commissaires.*

*Le total des charges est accepté par 7 oui, 2 non et 2 abstentions.  
Le total des revenus est accepté à l'unanimité.*

**Dicastère: état civil sous Jean-Marc Devaud, conseiller administratif**  
**Président: M. Hamann**

*Mme Cottier présente la mission et les tâches du service.*

*Les charges réelles sont très inférieures à celles budgétées: - 37%. Ceci est principalement dû à des coûts de liaison INFOSTAR moins élevés et coûts de prestations de l'autorité de surveillance très faibles par rapport au budget (-66%).*

*Les revenus, quant à eux, sont légèrement supérieurs à ceux budgétés: +7%. Ceci est dû à une augmentation du nombre d'actes et de documents délivrés.*

*Le total des charges est accepté à l'unanimité.  
Le total des revenus est accepté à l'unanimité.*

**Dicastère: ressources humaines sous Jean-Marc Devaud, conseiller administratif**  
**Président: M. Hamann**

*M. Solai présente aux commissaires une vue générale du personnel par type de contrat: 196 collaborateurs/trices en contrat fixe; 101 en contrat auxiliaire. Il passe ensuite à une analyse par service.*

*Trois services – le secrétariat général, l'action sociale et jeunesse et l'urbanisme, travaux publics et énergie – sont en sous-effectifs.*



*Les charges de personnel ont été bien gérées, puisque les charges réelles sont inférieures de 2.4% à celles budgétées.*

*Les revenus réels sont 50% supérieurs à ceux budgétés. Ce surplus est dû à la centralisation des remboursements d'assurances. Toutefois les revenus de ce dicastère représentent moins de 2% des charges de ce même dicastère.*

*Très peu de questions sont posées et elles portent sur des demandes d'éclaircissement qui sont satisfaites.*

*Le total des charges est accepté à l'unanimité.  
Le total des revenus est accepté à l'unanimité.*

**Dicastère: finances sous Jean-Marc Devaud, conseiller administratif  
Président: M. Hamann**

*M. Cela explique que l'évolution très positive des revenus de l'impôt des personnes physiques est due à l'explosion des revenus des impôts à la source, mais souligne qu'il est très difficile de savoir si cette évolution va durer. En ce qui concerne les personnes morales, un ralentissement de l'économie est à prévoir et l'administration fiscale a revu son estimation à la baisse. De plus, ces revenus ont été affectés par deux rattrapages négatifs de 2004 et 2005.*

*Les amortissements du patrimoine administratif ont fortement augmenté par suite des crédits d'investissement votés par notre Conseil, augmentation compensée par des amortissements qui se sont éteints.*

*Les pertes sur débiteurs sont d'une part une facture de l'administration fiscale cantonale et d'autre part des provisions sur reliquat et sur impôts estimés.*

*Un commissaire dit ne pas comprendre comment se calculent les revenus de l'impôt sur les personnes morales. Il est répondu que le montant indiqué pour les personnes morales est une estimation de l'administration fiscale qui est ajustée au cours des exercices suivants.*

*Le total des charges est accepté à l'unanimité.  
Le total des revenus est accepté à l'unanimité.*

**Délibération n°2008-13 relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2007.**

*Cette délibération est acceptée par 8 oui et 3 abstentions*

**Délibération n°2008-12 relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2007 pour un montant de CHF 3'651'529.56.**

*Cette délibération est acceptée par 7 oui et 4 abstentions.*

**M. Iswala** remercie M. de Préville pour son excellent rapport détaillé et méticuleux.

**M. Chambers** fait part de la prise de position du groupe démocrate-chrétien comme suit:

"Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, notre groupe tient à remercier vivement notre secrétaire général, M. Solai, et M. Cela, responsable du service financier, ainsi que l'ensemble des chefs de service et leurs collaborateurs pour la bonne présentation des comptes dans les diverses commissions de ce Conseil municipal; elle nous donne des bonnes satisfactions. Notre groupe acceptera les comptes 2007.

En effet, si l'on peut remercier l'administration communale de maintenir l'augmentation des charges prévues au budget, il faut également remercier l'ensemble des personnes physiques et morales présentes sur notre territoire qui par leurs efforts quotidiens permettent à la Commune de dégager des millions de bénéfice annuel et ce depuis de nombreuses années. De nombreuses communes nous envient et elles le peuvent. En effet, avec notre marge d'autofinancement et nos bénéfices annuels, nous allons pouvoir financer les projets municipaux votés récemment, dont la crèche, la tribune, la patinoire, etc. Une fois de plus, pouvoir rembourser notre dette communale sans devoir faire appel à l'emprunt bancaire et péjorer les finances des prochaines années voire celles des générations futures.

A l'avenir, notre groupe souhaite pouvoir poursuivre la maîtrise des charges communales et à la vue des prochains projets d'investissement prévus, nous souhaitons la mise en place rapide d'un plan des investissements réalistes sur lequel nous puissions nous fier dans le but de pouvoir définir rapidement des priorités de financement.

Par ailleurs, nous souhaitons pouvoir agir et lutter d'une manière plus active contre le report des charges cantonales sur notre commune. A cet effet, nous invitons notre Conseil administratif, les représentants de l'Association des communes genevoises, nos conseillers administratifs et notre député à défendre activement nos positions auprès des autorités cantonales.

For de ces constats, à l'écoute de ce qui précède, notre groupe souhaite conformément à ses engagements pris pendant la campagne électorale en 2007, pouvoir baisser notre fiscalité communale de trois centimes. Nous présenterons lors du prochain Conseil municipal du mois de juin un projet de résolution allant dans ce sens afin que le Conseil administratif puisse, durant la préparation du budget 2009 cet été, nous présenter cet automne des projections plus réalistes avec des variantes. D'avance, si d'autres partis souhaitent nous rejoindre dans notre initiative, nous les invitons à se manifester prochainement. D'avance, aux personnes qui souhaitent critiquer cette démarche, nous les invitons à prendre connaissance de notre prochaine résolution. Nous vous remercions de votre attention."

**M. Mizrahi** fait la déclaration suivante:

"Bien que Mme Boget nous ait donné quelques précisions dans les communications du Conseil administratif, je tiens tout de même à exprimer la prise de position du groupe UDC.

Lors d'une précédente commission des finances, j'ai demandé des précisions sur le dépassement de budget de CHF 86'874.63, à la ligne budgétaire 05-318 de la délibération n° 2008-12a.

La réponse partielle qui m'a été fournie ne m'a pas satisfait, d'autant plus qu'une partie importante de cette somme n'a pas été utilisée et dépensée de manière efficiente. En effet, il s'agit du paiement des frais d'avocat de CHF 40'000.- pour défendre le Conseil administratif.

En effet, nous pensons qu'en tant que *homo politicus*, on ne peut pas dépenser l'argent public de manière personnelle et surtout sans en informer et sans recevoir l'aval au préalable du Conseil municipal. Le Conseil administratif a, en l'occurrence, agi en violation de la loi!

D'autre part, et au vu de ce qui nous a été brièvement exposé en commission et compte tenu de l'historique bien connu de tous, nous considérons qu'il y a indubitablement inégalité de traitement avec l'autre partie concernée, à savoir les Indépendants.

En plus de cela, nous tenons à préciser que les décisions prises durant la commission des finances du 29 avril 2008, notamment en ce qui concerne les dépassements de budget dont il est question ici, ne sont pas valides vu qu'elles ont été prises par une commission illégale dont vous trouverez les considérants dans la fameuse lettre de Me Jacques Pagan qui n'a pas encore été distribuée. Il s'agit donc de l'expulsion de Mme Adriana Schweizer, commissaire, par vote à main levée, ce qui n'est en aucun cas prévu au règlement. De plus, il y a eu une modification unilatérale, c'est-à-dire sans concertation, de la liste de présences avec le biffage de Mme Schweizer et son remplacement par un ou des commissaires radicaux non-élus en commission.

Nous nous opposons donc au rapport de cette commission relative à la délibération n° 2008-12a. C'est pourquoi le groupe UDC ne soutiendra par cette délibération.

Par contre, nous accepterons les délibérations n° 2008-13a et n° 2008-14a."

**Mme Doudin** déclare:

"Nous tenons tout d'abord à remercier tout le personnel de notre administration communale pour sa bonne tenue des comptes, pour les explications qu'il nous a fournies lors de sessions de revue des comptes et à le féliciter pour son excellent travail au cours de l'exercice 2007.

Les Verts ont été globalement convaincus par les justifications données aux différents dépassements. En conséquence, ils adopteront les comptes 2007.

Analyser un exercice écoulé sert aussi et, à notre niveau de conseillers municipaux, surtout à proposer des pistes et priorités en vue de l'élaboration du prochain budget qui a commencé ou va commencer et que nous analyserons cet automne. Notre commune poursuit à grande vitesse ses transformations de fond très importantes: développement du quartier des Vergers, création du lac des Vernes, mise en service du TCMC, aménagement du cœur de la cité, modération du trafic, mise en œuvre d'une comptabilité analytique (Meyrin-Qualité), préparation à l'arrivée de nombreux nouveaux habitants. Tout ceci dans un environnement économique troublé à tous les niveaux. Des investissements massifs sont déjà prévus. Depuis de nombreuses années, nous appelons de nos vœux un plan des investissements reflétant mieux les besoins prioritaires de l'ensemble de notre population. C'est avec plaisir que nous constatons que nous n'avons pas prêché dans le désert et que ces vœux vont bientôt s'exaucer.

Nous profitons de ce moment pour manifester notre attachement aux deux grands thèmes qui nous mobilisent:

- la protection de l'environnement, avec en premier lieu les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, une double nécessité qui est de plus en plus aussi bien économique et social qu'écologique;
- la qualité de la vie avec en premier lieu la poursuite du développement social et culturel de notre commune.

En ce qui concerne la protection de l'environnement, nous soulignons l'importance des sujets suivants:

- adoption de hauts standards énergétiques pour les bâtiments du patrimoine communal,
- mise en place et en œuvre d'un Plan général de l'énergie,
- développement des énergies renouvelables, notamment d'installations photovoltaïques sur notre commune,
- développement du futur quartier des Vergers en éco-quartier exemplaire,
- aménagement des arrêts du TCMC, couverts, accueillants confortables comprenant également des parkings à vélo couverts,
- accès pédestres et cyclistes aux arrêts du TCMC,
- réaménagement des circulations en vue d'une modération du trafic dans les quartiers d'habitations,
- Extension du réseau d'écopoints.

En ce qui concerne la qualité de la vie, nous soulignons l'importance des sujets suivants:

- réalisation de logements sociaux de qualité aux Vergers,
- efforts pour assurer une mixité sociale et intergénérationnelle, en particulier aux Vergers,
- réalisation d'une Maison POUR TOUS pour mieux impliquer les seniors et les jeunes dans la vie locale,
- mise en œuvre d'un Agenda 21 avec participation des habitants et des entreprises de notre commune et ainsi favoriser les échanges entre eux,
- mise en place d'un service d'accueil des nouveaux arrivants sur la Commune englobant aussi des actions spécifiques pour la population étrangère,

- continuer à développer les structures d'accueil de la petite enfance, toujours nécessaires face aux besoins démographiques de la Commune et des modes de vie actuelle, malgré l'ouverture de la nouvelle crèche de Champs-Fréchets,
- renforcer les activités proposées aux adolescents et aux jeunes et développer des mesures d'insertion sociales et professionnelles pour cette tranche de la population meyrinoise,
- soutenir sans relâche les associations et développer la création de lien social à travers le travail social communautaire,
- poursuivre les efforts en matière de culture pour tous: Théâtre Forum Meyrin, bibliothèque, Undertown, projections cinématographiques, etc.
- mise à disposition des habitants d'installations sportives accessibles à tous,
- une préoccupation accrue pour la préservation de la santé, prise en considération de la nécessité fort probable de désamianter rapidement certains bâtiments publics communaux.

Notre plan des investissements porte sur un total d'environ 150 millions de francs sur 7 ans. Notre situation financière est plus que saine, mais ces investissements ne seront pas légers. Nous devons donc rester très prudents en ce qui concerne nos prévisions de revenus et définir des priorités d'investissements. La situation économique est fragile. Les taux d'intérêts vont probablement grimper suite aux secousses qui affectent le système financier international. La hausse du prix des carburants va se poursuivre avec toutes les conséquences que cela entraîne dans de nombreux domaines. Il faudrait dès lors porter des œillères et être atteint d'une grande myopie, ou alors simplement être démagogique et irresponsable pour proposer de baisser notre centime additionnel sous de tels auspices."

**M. Hernot** déclare:

"Les comptes 2007 montrent une situation financière trop avantageuse et peuvent laisser croire que cette évolution va continuer. Face à la réalité des chiffres, la baisse du centime additionnel est une tentation qu'il est nécessaire d'analyser avec finesse. L'article de M. Dominique Von Burg dans la "Tribune de Genève" du 30 avril 2008 intitulé: "Communes: les aléas des baisses d'impôts" démontre qu'une baisse de 5% des impôts communaux n'entraînerait, pour le contribuable des classes moyennes, qu'un bénéfice de 1% sur sa facture fiscale. Cela représente CHF 10.- de diminution mensuelle.

Un tel déséquilibre entre les recettes perdues par la Commune et le bénéfice du contribuable, nous incite à la prudence.

Le groupe socialiste pense que les excédents de l'exercice comptable 2007 de la Commune doivent permettre de financer les investissements, que le Conseil municipal a votés, sans recourir à l'emprunt et ne pas laisser de dettes aux générations futures. Ils doivent aussi amortir les effets du report des charges du canton sur les communes, report des charges dont la liste n'est pas close.

C'est l'occasion de mener une politique foncière active en achetant des terrains, comme le propose ce soir les socialistes, afin de réaliser des logements de qualité répondant aux attentes de tous les habitants.

Cette réalité financière permet de se donner les moyens de mettre en place un véritable Agenda 21 en menant:

- une politique de soutien concret aux entreprises par les chantiers qui sont déjà ouverts et par ceux qui sont programmés,
- une politique sociale en faveur de la population dans les domaines du logement, du soutien aux familles par la mise à disposition de places pour la petite enfance, de l'accompagnement et de l'aide apportés aux plus défavorisés,
- une politique environnementale et énergétique d'avant-garde ouverte aux énergies renouvelables,
- et enfin une politique d'intégration qui offre à chaque citoyenne et à chaque citoyen la reconnaissance de la communauté meyrinoise, comme nous allons le démontrer ce soir en élisant M. Placide Iswala à la présidence de cette assemblée.

Je terminerai en félicitant le personnel de l'administration communale pour la qualité du travail accompli. Si certains voient ici ou là quelques améliorations à apporter, nous estimons que les divers services ont œuvré pour que les comptes restent dans l'enveloppe budgétaire globale allouée pour l'année 2007. C'est le moment de remercier tout le personnel pour ses compétences et son engagement."

**Mme Girardet** fait la déclaration suivante:

"Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,  
Madame et Messieurs les conseillers administratifs,

Permettez-moi tout d'abord de me réjouir avec vous de la parfaite santé des finances communales. Je ne manquerai pas de féliciter l'ensemble des collaborateurs d'avoir su maîtriser les budgets dans la limite des crédits alloués. Des collaborateurs les plus modestes aux chefs de service, tous contribuent à doter Meyrin d'une excellente réputation de commune où il fait bon vivre. Je militerai avec l'ensemble du conseil municipal pour maintenir élevé le niveau de ces prestations.

Ce tableau pourrait paraître idyllique s'il n'y avait pas cette question lancinante de la surestimation de nos impôts lors de l'élaboration des budgets provoquant inmanquablement des excédents faramineux.

En novembre dernier, lors du vote du projet de budget 2008, je m'étais permise quelques commentaires chiffrés qui tous pourraient être repris à l'occasion de la présentation des comptes. Toutefois, par soucis d'efficacité, je limiterai mon intervention à cinq points précis:

1. Les prévisions fournies par l'Etat sont et ont toujours été précises. C'est le Conseil administratif qui, volontairement, sous-estime les rentrées fiscales au moment de l'établissement des budgets ce qui a pour effet de générer année après année des excédents de recettes indécents. N'oublions pas que ces impôts supplémentaires ont été soustraits aux revenus des contribuables meyrinois pénalisant toujours davantage la classe moyenne supérieure.

2. Les coûts de fonctionnement sont généreusement surestimés au moment de l'établissement des budgets de telle sorte qu'on parle "d'une merveilleuse maîtrise des charges" comme je viens de l'évoquer. Il est vrai qu'au final, les charges ne sont que de très peu supérieures aux sommes budgétées. Par contre, dans la délibération qui récapitule les dépassements, on trouve le montant de 3,6 millions de dépassements comprenant les 2,4 millions de réserves supplémentaires au chapitre des impôts. Avez-vous conscience que ces réserves sur les impôts se sont accumulées au point d'atteindre la colossale somme de 19 mio de francs? Qu'une collectivité publique se mette à thésauriser de la sorte est simplement inadmissible!
3. Au chapitre des investissements, on nous effraie chaque année avec des menaces catastrophiques d'augmentation des centimes additionnels pour pouvoir assumer soit disant nos investissements futurs. Pourtant, au moment des comptes, force est de constater que les montants investis restent dans les environs de CHF 15 millions. Le recours à l'emprunt n'a été qu'un épouvantail que le Conseil administratif a agité pour à nouveau éviter de baisser les impôts. Non seulement nous ne recourons pas à l'emprunt, mais les disponibilités communales vont être augmentées de quelque 7,5 mio de CHF puisque les investissements seront couverts pour partie par les amortissements économiques et l'excédent de recettes de 13,5 mio de CHF.
4. Sans toucher aux prestations à la population, j'estime qu'il devient urgent de baisser les centimes additionnels. Vous n'ignorez pas qu'un centime vaut environ 1 million de francs. Je vous laisse donc imaginer la marge de baisse possible à envisager pour la préparation du budget 2009. Comment faut-il le dire? En préparant une motion? Avec une résolution? Ou devrions-nous faire appel à la population par le lancement d'une initiative? Je souhaite que le Conseil administratif comprenne le message et qu'il tienne ses promesses électorales en préparant un budget avec des impôts réduits.
5. Je relèverai un point qui a également fait l'objet d'une discussion très nourrie en commission des finances. Des conseillers municipaux ont été outrés d'apprendre que le Conseil administratif s'était permis de payer CHF 52'000.- l'avocat sollicité pour annoncer le dépôt d'une plainte pénale puis défendre les intérêts de Mme Boget et de MM. Ducrot et Sansonnens dans le cadre de la campagne électorale 2007. Je désapprouve le principe d'utiliser des deniers publics pour faire de la propagande électorale et payer ensuite les honoraires d'un éminent avocat pour sa défense.

Comme il a été relevé en commission, il n'est pas acceptable que le Conseil administratif s'approprie des sommes non budgétées.

En conclusion, je n'accepterai pas de voter ces comptes 2007 pour toutes les raisons évoquées."

En préambule, **M. Charpier** déclare que son groupe s'associe aux remerciements qui ont été évoqués tout à l'heure au sujet du travail effectué par les différents services. Il relate que pour les différents services tout a été voté à l'unanimité à une ou deux abstentions près, sauf pour l'information à la population et au sujet de la procédure pénale lors de l'élection du Conseil administratif.

Il annonce que son groupe va faire la proposition d'ôter des comptes les CHF 50'000.- pour les raisons suivantes:

- il est injuste de faire porter aux contribuables une violation de la loi en ce qui concerne la propagande électorale car chacun est responsable de ses actes;
- un courrier a été envoyé au service de surveillance des communes, le 2 mai, afin d'exposer le problème et pour demander son avis. A ce jour, il n'a pas reçu de réponse et relève que lorsque M. Solai pose une question à ce service, il obtient une réponse après trois jours, alors que son groupe n'a toujours rien reçu après trois semaines.

Pour ces raisons, il demande d'enlever des comptes la somme de CHF 11'330.- et CHF 39'227.-, soit un total de CHF 50'557.-, et demande ce retrait par un vote nominatif.

Par ailleurs, il déclare que les communes sont trop douces avec l'Etat concernant le transfert de charges et estime que les communes devraient manifester leur opposition. De plus, il ajoute que malgré ses promesses Mme Boget a omis de remettre une copie des contrats passés avec la FAS'e, car en tant que conseiller municipal, il estime important d'avoir tous les dossiers en main.

Il rappelle l'épisode de la place du Village et de ses énormes dépassements et rappelle également que la délibération relative à ces dépassements avait été refusée. A cette occasion, le service de surveillance des communes avait d'ailleurs exhorté les conseillers municipaux à être plus attentifs aux différentes dépenses.

Aussi demande-t-il fermement le retrait de la somme dévolue aux frais de procédure des comptes 2007.

**Mme Ecuyer** déclare:

"Les années se suivent et se ressemblent. En effet, nous terminons l'exercice 2007 par un excédent de recettes exceptionnel qui représente le 16% des revenus. Certes, cela fait 1,2 mio de moins que l'an passé mais reflète la bonne santé de nos finances due particulièrement à une économie florissante et à la gestion rigoureuse des deniers publics, quoique qu'en disent certains. L'avenir peut être envisagé avec sérénité, mais il faudra bien réfléchir à nos priorités et tenir compte de nombreux paramètres pour prendre les décisions futures.

Je ne vais pas revenir sur les chiffres et les détails des charges et des revenus qui ont déjà été largement commentés par mes collègues mais je voudrais évoquer la manière extraordinairement précise et transparente dont ce compte rendu nous a été présenté par l'administration.

En plus du document habituel contenant toutes les rubriques des comptes, les comparaisons avec le budget voté et les résultats des deux années précédentes, chaque service a préparé et mis à notre disposition un document où les missions du service et le travail effectué pendant l'année écoulée étaient décrits avec précision.



D'autre part, lors de la présentation en commission élargie les chefs de service ont commenté et expliqué au moyen de "slides" les raisons des différences entre le budget prévu et le réel que ce soit en plus ou en moins et répondu à toutes nos questions.

Ce mode de faire a permis à chacun d'entre nous de bien appréhender les raisons des variations par rapport au budget en créant un lien plus visible entre les activités et les comptes. Nous avons pu ainsi nous prononcer en toute connaissance de cause sur le réel des charges et des revenus pour l'année 2007. Nous tenons encore à exprimer à tous les collaborateurs et collaboratrices de l'administration nos vifs remerciements pour leur travail précis et efficace.

Le groupe radical approuvera les comptes 2007."

**Mme Boget**, en réponse aux propos de M. Charpier concernant les conventions de la FAS'e, déclare que celles-ci ont été largement présentées lors de la dernière législature, au moment de leur signature. De plus, elles avaient donné lieu à des commissions de l'action sociale au cours desquelles le secrétaire général de la FAS'e était venu présenter les démarches.

Cependant, suite à la dernière commission et sur demande de M. Charpier, **Mme Boget** relate qu'elle a ressorti les documents et les a remis à la cheffe de service afin qu'elle les lui transmette, ce qui devrait arriver d'ici peu. Elle ajoute qu'elle a donné des cours à l'IDEAP à ce sujet et qu'il n'y a aucun secret dans les documents de la convention avec la FAS'e et qu'ils sont à la disposition de toute personne souhaitant les consulter. Elle ajoute que ces documents sont en cours de révision, comme c'est le cas tous les deux ans.

De plus, **Mme Boget** annonce qu'elle tient à faire une déclaration au nom du Conseil administratif concernant les problèmes soulevés par l'utilisation des lignes budgétaires liées aux honoraires concernant le conflit qui a opposé le Conseil administratif au groupe des indépendants dans sa publicité électorale lors de la dernière campagne d'une année.

"Le Conseil administratif était dans une large mesure visé *in corpore* par le pamphlet de Messieurs Girardet et Hulliger. Cette situation a justifié que la Commune assume la défense d'un de ses organes attaqué par des mesures judiciaires.

Quant à la procédure ouverte auprès du Tribunal administratif, le but était de suspendre et faire reporter les élections communales. Dans ce cadre, c'est la commune de Meyrin - et non les conseillers administratifs en tant qu'individus - qui a été assignée au Tribunal administratif. Les conseillers administratifs sont ainsi intervenus dans cette procédure en qualité de représentants de la collectivité publique.

S'agissant de l'aspect pénal, le Conseil administratif s'abstiendra de tous commentaires, ne souhaitant pas se prononcer sur une procédure pendante."

**M. Schweizer** relate que son collègue, M. Charpier, a demandé en commission d'avoir des justificatifs chiffrés en main au sujet des montants dépensés pour la défense du Conseil administratif et que ces informations ne lui ont pas été transmises. Si ce soir des chiffres ont été articulés, il relève qu'il n'y a rien d'écrit.

Il apporte son soutien à M. Charpier et lui conseille d'interpeller la Cour des comptes car cette procédure sera plus convaincante que le simple avis de la surveillance des communes.

**M. Hulliger** relate que cette année il s'est trouvé face à des comptes parfaitement tenus et clairs et à la fois obscurs dans certains domaines. Il cite le cas du chef de service de la gérance et estime les chiffres assez aléatoires.

Il explique qu'il a toujours des problèmes avec les tableaux annexes, comme ceux par exemple du CASS, de la protection civile ou de Forum, où les chiffres apparaissant sur ces feuilles ne correspondent pas aux chiffres dans les comptes et cela malgré les explications.

Il annonce ne pas vouloir revenir sur les problèmes de l'administration générale et des sommes dépensées pour les honoraires.

De ce fait, pour ces différentes raisons, il déclare qu'il refusera d'approuver les comptes 2007.

**M. Sansonnens** tient à revenir sur une remarque formulée par M. Mizrahi et cite "nul n'est plus sourd que celui qui ne veut pas entendre". Il rappelle qu'en début de législature M. Mizrahi n'était pas présent lors de la 1<sup>ère</sup> séance de la nouvelle législature en juin 2007 et rappelle les règles suivantes:

- au début de chaque législature, le Conseil municipal procède à la nomination des commissions permanentes et le nombre des membres qui représenteront les groupes politiques sur la base proportionnelle des résultats des élections;
- les membres individuels au sein des commissions permanentes ne sont pas élus par le Conseil municipal, mais sont désignés librement à titre individuel par les groupes politiques en fonction de leurs affinités et de leur disponibilité; ces désignations sont du seul ressort de chaque groupe politique;
- en tout temps les commissaires peuvent être remplacés pour des raisons diverses (maladie, vacances ou autres) et qu'ils sont interchangeables tout au long de la législature;
- les groupes politiques informent périodiquement l'administration des modifications nominatives intervenues dans leur représentation au sein des 14 commissions permanentes;
- en conclusion, les membres des commissions permanentes ne sont jamais nommés ou élus pour toute la durée de la législature.

Concernant le service de la gérance, **M. Devaud** répond aux questions de M. Hulliger en lui rappelant que toutes les réponses ont été données en commission de gérance, sauf celles concernant l'achat de produits de nettoyage.

Il informe que les écarts constatés dans le cadre du budget sont dus principalement à la constitution de stocks plus importants et que les nettoyages réalisés au niveau de la Commune durant les quatre premiers mois de l'année ont utilisé ces stocks.

Aujourd'hui, il affirme que l'administration est très attentive à l'utilisation de ces produits de nettoyage et pense que dans le cadre du budget prochain des réponses satisfaisantes pourront être apportées.

Quant à la problématique de la protection civile, il rappelle que les comptes sont présentés à toutes les communes du Mandement et qu'ils ont été acceptés à l'unanimité. Aussi considère-t-il la justesse de ces comptes, mais admet toutefois que, dans le cadre de la présentation, il y a une petite amélioration à apporter.

**M. Iswala** met au vote nominatif l'amendement proposé par M. Charpier demandant de déduire, à la rubrique 05, un total de CHF 50'557.-, en partie dans la ligne 310 (fourniture de bureau et imprimés) et en partie dans la ligne 318 (honoraires et prestations de service).

Cet amendement **EST REFUSE PAR 20 NON ET 10 OUI.**

Résultat du vote:

Boccard Damien	non	Hayes Sasà	oui
Boccard Yolande	non	Hernot François	non
Bordry Geneviève	non	Hubert Emile	oui
Brulhart Jean-Claude	non	Hulliger Jean-Philippe	oui
Chambers Mathieu	oui	De Préville Yves	non
Charollais Thierry	non	Mizrahi Albert	oui
Charpier Jacques	oui	Osmani Faruk	non
Doudin Paola	non	Revillet Janine	non
Duay-Duran Dorine	non	Riman Andrea	oui
Dumalle Marcel	non	Robert Jacques	non
Ecuyer Renée	non	Schweizer Adriana	oui
Eyholzer Claude	non	Schweizer Didier	oui
Girardet Myriam	oui	Tremblet Laurent	non
Gremaud Ludovic	non	Tschudi Pierre-Alain	non
Haldemann Philippe	non		

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Iswala** soumet alors au vote les différentes délibérations.

a) Délibération n° 2008-12a

**relative à l'approbation des crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2007**

---

Vu l'article 30, al. 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2008,

**D E C I D E**

**PAR 20 OUI ET 10 NON**

d'accepter les crédits budgétaires de fonctionnement supplémentaires 2007 suivants, pour un montant total de CHF 3'651'529.56, soit:

<b>No</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépassements en CHF</b>
<b>01</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>	<b>12 030.87</b>
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	6 165.25
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	5 865.62
<b>02</b>	<b>CONSEIL ADMINISTRATIF</b>	<b>346.10</b>
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	332.00
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	14.10
<b>05</b>	<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>195 442.69</b>
308	PERSONNEL INTERIMAIRE	18 172.00
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	50 752.50
317	DEDOMMAGEMENTS	5 725.46
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	86 874.63
319	FRAIS DIVERS	33 918.10
<b>08</b>	<b>IMMEUBLES DU P.A.</b>	<b>86 530.34</b>
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	60 428.80
303	ASSURANCES SOCIALES	7 253.45
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	1 214.15
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	1 369.94
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES, MAT.	2 245.25
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	11 482.90
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	1 474.25
317	DEDOMMAGEMENTS	1 061.60
<b>09</b>	<b>AUTRES CHARGES ET REVENUS</b>	<b>42 772.33</b>
319	FRAIS DIVERS	23 205.18
330	PATRIMOINE FINANCIER	19 567.15
<b>10</b>	<b>ETAT CIVIL</b>	<b>4 838.65</b>
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	3 776.55

303	ASSURANCES SOCIALES	1 062.10
<b>11</b>	<b>SECURITE MUNICIPALE</b>	<b>60 058.40</b>
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	29 023.65
303	ASSURANCES SOCIALES	8 400.05
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	22 634.70
<b>14</b>	<b>INCENDIE ET SECOURS</b>	<b>7 047.01</b>
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	22.25
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	587.56
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	1 365.80
319	FRAIS DIVERS	5 070.40
331	AMORTISSEMENTS P.A.	1.00
<b>16</b>	<b>PROTECTION CIVILE</b>	<b>296.85</b>
303	ASSURANCES SOCIALES	296.85
<b>21</b>	<b>ECOLES PUBLIQUES</b>	<b>94 743.31</b>
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	908.00
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	47 277.77
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	3 373.25
319	FRAIS DIVERS	484.94
331	AMORTISSEMENTS P.A.	39 059.35
361	CANTONS	3 640.00
<b>30</b>	<b>ENCOURAGEMENT A LA CULTURE</b>	<b>23 655.75</b>
303	ASSURANCES SOCIALES	3 456.40
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	18 926.95
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	1 272.40
<b>33</b>	<b>PARCS ET PROMENADES</b>	<b>16 046.60</b>
303	ASSURANCES SOCIALES	204.60
304	CAISSE DE PENSION ET PREVOYANCE	620.55
305	ASSURANCES MALADIE, ACCIDENTS	1 616.38
317	DEDOMMAGEMENTS	900.00
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	7 905.07
331	AMORTISSEMENTS P.A.	4 800.00
<b>34</b>	<b>SPORTS</b>	<b>84 826.18</b>
303	ASSURANCES SOCIALES	2 393.15
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	1 635.83
317	DEDOMMAGEMENTS	600.00
365	INSTITUTIONS PRIVEES	80 197.20
<b>35</b>	<b>AUTRES LOISIRS</b>	<b>79 959.51</b>
311	MOBILIER, MACHINES, VEHICULES,MAT.	7 319.91

313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	1 476.95
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	45 890.95
366	PERSONNES PHYSIQUES	25 271.70
<b>54</b>	<b>INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE</b>	<b>95 989.20</b>
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	65 591.15
303	ASSURANCES SOCIALES	15 987.95
308	PERSONNEL INTERIMAIRE	14 222.00
317	DEDOMMAGEMENTS	188.10
<b>58</b>	<b>AIDE SOCIALE</b>	<b>20 000.00</b>
367	ETRANGER	20 000.00
<b>62</b>	<b>ROUTES COMMUNALES</b>	<b>2 684.95</b>
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	2 684.95
<b>72</b>	<b>TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>51 207.55</b>
303	ASSURANCES SOCIALES	151.70
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS	9 387.60
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	2 225.35
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	6 426.00
319	FRAIS DIVERS	815.65
351	CANTONS	32 201.25
<b>74</b>	<b>CIMETIERES ET CREMATOIRES</b>	<b>220.30</b>
310	FOURNITURES DE BUREAU, IMPRIMES,	70.30
317	DEDOMMAGEMENTS	150.00
<b>78</b>	<b>AUTRES TACHES PROT. ENVIRONNEMENT</b>	<b>87 935.25</b>
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	87 935.25
<b>90</b>	<b>IMPOTS</b>	<b>2 676 374.88</b>
330	PATRIMOINE FINANCIER	1 811 705.80
346	COMPENS. FIN. AUX COMM. FRANCAISES	535 164.12
351	CANTONS	329 504.96
<b>95</b>	<b>IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>8 522.84</b>
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS SERVICE	8 522.84
	<b><u>TOTAL GENERAL</u></b>	<b><u>3 651 529.56</u></b>

Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

b) **Délibération n° 2008-13a**

**relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2007**

---

Vu le compte administratif pour l'exercice 2007 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 2007 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département du territoire,

Vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le rapport de la commission des finances,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2008,

**D E C I D E**

**PAR 21 OUI ET 9 NON**

1. d'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2007,
2. d'approuver le compte de fonctionnement 2007 pour un montant de CHF 69'735'107.24 aux charges et de CHF 83'027'045.05 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 13'291'937.81,
3. d'approuver le compte d'investissement 2007 pour un montant de CHF 15'699'397.51 aux dépenses et de CHF 75'910.10 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 15'623'487.41,
4. d'approuver le financement des investissements nets de CHF 15'623'487.41 par l'autofinancement à raison de CHF 23'124'665.66 au moyen de la somme de CHF 9'832'727.85 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 13'291'937.81,
5. d'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 13'291'937.81 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2007,
6. d'approuver le bilan au 31 décembre 2007, totalisant à l'actif un montant de CHF 184'511'183.76 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF	73'362'107.99
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)		111'149'075.77
- Avances aux financements spéciaux (nature 18)		0.00
- Découvert (nature 19)		<u>0.00</u>

Total de l'actif **184'511'183.76**

et au passif un montant de CHF 184'511'183.76 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	3'664'931.18
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	0.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	1'158'245.56
- Provisions (nature 24)	18'958'181.95
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	9'944'169.10
- Fortune nette (nature 29)	<u>150'785'655.97</u>
Total du passif	<b>184'511'183.76</b>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2007 à CHF 26'286'301.55.

**M. Charpier** propose de remplacer dans le 2<sup>ème</sup> vu, département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, par le département du territoire.

\*\*\*\*\*

c) **Délibération n° 2008-14a**

**relative à l'approbation du rapport de gestion 2007 du Groupement intercommunal de protection civile de Meyrin-Mandement (OPC Meyrin-Mandement)**

---

Vu l'article 8 des statuts de l'OPC Meyrin-Mandement;

Vu le rapport et les comptes présentés par le Conseil administratif;

Vu le rapport de la commission des finances,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 20 mai 2008,

**D E C I D E**

**PAR 28 OUI ET 2 ABSTENTIONS**

d'accepter les comptes et le rapport de gestion 2007 de l'OPC Meyrin-Mandement.

\* \* \*



22. Délibération n° 2008-08a relative à la création d'un poste à 100% de chef-fe de projet à durée indéterminée au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie pour un crédit de CHF 120'000.- destiné au recrutement et au paiement du salaire et des charges sociales sur le solde de l'exercice 2008. Rapport de la commission des finances (Mme Ecuyer, R)

et

23. Délibération n° 2008-09a relative à la création d'un poste à 50% à durée déterminée d'assistant-e informatique au secrétariat général pour un crédit de CHF 30'000.- destiné au paiement du salaire et des charges sociales sur le solde de l'exercice 2008. Rapport de la commission des finances (Mme Ecuyer, R)

Mme Ecuyer donne lecture de son rapport:

*Rapport de la commission des finances du 23 avril 2008 concernant les délibérations 2008/08 et 2008/09.*

*Président: Philippe Hamann*

*Conseil administratif: MM Jean-Marc Devaud et Roland Sansonnens*

*Administration: MM Solai, Morand et Haessig*

---

***Délibération 2008/08 relative à la création d'un poste à 100% de chef-fe de projet à durée indéterminée au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie pour un crédit de CHF 120'000.- destiné au recrutement et au paiement du salaire et des charges sociales sur le solde de l'exercice 2008 :***

*Ce n'est pas un scoop que de dire que le SUTPE est au bord de l'asphyxie et qu'il croule sous la multiplicité des dossiers, nous en avons déjà été informés. Mais maintenant, il y a vraiment urgence car les collaborateurs du service ont de plus en plus de peine à assurer le suivi nécessaire des projets et de la réalisation des nombreux chantiers en cours ou prévus sur notre commune. C'est pourquoi le service a besoin d'un nouveau collaborateur pour compléter l'équipe actuelle qui se compose d'un secrétariat tenu par deux personnes avec un taux d'activité total de 130%, d'un chef de service qui est architecte, d'un second architecte et de deux ingénieurs.*

*Actuellement ce service est submergé et les heures supplémentaires sont très importantes.*

*Il est primordial que le SUTPE soit renforcé afin de pouvoir faire face aux nombreux projets dans des délais raisonnables. Le nombre de chantiers prévus est important et il faut se donner les moyens de réaliser ce qui a été voté.*

*Le mot clé est "garder la maîtrise des dossiers". L'objectif est donc de fournir au chef de service une équipe pluridisciplinaire susceptible de maîtriser toutes les phases des dossiers. Faire appel à des collaborateurs extérieurs est une solution peu satisfaisante.*

*En effet, toutes les connaissances sur le suivi et le fonctionnement du service sont perdues et l'information nécessaire pour l'accomplissement de la tâche demandée est chaque fois à redonner, d'où perte de temps et d'efficacité.*

*La personne recherchée doit avoir de préférence une formation d'architecte ou d'ingénieur civil et fonctionnera en tant que chef de projet dans différents dossiers tels que suivi de chantier, rénovations lourdes, entretien du patrimoine, remise aux normes selon les nouvelles exigences de sécurité ou d'isolation thermique entre autres.*

*Le crédit de CHF 120'000.- est prévu pour couvrir les frais de recrutement par agence spécialisée (environ CHF 30'000.-) le salaire et les charges sociales pour 7 mois, ce qui sous-entendrait un engagement pour le premier juin. En tenant compte de la période référendaire d'un mois, cela semble peu probable. Au vu des délais d'engagement, le poste ne sera sans doute pas pourvu avant la fin de l'été.*

*Après diverses questions sur les chantiers actuels et futurs, le président met au vote la **délibération qui est acceptée à l'unanimité.***

***Délibération 2008/09 relative à la création d'un poste à 50% à durée déterminée d'assistant-e informatique au secrétariat général, pour un crédit de CHF 30'000.- destiné au paiement du salaire et des charges sociales sur le solde de l'exercice 2008.***

*Le secteur informatique de la Commune qui fait partie du secrétariat général se limite actuellement à un poste à 90% sur quatre jours avec le soutien du service informatique de l'association des communes genevoises (SIACG).*

*Le fonctionnement d'une commune comprend plus d'une douzaine de métiers avec plusieurs outils informatiques différents, de multiples logiciels et à ce jour 120 PC sans compter sept serveurs regroupés en réseau.*

*Le temps consacré chaque jour par le responsable pour répondre aux demandes d'assistance est important. Cela occasionne de fréquentes interruptions des autres activités et occupe une bonne partie du temps de travail.*

*Le nouveau collaborateur se verrait confier des tâches concernant le support et l'assistance aux utilisateurs, la gestion du parc bureautique, la participation à des activités diverses telles que formation des utilisateurs, mise en place de procédures, participation à certains projets comme le développement d'intranet, les bornes d'informations internes dans divers endroits et bâtiments où les collaborateurs ne sont pas équipés de PC entre autres.*

*Une réflexion est actuellement menée sur l'évolution de l'organisation interne du service. Un poste de durée déterminée permettra ainsi de voir si le type de travail correspond aux besoins de la Commune et si la personne choisie est adéquate.*

*Le président passe au vote de **la délibération qui est acceptée à l'unanimité.***

**M. de Préville** fait la déclaration suivante:

*"Prise de position des Verts de Meyrin-Cointrin – Délibération n°2008-08a.*

Notre commune entre dans une phase de transformation profonde de son infrastructure. De nombreux projets urbanistiques sont en gestation ou démarrent. Le service SUTPE était déjà surchargé il y a quelques années avant l'arrivée du tram, avant le développement des Vergers, avant la transformation du cœur de la cité. Il nous semble plus que justifié d'approuver cette création de poste et donc les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération.

Nous profitons de cette occasion pour suggérer au SUTPE d'analyser s'il est en mesure de traiter efficacement tous les dossiers en cours et à venir avec ce seul nouveau poste et s'il ne serait pas judicieux de mettre au budget 2009 la création d'un poste supplémentaire ou si tel n'est pas le cas de définir plus clairement les priorités.

*Prise de position des Verts de Meyrin-Cointrin – Délibération n°2008-09a.*

La diversité des métiers que doit gérer une commune rend sa gestion informatique complexe. L'informatique est aujourd'hui un outil de gestion et de communication totalement indispensable. Le passage d'une infrastructure centralisée ne servant qu'à quelques fonctions est révolu. Elle doit évoluer vers une infrastructure décentralisée ce qui implique un réseau de transmission rapide des données, mais également une assistance aux nombreux utilisateurs souvent logés dans des bâtiments éloignés, fonction que doit remplir cet assistant-e.

Les Verts de Meyrin-Cointrin voteront favorablement cette délibération."

**Mme Duay-Duran** déclare:

*"Création d'un poste à 100% au service de l'urbanisme*

Lors de la commission des finances du mercredi 23 avril, M. Morand expose les raisons pour la création d'un poste à durée indéterminée, à 100%. Il s'agit d'un chef-fe de projet au sein du service de l'urbanisme des travaux publics et de l'énergie.

En effet, ce nouveau poste s'avère nécessaire, pour faire face à de nombreuses demandes et notamment:

- au grand nombre et à la complexité des dossiers courants,
- à l'avancement des projets inscrits au plan d'investissements de 2008 à 2015,
- au transfert progressif des charges du canton vers les communes,
- aux ressources insuffisantes du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie qui doit répondre à une surcharge de travail importante.

L'urgence pour repourvoir ce poste est soulignée et notamment pour faire face aux tâches précitées et affronter de manière sereine tous les défis auxquels le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie est confronté.

On souhaite que ce nouveau collaborateur ait une expérience spécifique dans les domaines d'aménagement du territoire, du suivi du chantier et de la rénovation. Une réflexion a également été faite au niveau du "plan de succession" et des besoins futurs. Une évaluation sera effectuée au moment opportun.

Le crédit demandé de CHF 120'000.- comprend les frais de recrutement ainsi que le salaire et les charges sociales pour une période d'environ six mois.

Après analyse du dossier, notre groupe est favorable à l'engagement de ce collaborateur dont la nécessité est amplement justifiée.

*Création d'un poste à 50% au secrétariat général*

En deuxième partie de la commission, M. Haessig expose les motifs pour la création d'un poste à 50%, d'un ou d'une assistante informatique au secrétariat général. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée de sept mois, soit du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2008.

Actuellement l'effectif de la Commune consacré au domaine informatique se limite à un poste de responsable informatique. Ce dernier doit répondre à de nombreuses demandes d'assistance (help desk) et il ne peut donc pas se concentrer aux projets de développement. L'assistant informatique pourra soulager le responsable, notamment dans le support utilisateurs, dans la gestion du parc bureautique et dans différentes activités telles que les sauvegardes quotidiennes.

Le coût de CHF 30'000.- destiné à couvrir le salaire et les charges sociales pour une durée de sept mois nous semble raisonnable. Nous adhérons également à l'approche stratégique de l'administration de conclure un contrat à durée déterminée (au lieu d'un contrat à durée indéterminée), à raison de 50%, en attendant l'analyse sur l'évolution de l'organisation interne du service et notamment la répartition des tâches et une meilleure synergie dans le domaine avec d'autres communes

Le groupe PDC se prononce donc favorablement à la création du poste d'assistant informatique à 50%.

Merci de votre attention."

**Mme Rimani** annonce que son groupe soutient ces deux délibérations.

**M. Schweizer** déclare que son groupe soutiendra ces deux postes et rappelle qu'il y a peu, c'était M. Monnet tout seul dans son bureau, qui tenait à bout de bras la Commune. Il relève que depuis cette époque il y a eu des changements. Il ajoute que son groupe soutiendra le vote de ces deux postes en espérant qu'ils contribueront à apporter une meilleure aide au Conseil municipal lors de la demande de renseignements.

**M. Charollais** déclare:

"Au sujet de la création d'un poste à 100% au SUTPE, le groupe socialiste acceptera ce projet de délibération, qui a reçu un préavis favorable à l'unanimité en commission des finances.

Les raisons sont assez semblables que pour le vote du projet de délibération précédent. Ainsi, on peut mentionner:

- force est de constater que le service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie (ci-après SUTPE) a du travail à la pelle et est en dangereuse surcharge... Il n'y a qu'à voir le nombre de chantiers ouverts sur le territoire de la Commune ainsi que leur ampleur: chantier du tram, chantier du tunnel, construction de la patinoire couverte, travaux (bientôt terminés) de la crèche de Champs-Fréchets, etc. Mais il y a aussi les projets pour le futur, eux aussi également nombreux, tels le quartier des Vergers, le projet de P3 souterrain, la rénovation de certains bâtiments communaux, les standards en matière d'économies d'énergie, l'assainissement de la commune, etc. Bref, tout ceci est à coordonner, à suivre avec les maîtres d'ouvrage, le canton, sans oublier que les procédures deviennent de plus en plus complexes et nécessitent un suivi sans faille.
- Il y a actuellement au SUTPE surcharge de travail, ce qui équivaut à heures supplémentaires, planification très serrée, ce qui engendre des risques: non seulement pour le personnel lui-même, mais également pour la conduite des dossiers, qui peut s'en trouver altérée. D'ailleurs, la situation avait été communiquée au Conseil municipal lors du projet de budget 2008 et donc la situation est encore plus critique maintenant.
- Le profil idéal de la personne recherchée est celui précisément qui manque actuellement au SUTPE. Il y a donc adéquation entre le besoin et le moyen de répondre à ce besoin. Le SUTPE nécessite ainsi d'un architecte/ingénieur civil spécialisé en rénovation lourde, autrement dit quelqu'un qui est parfaitement à même d'effectuer les tâches qui incombent par la force des choses pour l'instant à ses collègues.
- Suite aux déclarations de certains, il importe que la personne engagée ne soit pas un externe. Non pas que les socialistes soient opposés au principe lui-même. Pour des opérations ponctuelles ou spécifiques, ceci peut se justifier. Mais pas ici. Car engager un externe reviendrait à terme à beaucoup plus cher que d'engager un collaborateur interne.  
N'oublions pas que ce dernier sera affecté à des tâches régulières, nous en avons eu un descriptif assez détaillé en commission. Ce collaborateur interne (je parle aussi au féminin, vous l'aurez compris) sera en outre en contact constant avec le reste de l'administration et des autres personnes compétentes. En outre, engager un interne permettra d'éviter un risque de collusion entre intérêts privés, risque qui existe potentiellement par l'engagement d'un consultant externe.

Ainsi, nous espérons ainsi que le SUTPE pourra voir garantie la qualité indiscutable et fort appréciée de son travail, ceci à court et à long terme et dans de bonnes conditions.

Délibération relative à la création d'un poste à 50% à durée déterminée d'assistant-e informatique au secrétariat général pour un crédit de 30'000.- destiné au paiement du salaire et des charges sociales sur le solde de l'exercice 2008

Le groupe socialiste acceptera ce projet de délibération qui a reçu un préavis favorable à l'unanimité en commission des finances.

Les raisons sont assez semblables que pour le vote du projet de délibération précédent. Ainsi, on peut mentionner:

- que la surcharge de travail pour la personne répondant du fonctionnement de l'informatique de l'administration, gestion de tâches de plus en plus complexes et prenant de plus en plus de temps, projets de développement informatique (augmentation du nombre de PC pour l'administration, mise en place de bornes, développement d'un Intranet, etc.). Pour une administration de la taille de la commune de Meyrin, il est aisé de s'imaginer qu'un poste unique à 90% n'est pas suffisant. A terme, avec la multiplicité des équipements et le nombre de tâches à effectuer, on peut facilement s'imaginer que la situation n'est pas tenable;
- le profil de la personne demandée est non seulement dévolue à l'assistance aux utilisateurs (help-desk) (et tout utilisateur informatique sait qu'une telle tâche peut prendre énormément de temps en fonction du problème à résoudre), mais également assistance générale à la personne chargée de l'informatique au secrétariat général. Encore une fois, dans une administration de la taille de celle de la commune de Meyrin, on peut s'imaginer que cet engagement ne sera pas superflu;
- Toutefois, la Commune est prudente et désire s'assurer si la personne qui pourrait potentiellement occuper ce poste a le profil adéquat. D'où la demande de création de poste à durée déterminée. Mais a priori, il semble que la Commune soit bien avancée dans ses recherches. Encore une fois, et il semble décidément que dès que l'on parle d'engagement, certains sont quasiment obsédés par l'idée (ou idéologie) d'engager des externes.

Encore une fois, nous ne sommes pas opposés au principe d'engager des externes, mais dans le problème concret auquel nous devons répondre, il s'avère que l'engagement de consultants ou d'externes revient non seulement à payer plus cher, mais aussi à courir le risque (quasi-certain, ceci pour des raisons techniques et organisationnelles) d'avoir une personne qui ne correspondrait pas au profil demandé. Ceci, encore une fois, nous l'avons vu en commission.

Ainsi, le groupe socialiste acceptera ces deux projets de délibérations."

**M. Hulliger** déclare que concernant le 1<sup>er</sup> poste, il y a vraiment une nécessité car il se demande comment fait ce service pour assumer la tâche qui lui est confiée. Il relève la qualité des présentations et s'interroge toutefois quant à la quantité d'heures supplémentaires que cumule ce service. Aussi pense-t-il que l'engagement d'un collaborateur supplémentaire leur permettra de respirer un petit peu en déléguant certaines tâches.

En ce qui concerne le poste d'assistant informatique, il relève que la Commune a pris un virage informatique avec notamment l'arrivée de CMNet et il lui semble indispensable de pouvoir utiliser cet outil dans les meilleures conditions. Il conclut en déclarant qu'il ne remettra pas en cause l'engagement de cet assistant informatique et annonce que son groupe soutiendra la création de ces deux postes.

**M. Haldemann** annonce que le groupe radical acceptera ces deux projets de délibérations. Il relève que la Commune fait preuve de raison pour le poste d'assistant informatique en proposant un poste à durée déterminée pour faire face à une période de charge de travail particulière.

Plus personne ne désirant d'exprimer, **M. Iswala** soumet au vote la **délibération n° 2008-08a**

**relative à la création d'un poste à 100% de chef-fe de projet à durée indéterminée au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie pour un crédit de CHF 120'000.- destiné au recrutement et au paiement du salaire et des charges sociales sur le solde de l'exercice 2008**

---

Vu le nombre, l'importance et l'état d'avancement des études, projets et réalisations inscrits au plan communal d'investissements 2008 à 2015; (assainissement, salle Verchère, patinoire couverte, tribune de football, crèche de Champs-Fréchets, rue de la Golette, P3 souterrain, parc public, boulodrome, salle omnisports, écoles primaires, maison de quartier, Jardin robinson, bâtiments parascolaires, nouvelle mairie...);

Vu la mutation fondamentale que de grands projets cantonaux imposent au territoire communal ces prochaines années, notamment le projet TCMC, le collège dans lequel les services techniques sont très impliqués;

Vu le projet des Vergers et l'importante masse de travail liée à la gestion des parcelles communales et l'établissement des PLQ d'initiative communale;

Vu le transfert progressif des charges du canton vers les communes et la nécessité de renforcer certaines missions (contrôle de conformité travaux aux autorisations de construire, ...);

Vu l'obsolescence générale des bâtiments communaux construits entre 1960 et 1970 et la nécessité de procéder à des rénovations lourdes pour répondre aux normes en vigueur;

Vu les ressources en personnel déjà largement insuffisantes pour assumer la surcharge de travail au SUTPE;

Vu le nombre d'heures supplémentaires effectuées par les collaborateurs en place;

Vu l'impossibilité du service de l'urbanisme et des travaux publics de faire face à cette augmentation de tâches en l'état actuel de ses forces de travail;

Vu la commission des finances du 1<sup>er</sup> novembre 2007 lors de l'étude du budget de fonctionnement 2008 et plus particulièrement à la présentation de l'évolution des postes ressources humaines pour le SUTPE (indicateur rouge);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2008,

## D E C I D E

### A L'UNANIMITE

1. de créer un poste à 100% de chef-fe de projets à durée indéterminée au service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie dès le 1<sup>er</sup> juin 2008 et de l'intégrer au budget de fonctionnement dès 2009,
2. d'ouvrir un crédit global de **CHF 120'000.-** destiné à couvrir, d'une part, les frais éventuels de recrutement et, d'autre part, le salaire et les charges sociales sur l'année 2008,
3. d'autoriser le Conseil administratif à prélever cette somme sur les disponibilités communales et à l'imputer dans le budget de fonctionnement 2008 sous la rubrique 05,
4. que ce crédit budgétaire supplémentaire 2008 devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

Il est ensuite passé au vote de la **délibération n° 2008-09a**

**relative à la création d'un poste à 50% à durée déterminée d'assistant-e informatique au secrétariat général pour un crédit de CHF 30'000.- destiné au paiement du salaire et des charges sociales sur le solde de l'exercice 2008**

---

Vu l'augmentation continue du nombre d'ordinateurs personnels et de périphériques au sein de la Commune;

Vu la demande croissante et toujours plus complexe des besoins exprimés par les utilisateurs;



Vu l'important chantier déjà engagé de mise en conformité et de simplification du matériel informatique permettant la gestion et l'administration du réseau bureautique;

Vu le démarrage de plusieurs projets d'importance en 2008 (intranet, bornes d'informations, mise en réseau de la majorité des bâtiments communaux, passage à la suite bureautique office 2007...);

Vu l'impossibilité du responsable informatique de faire face à cette augmentation de projets en l'état actuel;

Vu la commission des finances du 1<sup>er</sup> novembre 2007 lors de l'étude du budget de fonctionnement 2008 et plus particulièrement à la présentation de l'évolution des postes ressources humaines pour la partie informatique du secrétariat général (indicateur orange);

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2008,

## D E C I D E

### A L'UNANIMITE

1. de créer un poste à 50% d'assistant-e informatique à durée déterminée au secrétariat général du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 décembre 2008,
2. d'ouvrir un crédit de **CHF 30'000.-** destiné à couvrir le salaire et les charges sociales sur l'année 2008,
3. d'autoriser le Conseil administratif à prélever cette somme sur les disponibilités communales et à l'imputer dans le budget de fonctionnement 2008 sous la rubrique 05,
4. que ce crédit budgétaire supplémentaire 2008 devra être compensé par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

\* \* \*

24. Délibération n° 2008-05a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 340'000.- destiné à la fourniture et à l'aménagement de places d'urnes supplémentaires au columbarium du cimetière de Feuillasse. Rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments (M. Hulliger, AIM)

**M. Hulliger** donne lecture de son rapport:

**Rapport de la commission des travaux du mercredi 24 avril 2008**

*C'est le mercredi 24 avril que la commission des travaux se réunit pour étudier le projet de délibération n° 2008-05 relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 340'000.- destiné à la fourniture et à l'aménagement de places d'urnes supplémentaires au columbarium du cimetière de la Feuillasse. M. Dumalle ouvre la séance en présence de M. Sansonnens, conseiller administratif, et MM. Genequand et Châtelain, respectivement chefs des services des sports et de l'environnement. L'ambiance est détendue et primesautière. Les commissaires sont informés que le columbarium du cimetière de Feuillasse arrive à saturation. Il ne reste plus que 2 places individuelles et 21 places familiales. Le projet présenté est destiné à élargir l'espace du columbarium pour le doter de cinq nouveaux monuments pouvant accueillir 507 urnes, soit de quoi voir venir pour un bon bout de temps. Les installations prévues sont les suivantes:*

- 2 monuments ronds avec 32 cases*
- 1 monument demi-rond avec 17 cases*
- 2 monuments ovales avec 44 cases, soit 169 cases pour un maximum de 507 urnes.*
- 2 fontaines d'ornement*
- 5 bancs incurvés ainsi qu'une table de recueillement.*

*Le matériau utilisé sera identique à celui existant afin de garder une certaine homogénéité. Le sol sera engazonné et parsemé de dalle en granit afin de garder la perméabilité entre les monuments.*

*Il est également prévu de profiter de cette nouvelle installation pour éclaircir la notion des tarifs stipulés dans le règlement communal des cimetières à savoir : CHF 700.- TTC pour une case individuelle et CHF 2100.- pour une case familiale pouvant accueillir quatre urnes.*

*Les coûts présentés dans la délibération se décomposent de la manière suivante: CHF 312'000.- pour les monuments et CHF 24'600.- pour l'installation, le fonds d'art contemporain se voyant octroyer CHF 3'400.-.*

*Les commissaires sont emballés par ce projet. Ils posent plein de questions et apprennent que plus de la moitié des personnes décédées se font incinérer et qu'au bout de 20 ans, il est possible de prolonger le bail pour une durée et un prix équivalents. Arrive la question de la forme des monuments. Pourquoi toutes ces rondeurs? M. Genequand explique qu'il a été souhaité de changer de style et d'amener une certaine variété. Quant au choix d'un fournisseur valaisan suite aux appels d'offres, ce dernier a su proposer des monuments originaux. Que prévoit la Commune en cas de saturation avant l'installation des nouveaux monuments? Pas de problème répond M. Genequand. Soit les familles conservent l'urne quelque temps à la maison, soit l'urne est déposée provisoirement dans une case familiale en attendant. A la dernière question concernant les délais nécessaires à l'installation, il est répondu que tout devrait être terminé cet automne.*

*Les commissaires satisfaits n'ont plus qu'à préavisser favorablement et à l'unanimité ce projet de délibération.*

**M. Brulhart** déclare:

"La population de Meyrin compte actuellement plus de 20'000 habitants et ce nombre est en perpétuelle augmentation. Il s'avère nécessaire de créer une nouvelle extension au columbarium afin de pouvoir disposer de places supplémentaires pour mettre les urnes, sachant que de plus en plus de personnes optent pour cette solution.

Le groupe socialiste acceptera la délibération n° 2008/05a pour un montant de CHF 340'000.-."

**M. Schweizer** annonce que le groupe UDC votera cette délibération car sachant la population meyrinoise vieillissante, il est conscient qu'il faudra rajouter des places supplémentaires au columbarium.

**M. Charpier** déclare qu'il faut penser à l'avenir et que son groupe votera favorablement cette délibération.

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Iswala** soumet au vote la **délibération n° 2008-05a**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 340'000.- destiné à la fourniture et à l'aménagement de places d'urnes supplémentaires au columbarium du cimetière de Feuillasse**

---

Vu la nécessité d'augmenter le nombre de places destinées au dépôt d'urnes dans le columbarium;

Vu l'intérêt marqué des familles de personnes défuntes pour la crémation;

Vu les possibilités d'extension de l'emplacement réservé au columbarium du cimetière de Feuillasse;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 1984 instituant un fonds communal d'art contemporain;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission travaux publics, gérance et entretien des bâtiments,

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2008,

**D E C I D E**

**A L'UNANIMITE**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 340'000.-** destiné à la fourniture et à l'aménagement de places d'urnes supplémentaires au columbarium du cimetière de Feuillasse,
2. qu'une somme de **CHF 3'400.-** sera prélevée sur le montant précité et attribuée au fonds communal d'art contemporain,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 340'000.-,
5. d'amortir la dépense en 10 annuités, de 2009 à 2018, qui figureront au budget de fonctionnement sur la rubrique 74.331 "Amortissement des crédits d'investissements".

\* \* \*

**25. Délibération n° 2008-11a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 785'000.- destiné aux aménagements extérieurs du quartier des Champs-Fréchets. Rapport de la commission des travaux publics, gestion et entretien des bâtiments (M. Hulliger, AIM)**

**M. Hulliger** donne lecture de son rapport:

*Rapport de la commission des travaux du mercredi 16 avril 2008*

*L'implantation du nouvel espace de vie enfantine aux Champs-Fréchets a impliqué une modification du paysage aux abords de l'école primaire. L'idée de profiter de cette occasion pour réaménager l'espace environnant a germé dans les cerveaux de l'administration communale. Un projet de délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 777'400.- destiné aux aménagements de quartier des Champs-Fréchets a été mitonné et c'est le mercredi 16 avril 2008 que la Commission des Travaux s'est réunie sous la présidence de M. De Préville pour l'étudier. Sont présents M. Sansonnens, conseiller administratif, MM. Morand et Kobler du SUTPE ainsi que M. Carella, représentant du bureau Bassi et Carella, responsable du projet. Parole est donnée à MM. Morand et Kobler qui nous narrent les tenants et aboutissants de ce projet. Suite à l'implantation du nouvel espace de vie enfantine, les abords immédiats de l'école primaire ont été malmenés. Un resurfaçage est impératif. L'idée de profiter de ces travaux pour revoir l'aménagement extérieur des environs a germé naturellement. Contact a été pris avec plusieurs régies du coin afin de voir s'il était possible de réfléchir ensemble et de réaliser des aménagements tant sur l'espace public que privé afin que l'espace privé jouxtant le périmètre concerné ne devienne pas un "no man's land". Les régies contactées ont prêté une oreille attentive à ce projet et un accord tacite a été trouvé.*

*Autre argument avancé par nos ingénieurs, tant qu'à faire, profitons du chantier actuel pour élargir la zone de travaux. M. Carella prend la main pour nous expliquer les travaux envisagés à savoir:*

- création d'une nouvelle géométrie du préau afin de créer un espace entre l'école et la crèche,*
- construction de trois places de jeux.*

*Ces nouveaux aménagements devraient permettre une meilleure transition entre la rue et l'espace public ainsi qu'une meilleure lecture de l'espace préau. Quant aux coûts, ils se décomposent de la manière suivante:*

*CHF 500'000.- pour le génie civil,  
CHF 60'000.- pour l'éclairage,  
CHF 35'000.- pour la végétation,  
CHF 85'000.- pour les jeux,  
CHF 47'000.- pour le mobilier urbain,  
CHF 40'000.- pour les taxes, divers et imprévus.*

*Fin de la présentation.*

*Un commissaire s'étonne que ces aménagements n'aient pas été inclus dans le projet de la nouvelle crèche. Il lui est répondu que la crèche pourrait très bien fonctionner sans ces aménagements. Ce nouveau projet a l'avantage de servir d'élément déclencheur vis-à-vis des propriétaires privés qui traînent les pieds pour réhabiliter leurs aménagements extérieurs.*

*Un commissaire voudrait faire des économies en récupérant les installations de chantier de la crèche. Malheureusement pour lui, l'entreprise concernée a déjà mis les voiles. Restent quelques questions de cosmétiques telles que les espaces de jeux sont-ils homologués? Oui. Pourquoi un sol imperméable? Le DIP exige que les surfaces des préaux soient réalisées en dur. Pourquoi un remodelage des pentes si coûteux?*

*La géométrie du sol est irrégulière et il faut faciliter l'évacuation des eaux. A-t-on l'assurance que les privés tiendront leurs promesses? Il n'y a pas d'engagement officiel de la part des privés mais nous osons espérer que le projet communal les incitera à se mouiller. En fin de séance, il est décidé de rajouter un petit quelque chose pour le fonds de décoration qui se voit attribuer CHF 7'600.-, modifiant ainsi le montant de la délibération qui passe à CHF 785'000.- La séance touchant à sa fin, M. de Préville demande aux commissaires de se prononcer: ces derniers approuvent à l'unanimité ce projet de délibération.*

**M. de Préville** déclare:

"Ce projet a été développé de façon remarquable en concertation avec l'école et la crèche et l'Association des habitants des Champs-Fréchets. Il est très séduisant et bien conçu. Malheureusement, son élaboration ne s'est pas faite de façon à en maîtriser les coûts: nous avons voté une ligne budgétaire pour que de petites pré-études soient menées de manière à savoir où l'on va, mais étonnamment pour des raisons d'économie ce projet n'a pas été l'objet d'une telle pré-étude et son montant est tout simplement inacceptable: CHF 785'000.-.

C'est le prix de construction d'une belle villa pour quelques bancs en bois et en ciment, de l'enrobé et des aires de jeux pour enfants!!

On nous a expliqué en commission de travaux que ce prix était justifié par le remodelage des pentes et autres beautés. Mais était-ce nécessaire? En quoi les pentes actuelles sont-elles inacceptables? Encore une fois nous avons laissé la bride sur le cou à des créateurs qui ont suivi leur inclination et ont accouché d'un projet disproportionné.

Finalement l'argument selon lequel ces nouveaux aménagements du quartier vont inciter les propriétaires des immeubles locatifs dudit quartier à entreprendre des travaux de réaménagement est bien faible. En fait, en élaborant un projet aussi coûteux on est plutôt en train de les dissuader, alors qu'il aurait mieux valu démontrer qu'un aménagement convivial, ludique, esthétique et respectueux de la nature était possible à moindre frais.

Les Verts sont partagés. Si tous adhèrent à l'argumentation que je viens d'évoquer, certains ne souhaitent pas pour autant retarder les travaux. En ce qui me concerne, je voterai donc défavorablement cette délibération."

**M. Brulhart** fait la déclaration suivante:

"Aux Champs-Fréchets, le 25 août 2008, s'ouvrira un espace de vie enfantine très attendu par les familles, dans un bâtiment très bien pensé.

Une étude parallèle destinée aux aménagements extérieurs et une concertation entre plusieurs acteurs (les habitants, les enseignants, le DIP et la régie) ont donné d'excellents résultats: une nouvelle géométrie du préau, la création d'une place de jeux ainsi que des dessertes de circulation.

Toutes ces études ont donné lieu à cette délibération 2008-11a de CHF 785'000.- et le groupe socialiste l'acceptera.

Nous espérons que les services de la mairie continueront à œuvrer auprès des régies afin que ce quartier des Champs-Fréchets reste un lieu où il fait bon vivre."

**M. Haldemann** déclare:

"Nous comprenons parfaitement l'intérêt de conduire ces travaux dans la foulée de la crèche afin d'éviter l'ouverture ultérieure d'un nouveau chantier et les nuisances induites aux habitants du quartier. Bien que le projet induise une augmentation de la surface non filtrante par l'utilisation d'un revêtement bitumineux, nous acceptons le projet proposé puisqu'il correspond aux attentes formulées par les habitants du quartier. Nous espérons aussi que cette réalisation aura une action incitative sur le domaine privé pour entreprendre des travaux d'amélioration et de convivialité. Le groupe radical accepte donc la délibération 2008-11a."

**M. Hamman** annonce que le PDC soutiendra aussi cette délibération parce qu'après la crèche, il faut finir les abords. Il relève, d'une part, qu'il y a beaucoup d'éléments à mettre en place et, d'autre part, qu'il faut montrer l'exemple aux autres propriétaires de cette zone.

Il espère qu'ainsi les autres propriétaires vont suivre l'exemple et est persuadé que les habitants vont apprécier les aménagements.

**M. Schweizer** déclare:

"Il ne fait aucun doute que les aménagements près de cette école et de cette crèche sont indispensables, car il faut arranger aux mieux ces installations pour les enfants avec ces revêtements sur le sol qui permettent d'amortir les chutes. Le groupe UDC est entièrement d'accord avec cette délibération et la soutiendra."

Plus personne ne désirant s'exprimer, **M. Iswala** met au vote la **délibération n° 2008-11a**

**relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 785'000.- destiné aux aménagements extérieurs du quartier des Champs-Fréchets**

---

Vu le résultat de l'avant-projet du bureau d'architectes;

Vu le résultat de la mise en soumissions;

Vu les résultats des séances participatives;

Vu les attentes des habitants du quartier transmises à la Commune;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984;

Vu le rapport de la commission des travaux publics, gérance et entretien des bâtiments;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 20 mai 2008,

**D E C I D E**

**PAR 28 OUI ET 2 NON**

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 785'000.-** destiné aux aménagement extérieurs du quartier des Champs-Fréchets,
2. qu'une somme de CHF 7'600.- sera prélevée sur le montant précité et attribuée au Fonds d'art contemporain,
3. de comptabiliser la dépense nette prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,

4. d'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt de CHF 785'000.-,
4. d'amortir la dépense nette prévue de CHF 785'000.- en 20 annuités, dès 2009, qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique No 62.331.

\* \* \*

26. **Résolution n° 2008-14, présentée par A gauche toute (AGT), relative à l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation du Lac des Vernes**

**M. Iswala** annonce que le Bureau préconise le renvoi de cet objet à la commission des finances.

Personne ne désirant s'exprimer à ce sujet, **M. Iswala** met au vote le renvoi de la **résolution n° 2008-14** à la **commission des finances**.

Cette proposition est **ACCEPTEE A L'UNANIMITE**.

\* \* \*

27. **Résolution n° 2008-17 présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'Alliance des indépendants meyrinois, demandant au Conseil administratif de présenter dans les plus brefs délais un projet de délibération chiffrée destinée au financement d'une navette de bus TPG réservée aux étudiants devant se rendre aux collèges Rousseau et André-Chavanne, ainsi qu'à l'école de culture générale (ECG) Henry-Dunant tant que la future ligne du TCMC ne sera pas mise en service**

Vu l'urgence de l'objet, **M. Iswala** déclare que le Bureau suggère le vote immédiat de cette résolution.

**M. Hulliger** rappelle qu'il avait déposé un premier projet de résolution qui demandait aux TPG de rétablir la navette existante auparavant et qui conduisait les étudiants aux différentes écoles supérieures citées. Cette résolution, qui a été transmise au Conseil d'Etat, a donné lieu à une réponse stipulant succinctement que si la Commune désirait une navette, c'était à elle d'en assumer les coûts. Ainsi, il présente aujourd'hui cette résolution qui demande une délibération afin de connaître le coût engendré par une telle navette et déclare qu'il lui paraît inutile de renvoyer cet objet en commission.

Il explique que cette résolution demande simplement au Conseil administratif de prendre contact avec les TPG afin de connaître le coût d'une telle navette régulière. Une fois que ce montant sera connu, le Municipal pourra alors se déterminer sur la réalisation éventuelle de ce projet. Sachant que la rentrée des classes est fixée au 25 août, il faudrait que, si le Conseil municipal le décide, pouvoir instaurer une navette dès la rentrée.



Il souhaite que le Conseil administratif fasse son possible afin de pouvoir présenter lors de la prochaine séance plénière une délibération chiffrée.

**M. Iswala** soumet aux voix le vote immédiat de cet objet, ce qui est **ACCEPTÉ A LA MAJORITE EVIDENTE**.

**Mme Revillet** déclare:

"Depuis le dépôt de cette proposition de résolution, l'offre des bus 55 et 56 a été améliorée aux heures de pointe.

Nous connaissons depuis longtemps les problèmes générés par les bus réservés aux étudiants: incivilités et insultes envers les conducteurs, chahut, racket, intimidation des plus jeunes. Il est parfois nécessaire de mettre en place ces navettes lorsque aucun transport public n'est accessible. Ce n'est pas le cas ici car aucun des collèges – Coudrier, Rousseau, André-Chavanne ou Henri-Dunant - n'est éloigné de l'arrêt de tram Bouchet ou de bus de Balexert.

Il est de loin préférable que les jeunes utilisent les transports publics avec les autres usagers; ils sont beaucoup plus calmes s'ils ne sont pas parqués dans des véhicules réservés. De plus, cinq à dix minutes de marche ne peut qu'être bénéfique à leur santé...

Le groupe socialiste ne soutiendra pas ce projet de résolution."

**M. Chambers** trouve cette résolution très intéressante, cependant, il aurait souhaité ne pas mentionner les bus TPG dans le "décide", car il n'y a pas que les TPG qui fournissent ce genre de service, il y a également d'autres partenaires qui seraient aptes à le faire.

Aussi propose-t-il l'amendement suivant: "... d'une navette de bus TPG – privé ou autre".

**Mme Doudin** fait la déclaration suivante:

Les Verts de Meyrin-Cointrin ne soutiendront pas cette résolution dans la mesure où, depuis le dépôt de la résolution en décembre 2007 relative à la mise en place d'une navette TPG réservée aux étudiants devant se rendre aux collèges Rousseau, Chavanne et Henry Dunant, la situation n'est plus la même.

En effet, la situation a été très critique au cours de l'année 2007, principalement aux heures de pointe, en raison des perturbations que les lignes 9 et 29 subissaient à cause des travaux du TCMC, et de leur fréquence pas assez élevée pour absorber le trop-plein d'usagers.

Actuellement avec l'arrivée du tram aux Avanchets, avec des fréquences élevées du tram 14 et 16, des deux lignes 55 et 56 qui font le relais entre les Avanchets et Meyrin et la ligne 29 qui fonctionne toute la journée, les possibilités pour se déplacer se sont élargies, et même aux heures de pointe, les conditions de transports se sont bien améliorées.

Cela n'a pas perturbé jusqu'à présent les élèves d'André-Chavanne, de Rousseau et de l'école de culture générale d'avoir quelques centaines de mètres à marcher.

En tous cas, à notre connaissance aucun élève de Meyrin ne se rend en voiture ou en moto dans ses écoles et s'ils devaient y en avoir ce n'est pas une navette TPG qui les incitera à y renoncer.

Développons les transports publics, oui, mais en mettant les priorités là où elles s'imposent."

**M. Hulliger** avoue sa surprise car lors de la première résolution qu'il avait présentée, celle-ci avait rencontré l'approbation de tous les partis. Or, maintenant que la Commune envisage le paiement, il remarque que sa proposition ne rencontre plus l'unanimité.

De plus, il ne trouve pas que les lignes se soient améliorées car maintenant il faut descendre aux Avanchets afin de changer de bus et ajoute que ces transbordements ne se passent pas toujours dans de bonnes conditions.

**Mme Ecuyer** s'étonne de ne pas voir le collège des Coudriers dans l'intitulé de la résolution.

**M. Hernot** relate que si ces navettes ont été arrêtées, c'est non seulement pour des raisons de non rentabilité mais aussi pour des raisons de sécurité. Il explique que lorsqu'il y a 150 ou 200 élèves dans un bus sans surveillant, ceux-ci se laissent aller à toutes sortes de débordements. Il rapporte que les grands tenaient les petits par les pieds à l'extérieur des fenêtres et comme ni les TPG, ni les écoles ne voulaient financer la surveillance de ces bus, les TPG ont décidé de stopper ce service de navette.

**M. Charpier** déclare que son groupe soutient cette résolution qui demande au Conseil administratif une délibération chiffrée et estime que c'est une proposition très intéressante.

**M. Schweizer** annonce que le groupe UDC soutiendra la démarche de M. Hulliger, car cela permettra de connaître le coût exact.

En réponse aux propos de M. Hulliger, **M. Tschudi** déclare que ce n'est pas parce c'est la Commune qui doit payer que son groupe a changé d'avis. Il explique que plusieurs personnes de son groupe utilisent régulièrement les transports publics et qu'elles ont pu observer un changement considérable depuis le mois de décembre avec l'arrivée du tram aux Avanchets et les bus 55 et 56. Il affirme que les bus sont maintenant moins bondés qu'avant et estime inutile de faire travailler l'administration sur quelque chose qui n'est pas prioritaire. Les enfants qui utilisent les bus pour se rendre dans ces écoles ne se plaignent pas, aussi déclare-t-il inutile de créer un besoin chez les usagers qui ne le réclament pas.

**M. Haldemann** relate qu'il a une fille qui est au collège Rousseau, qui prend le bus tous les jours et qui en est satisfaite. Il ne voit pas où se situe le problème, car elle ne lui a jamais rien dit à ce sujet. Il abonde dans l'idée que le fait de créer des transports uniquement dédiés aux élèves créerait plus de problèmes que de solutions. Ainsi, il déclare qu'il n'acceptera pas cette résolution.

**M. Chambers** confirme qu'il maintient l'amendement qu'il avait précédemment proposé dans le décide, soit de supprimer "TPG" après "navette de bus".

**M. Iswala** soumet au vote l'amendement proposé par M. Chambers qui supprime "TPG" après "navette de bus" dans le décide.

Cette amendement est **REFUSE PAR 15 NON, 14 OUI ET 2 ABSTENTIONS.**

**M. Devaud** désire savoir quelle est la fréquence souhaitée afin de pouvoir demander une offre qui permettent une desserte optimale.

**M. Hulliger** rappelle qu'il existait auparavant une navette qui véhiculait les élèves de Meyrin vers ces collèges vers 7h20 et 7h30, le retour étant plus échelonné et ne nécessitant pas de navette supplémentaire. Il suggère de se renseigner auprès des TPG afin de savoir les heures exactes auxquelles elles passaient.

Plus personne ne désirant prendre la parole, **M. Iswala** met au vote la **résolution n° 2008-17**

**présentée par Jean-Philippe Hulliger, au nom de l'Alliance des indépendants meyrinois, demandant au Conseil administratif de présenter dans les plus brefs délais un projet de délibération chiffrée destinée au financement d'une navette de bus TPG réservée aux étudiants devant se rendre aux collèges Rousseau et André-Chavanne, ainsi qu'à l'école de culture générale (ECG) Henry-Dunant tant que la future ligne du TCMC ne sera pas mise en service**

---

Vu le nombre croissant d'étudiants devant emprunter les transports publics aux heures de pointes;

Vu le manque de place dans les bus des lignes 55 et 56 aux mêmes heures de pointes;

Vu la proximité des établissements post-obligatoires Rousseau, André-Chavanne et Henry-Dunant;

Vu la suppression de la ligne de bus transitoire "TCMC";

Vu le mécontentement des autres usagers des lignes 55 et 56;

Vu l'actuelle contrainte de transbordement bus – tram aux Avanchets;

Vu la résolution 12/2007 relative à la mise en place d'une navette TPG réservées aux étudiants devant se rendre aux collèges Rousseau et André-Chavanne, ainsi qu'à l'Ecole de Culture Générale (ECG) Henry-Dunant tant que la future ligne du TCMC ne sera pas mise en service, résolution acceptée à l'unanimité le 12 octobre 2007 par le Conseil municipal;

Vu la réponse négative des TPG à cette demande;

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, dans sa séance du 20 mai 2008,

## DECIDE

### PAR 16 OUI ET 14 NON

de demander au Conseil administratif de présenter dans les plus brefs délais un projet de délibération chiffrée destinée au financement d'une navette de bus TPG réservée aux étudiants devant se rendre aux collèges Rousseau et André-Chavanne, ainsi qu'à l'école de culture générale (ECG) Henry-Dunant tant que la future ligne du TCMC ne sera pas mise en service.

\* \* \*

28. **Résolution n° 2008-18 présenté par Janine Revillet, au nom des socialistes de Meyrin Cointrin, demandant au Conseil administratif d'entreprendre des démarches auprès de coopératives d'habitations et de fondations publiques intéressées par la réalisation de logements au lieu-dit Les Vergers, afin de négocier avec elles l'octroi d'un droit de superficie sur des parcelles propriétés de la Commune**

**M. Iswala** annonce que le Bureau préconise le renvoi de cette délibération à la commission d'urbanisme étant donné qu'elle est liée à la délibération de CHF 7 millions qui a été proposée précédemment.

Personne ne désirant s'exprimer, **M. Iswala** soumet au vote le renvoi de la **résolution no 2008-18 à la commission d'urbanisme.**

Cette proposition **EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE.**

\* \* \*

29. **Rapport de la déléguée au comité du Jardin Robinson (Mme Boccard, DC)**

**Période juin 2007-mai 2008**

#### **Petit historique**

*L'Association du Jardin Robinson a vu le jour grâce à l'initiative d'un groupe de parents en 1977. Cet espace est réservé aux enfants âgés de 6 à 12 ans dont le principe est l'accueil libre. L'enfant est en lien direct avec la nature où il peut s'épanouir librement.*

*Des repas, goûters sont offerts aux enfants durant toute l'année à l'exception des trois semaines de fermeture. Bien sûr qu'une permanence est assurée pour le soin aux animaux.*

### **Principales activités durant cette année**

#### juillet 2007

*Meyrin-les-Bains: le Jardin Robinson a pris une part active à cette manifestation.*

#### 15 septembre 2007

*Date extrêmement importante puisqu'il s'agit des 30 ans du Jardin Robinson de Meyrin. Cet événement a également été soutenu de manière participative par les associations suivantes: Cefam, Nid et FC Meyrin. Cette journée a eu un réel succès tant auprès des enfants que des adultes. La fête a été marquée par de nombreux jeux organisés par l'Association Festijeux, par un goûter, par des performances de trois clowns puis plus tard dans la soirée, la disco a pris le relais jusqu'à minuit. Une vraie réussite.*

#### 29 mars 2008

*Jour «J» depuis de nombreuses années. Après des semaines de labeur entre enfants, animateurs et moniteurs, on brûle le Bonhomme Hiver. Les enfants, parents et adultes étaient tous présents. Cette belle journée ensoleillée s'est déroulée dans la bonne humeur malgré la longue attente aux saucisses!*

#### 1<sup>er</sup> avril 2008

*L'assemblée générale n'a pas fait recette, les journées festives attirent incontestablement plus les membres de l'association et les parents. La participation a effectivement été très faible. Toutefois, pour exemple, le projet associatif a été entériné lors de cette AG.*

#### 17 mai 2008

*Chantier populaire:*

*Journée consacrée à une aide bénévole à la réfection du Jardin Robinson qui se fait bien vieux (bricolages, nettoyages, rangements, peintures, etc.).*

*Le Comité du Jardin Robinson de Meyrin s'est réuni à raison d'une dizaine de fois durant l'année 2007-2008.*

### **Quelques points importants qui ont fait l'objet des discussions au sein du comité**

*Travaux: la date pour un nouveau Jardin Robinson étant encore une inconnue, un certain nombre de travaux est indispensable pour la sécurité des participants et la bonne marche des activités, c'est-à-dire:*

- grillage entourant le haut du JR endommagé
- fuite au niveau du toit créant des inondations
- clapiers en très mauvais état ou cassés
- remplacement de certaines vitres cassées
- cuisinière en fin de vie

Personnel

*Une demande pour un poste de 50% supplémentaire a été requise pour palier les besoins du JA, notamment à l'ouverture totale des vacances, mais il n'a été accordé qu'un 25%. Ce % a été réparti entre les animateurs, puis le solde des heures pour l'engagement d'un moniteur durant les vacances. Par contre, il a été renoncé au projet d'ouverture durant tout l'été en raison du manque d'heures disponibles.*

*Le 25% a été approuvé lors du Conseil Municipal du 20 novembre 2007.*

Mesures politiques

*La FAS'e (employeur du personnel d'animation) annonçant un déficit de CHF 800'000.-, il est demandé à chaque centre une réduction de 5% du taux d'activité et le blocage des mécanismes salariaux.*

*Le contrat de prestation Etat-FAS'e est actuellement à l'ordre du jour, le but étant de mettre en parallèle le système social et le système financier. Il n'est pas certain que ce moyen d'évaluation soit favorable au système social. Il paraît difficile d'évaluer le social en terme financier.*

*Pour exemple, la fête du Bonhomme Hiver n'a pas été considérée par la FAS'e comme étant une activité foncièrement réservée qu'aux enfants, mais également en faveur des adultes, ces derniers ont donc fait parvenir une facture à la Commune!*

*Un autre exemple, ce nouveau contrat de prestation permettrait la modification de la Loi sur les Mineurs, ce qui signifie que les animateurs pourraient potentiellement devenir des tuteurs de proximité.*

*N'hésitez pas à faire un petit tour au Jardin Robinson pour rendre visite aux animateurs, moniteurs, enfants, animaux ..., l'ambiance y est toujours chaleureuse et la joie est au rendez-vous.*

\* \* \*

30. Projets de résolutions

**M. Chambers** annonce que son groupe présentera lors de la séance du Conseil municipal de juin une résolution relative à la baisse de la fiscalité communale de trois centimes avec des variantes. Il invite les partis qui souhaiteraient se joindre à cette initiative à prendre contact avec son groupe.

**M. Dumalle** annonce que le groupe des Verts présentera lors de la prochaine séance une résolution relative aux aménagements nécessaires liés à l'arrivée imminente du TCMC dans la Cité de Meyrin (couverts à vélo, passages piétons et pistes cyclables).

\* \* \*

### 31. Projets de motions

**M. Schweizer** annonce que le groupe UDC déposera un projet de motion concernant les commerces directement touchés par les travaux de la tranchée couverte. Une exemption de la taxe professionnelle communale sera demandée durant toute la durée des travaux car il y a des commerces qui sont en difficulté financière; certains ont déjà commencé à licencier du personnel. Il estime qu'il faut tout mettre en œuvre afin de sauver les commerçants du village, il en va de la responsabilité de la Commune.

**Mme Riman** annonce un projet de motion intitulée "La rue est à vous". Elle explique qu'il s'agit d'une sorte de fête qui permettra d'offrir les rues de Meyrin à ses habitants le temps d'un week-end.

\* \* \*

### 32. Propositions individuelles

**M. Hulliger** demande s'il était possible de hisser le drapeau tibétain à côté de celui de la Commune, comme le fait déjà par exemple la commune d'Onex, afin de montrer le soutien de la Commune.

\*\*\*\*\*

Concernant l'éclairage derrière le centre commercial, entre l'avenue de Mategnin et le centre commercial, **M. Hulliger** demande la possibilité d'éclairer les chemins piétonniers se trouvant à cet endroit, afin de sécuriser les lieux.

\*\*\*\*\*

Au sujet de la sécurité des enfants derrière l'école de Livron, **M. Hulliger** explique qu'il y a un chemin de circulation, côté salle de gym et local de vote derrière l'écopoint situé au bord de la place des Cinq-Continents, qui est emprunté par les automobilistes. Il ajoute qu'il est dangereux de traverser à cet endroit et demande d'étudier la possibilité de réduire la circulation à cet endroit par l'installation d'un passage pour piétons ou d'un ralentisseur, car les véhicules roulent à des vitesses relativement élevées.

\*\*\*\*\*

**M. Tremblet** relate qu'il a bien entendu la communication du Conseil administratif au sujet de l'installation d'un abribus à l'arrêt des Avanchets sur le quai d'attente en direction de Meyrin. Aussi propose-t-il que l'administration prenne langue avec la direction des travaux pour qu'elle réalise rapidement cet abribus. Dans le cas d'une réponse négative, il suggère que le Conseil administratif présente rapidement une délibération chiffrée avec le montant nécessaire pour financer cet abribus.

\*\*\*\*\*

**M. Gremaud** mentionne quelques problèmes de tapages nocturnes avec les clients de la "Cave à bières" sise aux Champs-Fréchets, car lorsque ceux-ci sortent de l'établissement, ils discutent fort, ce qui dérange les voisins. De ce fait, il demande s'il est possible que les ASM puissent entreprendre quelque chose dans le cadre de leurs fonctions jusqu'à 22h00.

**M. Devaud** répond que le service des ASM se terminant à 22h00, il n'est pas possible que ceux-ci interviennent. Il ajoute qu'il est du ressort de la police cantonale d'intervenir s'il y a un dépôt de plainte.

**M. Gremaud** relève que les ASM sont également là pour suppléer la police et pour apaiser les esprits. Il estime que rien ne les empêche de faire un tour aux Champs-Fréchets avant 22h00 et d'éventuellement modérer les fêtards sans forcément sévir.

\* \* \*

### 33. Questions

**Mme Bordry** donne lecture de la question écrite de M. Dumalle concernant la barrière de sécurité douane de Mategnin/Ferney:

"Madame, Messieurs,

Voici un certain nombre de samedis et de dimanches que je constate en tout cas le matin entre 8h00 et midi que la barrière de sécurité n'est pas cadenassée. Je comprends aisément que pour des impératifs agricoles le ou les paysans doivent travailler le week-end également. En revanche, qu'ils travaillent systématiquement tous les week-ends de bonne heure même par temps de pluie me paraît étrange. Si j'ai constaté que cette barrière est souvent ouverte d'autres que moi l'ont certainement constaté également et lorsque l'on sait que les passagers clandestins, pas toujours bien intentionnés, agissent surtout le week-end, je me pose la question du rôle de cette barrière. Aussi aimerais-je que l'on puisse faire part de cette préoccupation et que le ou les possesseurs de la clé de cette barrière veuillent bien la fermer en particulier la nuit."

**M. Devaud** confirme que les agriculteurs ont une clé pour effectuer les travaux dans leurs champs. Si ceux-ci oublient de refermer le portail derrière eux, il lui semble difficile d'agir. Cependant, il ajoute qu'il leur sera rappelé d'être attentifs à la fermeture dudit portail.

\*\*\*\*\*

**M. Schweizer** relate que certaines personnes ont cru voir M. Sansonnens un dimanche matin avec des plans sur le chantier de la tranchée dans Meyrin-village.



Aussi demande-t-il d'une part s'il s'agissait bien de lui et, dans l'affirmative, s'il y avait des problèmes sur ledit chantier.

**M. Sansonnens** lui répond qu'il ne s'agissait pas de lui car il ne s'y est pas rendu un dimanche matin.

\*\*\*\*\*

**M. Schweizer** rappelle que le projet du labyrinthe sur Meyrin va se réaliser et demande où en est la demande d'autorisation pour la buvette qui a été déposée à la sécurité municipale.

**M. Devaud** répond que le Conseil administratif a traité, ce jour même, cette demande lors de sa séance hebdomadaire. Il annonce que le préavis du Conseil administratif est négatif, compte tenu des problèmes de circulation actuels. Il rappelle que le flux routier d'environ 25'000 véhicules par jour est réparti sur la route du Nant-d'Avril et sur l'avenue Louis-Rendu. De plus, la mise en voie unique pour ajouter des places de stationnement supplémentaires durant la haute saison d'été ne sera pas possible cette année du fait de cette déviation. De même, il ajoute que le terrain de football principal ne pourra plus être réquisitionné pour des places de stationnement supplémentaires.

De plus cette année, il y a déjà plusieurs manifestations qui sont organisées (lafete@meyrin, l'Eurofoot 08, etc.) et que les ASM sont déjà débordés par les heures supplémentaires qu'ils devront effectuer.

Il conclut en déclarant que tous ces problèmes de stationnements et de circulation ont conduit le Conseil administratif à donner ce préavis négatif.

**M. Schweizer** tient à ajouter que les mois de juillet et d'août ne sont pas des mois de grandes affluences routières et conclut en déclarant que lorsqu'un projet ne plaît pas, on lui trouve tous les défauts!

\*\*\*\*\*

**M. Schweizer** rappelle que ce soir il a été demandé la lecture d'une lettre et que cela n'a pas été fait.

Il estime que le président du Conseil municipal se doit d'écouter tout le monde et de communiquer tout ce qui a été reçu comme courrier, tant que celui-ci n'est pas injurieux ou diffamatoire.

Bien qu'il trouve difficile de tenir une ligne de conduite pour la première soirée du président, il déclare que dorénavant, lorsqu'il y aura des écrits il le prie de bien vouloir rester neutre et d'en donner lecture.

\*\*\*\*\*

**M. Hulliger** désire savoir si un projet institutionnel a été mis en place à l'Undertown et, dans l'affirmative, s'il est possible d'en avoir un exemplaire.

**Mme Boget** répond que l'association Undertown est en train de plancher sur le projet institutionnel et rappelle que c'est sous la présidence de M. Bernard Gmür que tout cela se fait.

**M. Hulliger** s'en étonne et précise que lorsqu'il faisait partie de ce comité, un projet institutionnel avait été réclamé dans les six mois. Or, il constate que maintenant un temps supplémentaire est octroyé.

**Mme Boget** lui répond qu'il n'est accordé aucun délai particulier pour ce projet institutionnel. Elle rappelle qu'à l'époque il y avait eu toute une procédure avec une évaluation et une analyse des demandes précises pour finalement déboucher sur la demande d'un projet institutionnel, donnant ainsi à l'équipe en place le temps de réagir. Elle ajoute qu'en revanche aujourd'hui, il s'agit d'un processus totalement différent avec une large participation des membres du comité et des utilisateurs.

\*\*\*\*\*

Au sujet de la délibération votée ce soir concernant l'amiante qui pourrait se trouver dans les bâtiments communaux, **M. Chambers** demande ce qu'il en est des bâtiments non communaux, comme par exemple la garderie de l'Arc-en-Ciel, qui sont utilisés par la Commune. Aussi invite-t-il le Conseil administratif à être également attentif à la problématique de l'amiante dans les bâtiments non communaux, car la Commune a sa part de responsabilité, tout comme le propriétaire.

\*\*\*\*\*

Concernant la protection des conseillers municipaux en cas d'attaque par des personnes de l'extérieur, **M. Chambers** rappelle qu'il a déjà transmis cette question au secrétaire général et qu'il n'a toujours pas obtenu de réponse formelle à ce jour.

\*\*\*\*\*

**Mme Riman** relate qu'elle a remarqué, lors des commissions élargies, que lorsque des documents transparents ("slides") sont projetés, certains commissaires sont déjà en possession de ceux-ci. Elle demande si tous les commissaires pourraient recevoir ces documents.

\*\*\*\*\*

**Mme Riman** rappelle qu'elle a proposé une délibération pour un dépassement de CHF 15'000.- pour des toilettes visiteurs à l'Arc-en-Ciel et demande si celle-ci sera faite prochainement par les services de l'administration ou si c'est à elle de la faire.

\*\*\*\*\*

**Mme Riman** relate qu'elle a reçu, en tant que parent, une information concernant les travaux à la garderie de l'Arc-en-Ciel et qu'en fin de page il était inscrit que la garderie serait dorénavant fermée durant toutes les vacances scolaires d'octobre, Noël, février, Pâques et l'été.

Elle estime que l'annonce de cette nouvelle est abrupte pour les parents car il n'y a aucune explication de la part de la Commune justifiant cette décision. Elle demande s'il est prévu une solution de remplacement pour les parents qui n'ont pas la possibilité de faire garder leurs enfants ailleurs.

**Mme Boget** répond que la lettre précise les modifications, qui ont été présentées dans le cadre d'une commission, à savoir qu'avec l'ouverture d'une nouvelle crèche pouvant accueillir à plein temps 200 enfants sur la Commune, il va pouvoir être assumé les besoins de toutes les familles qui sont au travail de manière régulière.

Elle explique que la garderie de l'Arc-en-Ciel est un lieu où les enfants passent maximum cinq demi-journées de trois heures par semaine pour la phase dite de socialisation. De plus, la décision qui a été prise découle d'une observation minutieuse qui a été faite durant les deux dernières années sur la présence des enfants durant les périodes de congés scolaires où la majorité n'était pas présente.

Elle relate qu'il n'y a pas de solution alternative qui soit proposée, car si l'on a besoin d'une garde à plein temps et continue, on fait le choix de la crèche, si on a besoin d'un lieu de socialisation, on fait le choix de l'Arc-en-Ciel.

**Mme Riman** ajoute qu'elle a parlé en tant que maman et non pas en tant que conseillère municipale.

A la lecture du compte-rendu 2006, elle relève les propos de Mme Boget se félicitant que la garderie a ouvert ses portes cinq demi-journées par semaine pour aider les parents qui travaillent à mi-temps pour palier le manque de places des crèches. Donc en une année, elle observe que cela a complètement changé.

**Mme Boget** explique que la situation a effectivement complètement changé entre 2006 et la rentrée 2008 puisque se sont 100 places de crèches supplémentaires qui ont été créées. Quant aux informations qui pourraient faire défaut aux mamans, elle déclare qu'il y a des responsables de structure qui peuvent leur répondre plus précisément.

\*\*\*\*\*

**Mme Riman** déclare qu'elle a déjà posé cette question lors de la dernière commission des finances et que M. Solai lui a répondu "n'importe quoi". Elle désire recevoir pour le prochain Conseil municipal une vraie réponse. Elle explique que lors de la présentation du compte-rendu 2007, il a été dit que la Commune a engagé 17 personnes, et qu'elle a demandé combien de personnes étaient chômeuses et frontalières. Elle rapporte que M. Solai lui aurait répondu qu'avec l'ouverture des frontières et des bilatérales, il n'y a plus de frontaliers.

Elle ajoute que le frontalier est une personne qui possède un permis de travail G, notion qui a été définie par le département des institutions, l'office cantonal de la population et qui précise: "un frontalier est un européen qui travaille en Suisse mais qui n'y vit pas."

**M. Iswala** interrompt Mme Riman et lui demande l'objet de sa question.

**Mme Riman** s'insurge et estime qu'elle a droit à une réponse correcte. Aussi demande-t-elle à nouveau le nombre de frontaliers qui a été engagé sur le total des 17 engagements par la Commune.

\*\*\*\*\*

**M. Osmani** relate qu'il a récemment appris qu'un entrepreneur d'une trentaine d'années a été retrouvé mort au terrain Jakob, le 5 mai dernier vers 20h00. Il continue en expliquant qu'il n'a rien lu à ce sujet dans la presse et que différents bruits courent sur cette mort. Aussi désire-t-il savoir si le Conseil administratif a davantage d'information à ce sujet.

**M. Devaud** répond que M. Shefik Bajrami est effectivement décédé suite vraisemblablement à un suicide. Il précise que cette personne a été retrouvée morte dans sa voiture le 5 mai en fin d'après-midi au chemin des Ceps et selon le médecin légiste, M. Bajrami se serait suicidé au moyen d'une arme à feu; une enquête de police est en cours.

\* \* \*

#### 34. Election du Bureau du Conseil municipal pour la période 2008-2009

##### a) Election du/de la président-e

**Mme Revillet** déclare:

"Le groupe socialiste présente M. Placide Iswala au poste de président du Conseil municipal.

Conseiller municipal depuis 1999 et actuellement vice-président au bureau du Conseil municipal, ayant participé à nombre de commissions, il connaît bien les rouages de notre parlement meyrinois.

Né sur un autre continent, M. Iswala est un modèle d'intégration bien comprise. C'est un humaniste, un homme respectueux de chacune et chacun, voyant toujours la personne avant les opinions politiques. Il est toujours prêt à favoriser le dialogue et nous avons particulièrement besoin de ses talents après les récents événements.

Merci de votre soutien!"

Personne d'autre n'étant candidat, **M. Iswala** est élu **président** par **27 oui et 3 abstentions**.

*[Applaudissements.]*

**M. Iswala** remercie l'assemblée et la prie de l'accepter tel qu'il est et non pas comme elle désirerait qu'il soit.

b) **Election du/de la 1<sup>er/ère</sup> vice-président-e**

**Mme Bordry** indique que son groupe propose la candidature de **M. Yves de Préville**. Elle annonce qu'elle quitte le Bureau, en accord avec son groupe, pour des raisons personnelles et professionnelles qui ne lui permettront pas d'assurer la présidence du Conseil municipal dans un an.

Personne d'autre n'étant candidat, **M. de Préville** est élu **1<sup>er</sup> vice-président par 22 oui, 7 non et 1 abstention.**

*[Applaudissements.]*

c) **Election du/de la 2<sup>ème</sup> vice-président-e**

**M. Gremaud** annonce que son groupe présente la candidature de **M. Tremblet**, présent au Conseil municipal depuis 1999. Il ajoute que c'est un homme loyal et rempli d'éthique qui prendra à cœur cette fonction.

Il n'y a pas d'autre candidat et **M. Tremblet** est élu **2<sup>ème</sup> vice-président à l'unanimité moins 1 abstention.**

*[Applaudissements.]*

d) **Election du/de la 1<sup>er/ère</sup> secrétaire**

**M. Mizrahi** indique que le groupe UDC propose la candidature de **M. Hubert**.

Personne d'autre ne se présente et **M. Hubert** est élu **1<sup>er</sup> secrétaire à l'unanimité moins 1 abstention.**

*[Applaudissements.]*

e) **Election du/de la 2<sup>ème</sup> secrétaire**

**M. Hulliger** propose la candidature de **Mme Girardet**.

**M. Haldemann** annonce que le groupe radical propose la candidature de **Mme Ecuyer**.

**M. Hulliger** explique qu'il y a toujours eu un tournoi au sein du Bureau et qu'il lui paraît logique que la place revienne à Mme Girardet.

**M. Iswala** met au vote la candidature de **Mme Girardet** au poste de **2<sup>ème</sup> secrétaire du Bureau** qui obtient 16 voix.

Le président met alors au vote la candidature de **Mme Ecuyer** qui obtient 12 voix.

**M. Iswala** déclare que c'est donc Mme Girardet qui est élue au poste de 2<sup>ème</sup> secrétaire.

*[Applaudissements.]*

f) **Election de deux membres**

**Mme Riman** annonce la candidature de **M. Charpier**.

**M. Haldemann** propose la candidature de **Mme Ecuyer**.

Personne d'autre ne se présente et **M. Charpier et Mme Ecuyer** sont élus **membres à l'unanimité moins 2 abstentions**.

**La séance est levée à 24h55/SD.**

Lu par le Bureau du Conseil municipal  
en date du 7 août 2008.

Le 1er Secrétaire:

Le 1<sup>er</sup> vice-président:

Laurent TREMBLET

Placide ISWALA